

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XVI

(RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE).

NOTE

A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE
ET DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

(Voir page 73 le tableau XVI
annexé au projet de loi.)

(646)

Les recettes et les dépenses pour ordre pour 1884 sont évaluées au Budget de cet exercice à la somme de fr.	627,011,200 »
Le tableau XVI du Budget de 1883 monte à	666,341,800 »
En plus pour 1883 fr.	39,330,600 »

Cette différence provient des augmentations et des diminutions ci-après, qui sont proposées à l'effet de mettre les prévisions de recette en harmonie avec les faits constatés en 1883.

Augmentations.

ART. 4. — Fonds provinciaux. fr.	2,000,000 »
ART. 5. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	1,602,700 »
ART. 6. — Réserve du fonds communal	28,000 »
ART. 9. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	2,000,000 »
ART. 16. — Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires, etc, du Département de l'Instruction publique.	50,000 »
ART. 25. — Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation.	2,000,000 »
ART. 26. — Recettes effectuées par l'Administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	100,000 »
ART. 29. — Encaissement des effets de commerce par la poste	20,000,000 »
ART. 31. — Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	25,000 »
ART. 32. — Impôts et produits recouvrés au profit des communes	1,200,000 »
ART. 36. — Frais payés aux commissaires spéciaux	1,000 »
ART. 38. — Amendes et frais de justice en matière forestière.	1,300 »
ART. 41. — Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays	100,000 »
ART. 42. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	10,000,000 »
ART. 43. — Encaissement et paiement de coupons	1,000,000 »
TOTAL des augmentations. fr.	40,108,000 »

REPORT. . . fr. 40,108,000 »

Diminutions.

ART. 3. — Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877 fr. 60,000 »

ART. 30. — Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux). 350,000 »

ART. 34. — Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . 200,000 »

ART. 57. — Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie 100,000 »

ART. 49. — Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État. 28,000 »

ART. 50. — Pensions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . 39,000 »

ART. 51. — Produit du Jardin Botanique . . 400 »

777,400 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 39,330,600 »

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des voies et moyens de 1885, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. %.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	3,100,000	75	2,325,000
Eaux-de-vie.	1,560,000	30,009 ⁽¹⁾ 35	408,000
Bières et vinaigres	700,000		245,000
Sucres	3,100,000		1,085,000
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	4,506,000	35	1,577,100
Eaux-de-vie.	32,050,000	30,005 ⁽¹⁾	9,882,000
Bières	14,058,000	35	4,915,500
Vinaigres.	12,000		4,200
Sucres	5,616,000		1,965,600
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce. .	13,885,000	41	5,692,800
TOTAL. . . . fr.			28,098,000

(1) Pour cette proportion voir note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (art. 6). — Voies et Moyens.

La somme de 28,098,000 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾. Il y a donc lieu d'opérer la retenue mentionnée au § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862; mais seulement jusqu'à concurrence de 43,000 francs, le montant de la réserve, d'après la situation actuelle, atteindra probablement au 31 décembre 1883, y compris cette dernière somme, le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de ladite loi. Dès lors, la somme de 28,055,000 francs (28,098,000 — 43,000 = 28,055,000) représente celle à répartir entre les communes en 1883.

Le revenu de la réserve en 1883 comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1884 et en 1885. Ces intérêts peuvent être évalués à 333,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1883.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1883 (annexe A);
- 2^o Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3^o L'état de la répartition du fonds communal pour l'année 1883 (annexe C);
- 4^o Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été de fr. 27,603,894.62 c^s, y compris fr. 203,783.06 c^s, formant l'excédent de la réserve sur le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 novembre 1862.

La somme de fr. 27,603,894.62 c^s est supérieure à la moyenne des sommes allouées pendant les trois dernières années ⁽²⁾ et elle a été répartie intégralement entre les communes, aucune retenue n'ayant dû être faite au profit de la réserve.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1882 à 1884 s'élèvent, savoir :

En 1882	fr. 27,133,028.08
— 1883	27,603,894.62
— 1884 (Prévisions)	26,432,500. »
ENSEMBLE.	fr. 81,169,422.70
MOYENNE.	27,056,474.23

(2) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1880 à 1882 s'élèvent, savoir :

En 1880	fr. 26,014,604.98
— 1881	26,159,993.72
— 1882	27,133,028.08
ENSEMBLE.	fr. 79,307,626.78
MOYENNE.	26,435,875.59

(650)

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1883.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1883.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1883.	Exercice 1883.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	3,000,000 »	•	3,849,900 00	3,849,900 00	114,940 30	3,734,960 24	75 %	2,801,220 18
Eaux-de-vie étrangères. id. .	1,100,000 »	»	1,359,128 58	1,359,128 58	10,040 64	1,349,087 94	$\frac{31,026}{100,000}$	435,971 62
Bières et vinaigres . . id. .	600,000 »	»	847,320 47	847,320 47	50,606 40	796,714 07	35 %	278,849 92
Vins. (Droit d'accise).	4,400,000 »	22 10	4,545,888 72	4,545,910 82	51,695 81	4,514,215 01		1,579,975 25
Eaux-de-vie indigènes . id. .	26,200,000 »	88,874 71	28,240,210 90	28,329,085 61	4 45	28,329,081 16	$\frac{31,026}{100,000}$	9,154,853 30
Bières id. .	14,500,000 »	561 »	13,792,514 84	13,793,075 84	20,113 76	13,772,962 08		4,820,530 73
Vinaigres id. .	15,000 »	»	15,006 80	13,006 80	•	13,006 80	35 %	4,552 38
Sucres (Droits de douane et d'accise).	8,200,000 »	162,291 55	8,596,654 46	8,758,946 01	56,542 82	8,722,603 19		3,052,911 12
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	54,815,000 »	251,749 36	57,594,724 77	57,646,474 15	148,805 86	57,497,670 27		19,327,630 32
Postes	15,060,000 »	812,674 37	12,039,181 87	12,856,856 24	»	12,851,856 24	41 %	5,269,261 06
TOTAL. . . . fr.	70,875,000 »	1,064,423 73	75,285,807 34	74,548,230 97	263,744 22	74,084,486 75		27,398,111 56
Le montant de la réserve dépassant de fr. 205,785 06 c ^e le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, cette somme a été ajoutée au revenu distribué aux communes (voir annexe B)								205,785 06
Somme répartie. fr.								27,603,894 62

(1) D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, la quote-part revenant au fonds communal dans le produit des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 %; mais la quote-part annuelle de l'État dans ces produits étant arrêtée par ledit article à 21,000,000 de francs, au minimum, sans que, pour les années 1883, 1884 et 1885, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette dernière disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881 et 1882, c'est cette moyenne, soit fr. 9,590,804 92 c^e (A), déduction faite de la part proportionnelle des communes dans le montant des ordonnances de restitution de droits indûment perçus, qui est dévolue au fonds communal pour 1883.

Quant à la part de l'État, elle se compose de sa quote-part de 65 % pour les sept premiers mois de l'année et de fr. 9,994,039 36 c^e pour les cinq derniers mois, somme établie conformément à l'article 7 mentionné ci-dessus.

(A)	DROITS D'ACCISE.	DROITS DE DOUANE.	ENSEMBLE.
1880 fr.	8,989,693 46	373,459 44	9,363,152 90
1881	9,265,945 08	368,546 47	9,634,491 55
1882	9,389,004 34	385,763 97	9,774,770 31
	<u>27,644,642 88</u>	<u>1,127,771 88</u>	<u>28,772,414 76</u>
			moyenne fr. 9,590,804 92

ANNEXE B.

COMPTE

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1883.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice 1883.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1884, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1882, un solde disponible de fr. 293 81

Recettes. — Retenue opérée en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 374,267 44

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1883, d'un capital nominal de 231,600 francs de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. c. 5,790 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1883, d'un capital nominal de 7,252,800 francs de la Dette publique à 3 p. c. . . 108,792 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1883, d'un capital nominal de 7,463,800 francs de la même Dette. 111,957 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1883, d'un capital nominal de 2,943,700 francs de la Dette publique à 4 p. c. (1^{re} série) 117,828 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1883, d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 p. c. (2^e série) 5,360 »

TOTAL DES RECETTES fr. 724,288 25

Dépenses. — Prix d'achat d'un capital nominal de 3,400 francs de la Dette publique à 3 p. c. (1) 2,836 14
 Idem de 3,200 francs de la même Dette (2) 2,637 83
 Idem de 449,700 francs id. (3) 374,679 48
 Idem de 204,300 francs id. (4) 167,642 10
 Idem de 3,500 francs id. (5) 2,892 70
 Idem de 3,200 francs id. (6) 2,630 88
 Idem de 163,300 francs de la Dette publique à 4 p. c. (1^{re} série) (7) 170,769 28

SOMME DISPONIBLE. . . . fr. 159 84

(1) Y compris fr. 18 13, montant des intérêts bonifiés.

(2)	24 80	—	—
(3)	4,096 43	—	—
(4)	45 91	—	—
(5)	18 08	—	—
(6)	24 26	—	—
(7)	91 83	—	—

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1883.

Prélèvements sur le revenu du fonds communal . . .	1863 à 1882. . . 7,162,669 71	} 7,162,669 71	} 11,263,617 59
	1883. . . —		
Bénéfice sur la vente de titres	1875 à 1882. . . 146,715 45	} 146,715 45	
	1883. . . —		
Intérêts des capitaux placés	1864 à 1882. . . 3,608,824 92	} 3,954,232 43	
	1883. . . (1) 345,407 51		

A déduire :

Prélèvement sur la réserve au profit des communes .	1864 à 1882. . . 2,243,664 40	} 2,449,447 46	} 2,453,881 29
	1883. . . 205,785 06		
Perte sur la vente de titres .	1875 à 1882. . . 4,433 83	} 4,433 83	
	1883. . . —		

RESTE. fr. 8,809,736 30

Maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862, (2)). . . . 8,809,756 50

Au 31 décembre 1883, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2½ p. c. un capital nominal de	fr. 231,600 »
— 3 p. c.	7,463,800 »
— 4 p. c. (1 ^{re} série)	3,111,000 »
— 4 p. c. (2 ^e série) —	134,000 »
Le coût de ces valeurs a été de	fr. 9,015,559 52
Il restait à cette date à employer :	
1 ^o Le solde disponible.	fr. 159 84
2 ^o L'excédent à prélever sur le maximum de la réserve fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A).	205,623 22
	205,783 06
TOTAL.	fr. 8,809,736 30

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 4,519 49 c^t montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1880.	fr. 26,014,604 98
1881.	26,159,993 71
1882.	27,153,028 08

ENSEMBLE. fr. 79,287,626 78

MOYENNE. 26,429,208 92

1/3. 8,809,756 50

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862.)

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL. -- *État de répartition du fonds communal
pour l'année 1883.*

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1882. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	15,249 44	23,576 27	"	23,576 27
2	Termonde	55,661 49	82,117 02	"	82,117 02
3	Gand	1,545,215 04	1,549,051 "	"	1,549,051 "
4	Arlon	44,528 91	50,914 47	"	50,914 47
5	Bruges	595,248 65	445,684 61	"	445,684 61
6	Lokeren	76,776 02	80,732 55	"	80,732 55
7	Hodimont	29,276 75	52,090 30	"	52,090 30
8	Mons	295,859 15	317,817 50	"	317,815 50
9	Hasselt	86,866 02	91,105 80	"	91,105 80
10	Tournai	287,274 10	294,761 71	"	294,761 17
11	Malines	291,077 07	297,258 68	"	297,258 68
12	Saint-Nicolas	141,219 02	144,157 27	"	144,157 27
13	Louvain	552,758 19	540,740 50	5,451 18	546,171 68
14	Maeseyck	14,850 18	14,180 65	373 46	14,554 11
15	Liège	1,552,925 64	1,267,562 98	40,749 17	1,508,112 15
16	Ostende	190,264 11	180,567 21	6,414 98	186,722 19
17	Lierre	87,460 46	82,582 54	3,249 97	85,832 31
18	Ypres	121,271 69	114,011 23	5,002 89	119,014 12
19	Turnhout	69,458 49	64,900 "	3,265 47	68,165 47
20	Furnes	51,875 98	29,761 93	1,518 69	51,280 62
21	La Bouverie	16,159 68	14,192 55	1,666 51	15,858 86
22	Audenarde	59,725 35	54,591 52	4,592 55	58,085 87
23	Diest	47,214 64	40,998 58	5,557 12	46,555 70
24	Bruxelles	5,556,166 87	2,865,166 07	410,895 35	5,274,061 42
25	Poperinghe	47,485 31	40,556 63	6,262 74	46,590 57
26	Verviers	555,906 45	282,551 37	45,139 14	527,690 51
27	Namur	254,622 27	214,715 74	55,166 55	249,882 27
28	Tirlemont	85,599 31	70,034 07	13,971 74	84,005 81
29	Huy	91,720 02	72,242 06	17,770 52	90,012 58
30	Menin	55,224 76	41,662 70	10,571 24	52,255 94
31	Dinant	49,847 08	58,000 "	10,919 14	48,919 14

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	REVENU net des OCTROIS EN 1859.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1882. (Principal.)	NET TOTAL de QUOTE PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
32	Ath.	59,385 92	44,795 98	13,484 43	58,280 41
33	Saint-Trond	60,767 80	44,489 "	15,147 65	59,636 65
34	Philippeville	8,551 78	6,242 72	2,130 24	8,372 96
35	Frameries	34,202 10	24,996 86	8,627 51	35,624 37
36	Lessines	29,616 86	21,566 92	7,498 60	29,065 52
37	Courtrai	226,851 26	163,798 76	58,829 48	222,628 24
38	Alost	150,187 10	92,492 09	35,270 63	127,763 63
39	Tongres	51,755 74	35,696 56	13,095 91	50,792 27
40	Herentals	17,001 63	11,118 41	3,566 15	16,684 54
41	Dixmude	27,801 67	18,500 "	8,784 12	27,284 12
42	Spa	56,898 16	34 094 "	21,744 96	55,838 90
43	Quaregnon	47,727 70	27,659 42	19,179 88	46,839 50
44	Stavelot	20,002 25	11,230 60	8,599 29	19,629 89
45	Grammont	48,204 64	26,725 "	20,582 27	47,307 27
46	Nivelles	66,553 02	36,410 "	28,886 42	65,296 42
47	Aerschot	21,294 54	11,515 51	9,294 10	20,809 61
48	Renaix	61,632 01	32,102 62	28,582 06	60,484 68
49	Gheel	29,975 43	14,822 54	14,594 90	29,417 44
50	Ninove	30,886 55	15,000 "	15,511 57	30,311 57
51	Anvers	2,826,068 67	1,550,578 98	1,422,880 13	2,773,459 11
52	Dour	58,560 64	17,664 55	20,178 26	37,842 81
53	Péruwelz	46,537 98	21,151 96	24,525 40	45,475 36
54	Mariembourg	4,198 22	1,790 01	2,350 06	4,120 07
55	Charleroi	168,609 96	70,585 17	94,885 98	165,471 15
56	Rœulx	12,596 84	4,990 "	7,372 54	12,362 34
57	Wavre	40,242 36	15,690 20	23,803 02	39,493 22
58	Herre	25,218 97	9,651 88	15,097 62	24,749 50
59	Jodoigne	25,625 53	9,494 35	16,635 33	26,129 68
60	Pâturages	34,471 45	12,179 35	21,650 39	35,829 74
61	Beaumont	13,995 32	4,623 "	9,111 79	13,734 79
62	Leuze	37,915 59	12,157 12	25,072 64	37,299 76
63-64	Basel	8,852 70	5,944 13	10,494 64	8,687 90
	et Steendorp	6,980 82			6,850 87
65	Gembloux	19,844 21	6,300 "	13,174 79	19,474 79
66	Soignies	43,096 34	12,500 "	29,794 26	42,294 26
67	Enghien	25,777 15	7,300 "	17,997 29	25,297 29

N° d'ordre.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1882. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
68	Blankenberghe	42,409 40	12,000 "	20,708 24	41,708 24
69	Roulers	87,700 52	24,749 "	61,407 25	86,156 23
70	Binche	52,265 81	14,610 "	56,680 88	51,290 88
71	Hornu	52,075 66	8,746 00	25,321 29	52,067 58
72	Wasmes	42,643 72	10,751 57	31,008 30	41,849 87
73	Tamise	38,616 01	8,666 91	29,250 23	57,897 14
74	Vilvorde	47,931 95	9,948 46	57,091 20	47,039 66
75	Bouillon	10,607 38	1,546 99	9,062 93	10,409 92
76	Fontaine-l'Évêque	28,257 75	5,455 "	24,276 69	27,751 69
77	Bastogne	10,977 98	1,246 86	9,526 76	10,773 62
78	Chimay	24,372 71	2,459 90	21,459 09	23,918 90
79-80	Jemappes	49,015 70	2,303 92	60,173 65	48,103 25
	et Flénu	14,647 01			14,374 54
81	Eecloo	38,472 75	1,540 "	56,416 53	57,756 53
Communes à octroi		14,543,954 87	11,558,145 80	5,129,163 50	14,687,509 50
Communes sans octroi		13,161,599 15	"	12,916,585 32	12,916,585 32
TOTAUX		27,705,554 02	11,558,145 80	16,045,748 82	27,603,894 62

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1883.)

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (total des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI- (de l'année précéd servant de base à la répartition du		
			Retenue sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes a total.	Communes b sans total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	
1860 (161 jours)	6,721,511 48	220,470 00	"	"	"	6,401,840 82	9,572,595 51	7,806,887 02	
1861	15,253,570 37	380,057 55	"	"	"	14,872,932 82	9,475,402 69	7,694,848 32	
1862	15,795,568 82	350,940 44	"	"	"	15,444,428 58	9,548,003 25	7,778,737 05	
1863	10,557,282 31	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 98	"	(b) 184,796 98	15,995,757 39	9,624,554 03	7,884,543 44	
1864	16,413,952 07	"	(b) 407,246 25	"	(b) 595,573 23	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,791 61	"	(b) 1,050,252 34	16,893,188 66	9,887,509 53	8,140,614 35	
1866	17,956,590 93	"	(b) 446,926 79	"	(b) 1,542,291 63	17,489,664 14	10,044,307 87	8,289,559 29	
1867	18,378,568 54	"	(b) 452,712 87	"	(b) 2,053,440 67	17,925,655 47	10,157,882 75	8,436,136 19	
1868	17,752,716 08	"	(b) 316,546 66	"	(b) 2,442,525 86	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 05	
1869	19,089,221 58	"	(b) 474,660 60	"	(b) 3,000,685 25	18,614 560 98	10,812,311 83	9,014,288 88	
1870	22,592,848 40	"	(b) 570,289 27 (e) 5,022,559 13	"	(b) 5,676,200 02 (e) 5,022,559 13	19,000,000 "	10,981,753 96	9,229,513 82	
1871	18,946,640 94	"	(b) 462,259 78 "	(e) 1,465,598 84	(b) 4,304,711 03 (e) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,181,146 10	9,421,868 47	
1872	21,498,476 29	"	(b) 536,471 99 (f) 14,504 30	"	(b) 5,015,072 06 (e) 1,735,069 94	20,947,500 "	11,539,915 56	9,599,652 42	
1873	23,459,041 46	"	(b) 592,105 92	"	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,087 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,378 53	
1874	25,483,850 01	"	(b) 601,850 22 "	(e) 212,618 96	(b) 6,652,860 18 (e) 1,653,568 93	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14	
1875	25,045,770 08	"	(b) 637,711 57	"	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,386 27	
1876	25,590,910 18	"	"	(b) 36,516 74 (e) 34,590 25	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,161,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98	
1877	24,703,412 34	"	"	(b) 58,861 35 (e) 1,015,782 36	(b) 8,107,166 14 "	26,658,036 03	12,944,498 58	11,355,960 63	
1878	23,774,678 20	"	"	(b) 1,734,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27	
1879	25,790,268 96	"	"	(b) 86,139 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 58	
1880	25,666,900 39	"	"	(b) 347,704 59	(b) 7,318,992 39	26,014,604 98	13,735,281 41	12,341,793 69	
1881	26,815,065 48	"	(b) 675,071 76	"	(b) 7,978,455 33	26,159,993 72	14,029,509 04	12,643,855 81	
1882	27,507,295 52	"	(b) 574,267 44	"	(b) 8,670,111 85	27,153,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74	
1883	27,598,111 56	"	"	(b) 205,783 06	8,809,736 30	27,603,894 62	14,543,934 87	13,161,599 15	

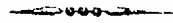
BUTIONS (dente) fonds communal.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Marc-le-franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE PART		Observations.
	les communes à octroi	les communes sans octroi.			est égale au revenu de l'octroi en 1859.	dépasse le revenu de l'octroi en 1859.	
TOTAL.	à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.					
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
16,970,482 55	5,164,388 55	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0.58000704	69	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu de 1859 s'éle- vait à fr. 11,858,145 80 c.
17,170,311 01	11,510,410 65	97,057 14	3,265,485 05	0.121572389	67	11	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc- le-franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764.
17,326,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0.19109101	65	15	
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 54	4,350,159 90	0.55175900	59	19	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1863 (Moniteur n° 337).
17,757,424 49	11,409,511 95	256,296 81	4,591,097 66	0.54821052	58	20	
18,027,925 86	11,551,821 06	542,884 74	5,198,482 86	0.63853606	53	25	
18,355,847 16	11,275,048 95	459,017 89	(c) 5,754,891 50	0.09125656	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un rece- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la dé- duction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.73028086	46	52	
18,797,544 21	11,202,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	50	28	(d) Voir le renvoi (c).
19,826,600 71	11,161,098 28	658,805 47	6,794,057 23	0.75369864	44	34	
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77488762	41	57	
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.83145625	57	42	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89260565	55	46	
21,684,966 77	5,786,889 82	7,135,597 75	9,944,647 99	1.000098691	20	59	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 14,504 30 c. lors de la répartition de 1875.
22,164,652 25	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.98086582	22	57	
22,919,707 57	5,565,550 36	8,121,467 72	10,921,261 55	1.03056753	18	63	
23,565,872 10	5,565,550 36	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05181680	18	62	
24,500,459 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	14	66	
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99614518	17	65	
25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442289	17	65	
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 50	0.97344429	17	65	
26,675,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,614 30	0.95679787	18	62	
27,187,494 89	5,596,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189	15	68	
27,705,534 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.98139419	12	69	

(669)

ANNEXES

• A

LA SITUATION DU TRÉSOR.



(662)

ANNEXES.

Les annexes à la Situation du Trésor au 1^{er} janvier 1884, se composent des documents ci-après :

1. Compte des recettes et des dépenses à la clôture de l'exercice 1882.
 2. Compte des recettes de l'exercice 1883 au 1^{er} janvier 1884.
 3. État du produit de la vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.
 4. Situation au 1^{er} janvier 1884 des crédits alloués pour services spéciaux.
 5. Résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1881 inclusivement.
 6. Aperçu général de la dette constituée et des annuités dues par l'État.
 7. État indiquant, d'une part, les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes actuellement existantes, et, d'autre part, les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement depuis l'origine des dettes jusqu'aux dernières échéances de 1883.
 8. État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes à 3 et 4 1/2 p. c., ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds, depuis l'origine desdites dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.
 9. État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. c., et de la dette de 58,474,800 francs, à 3 p. c., ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés depuis l'origine de ces deux dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.
-

(669)

ANNEXE N° 1.

SITUATION DU TRÉSOR AU 1^{er} JANVIER 1884.

BUDGET DE L'EXERCICE 1882.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES,
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1882.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier.	22,928,500 »
Personnel.	16,155,600 »
Patentes	5,920,000 »
Redevances sur les mines	285,000 »
TOTAUX. fr.	45,288,500 »
Douanes	21,000,000 »
Vins étrangers	2,892,500 »
Faux-de-vie indigènes	17,050,000 »
Bières et vinaigres	9,174,750 »
Accises	3,515,000 »
Sucres de canne et de betterave	165,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	160,000 »
Tabac	18,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	300,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	300,000 »
{ Recettes extraordinaires et accidentelles.	
TOTAUX. fr.	54,055,250 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement.	23,500,000 »
Greffes	440,000 »
Hypothèques	4,000,000 »
Successions	17,600,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,900,000 »
Droits dus par les époux survivants	550,000 »
Timbre	5,500,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	500,000 »
— de condamnation en matières diverses	580,000 »
TOTAUX. fr.	55,375,000 »
A REPORTER. fr.	154,718,750 »

1882, arrêté au 31 octobre 1883.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1882.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations	
22,014 971 96	21,862,456 65	1,052,515 51	15,528 04	"	
16,253,486 45	15,565,347 58	890,138 87	"	98,486 45	
6,548,153 50	4,556,021 84	2,012,151 66	"	628,153 50	
313,713 23	507,884 03	5,829 20	"	28,713 23	
46,030,325 14	42,069,710 10	3,960,615 04	15,528 04	755,353 18	
23,637,095 52	23,637,095 52	"	"	2,637,095 52	
2,974,039 74	2,974,045 37	14 37	"	81,559 74	
17,400,005 05	17,339,855 02	60,151 43	"	370,005 05	
9,196,337 97	9,195,993 32	364 65	"	21,607 97	
3,632,509 70	3,547,110 18	105,489 52	"	337,599 70	
237,835 15	237,935 13	"	"	72,835 13	
192,210 75	156,620 83	35,589 90	"	32,210 75	
12,975 37	12,975 37	"	5,024 63	"	
293,103 10	293,026 16	76 94	6,896 90	"	
57,596,242 53	57,394,555 52	201,686 81	11,921 53	3,552,913 86	
22,809,735 99	22,809,735 99	"	690,264 01	"	
470,703 69	470,703 69	"	"	30,703 69	
3,826,701 68	3,826,701 68	"	173,298 32	"	
15,335,226 94	15,172,486 60	162,740 34	2,264,773 06	"	
3,124,351 56	3,121,433 26	2,898 10	"	224,331 36	
338,979 65	338,700 58	279 05	11,020 37	"	
5,761,021 47	5,760,967 22	54 25	"	261,021 47	
20,250 "	20,250 "	"	"	15,250 "	
445,801 22	439,615 02	4,188 20	56,198 78	"	
718,503 52	718,503 52	"	"	138,503 52	
52,849,255 50	52,679,095 56	170,159 94	3,195,554 54	669,810 04	
156,475,822 97	152,143,361 18	4,332,461 79	3,221,004 11	4,978,077 08	

Compte des recettes de l'exercice

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
Report. fr.	154,718,750 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,700,000 »
Routes appartenant à l'État	5,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	115,000,000 »
Produits des postes.	7,711,900 »
Télégraphes électriques	2,700,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »
— de passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	»
TOTAUX. fr.	127,916,900 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	600,000 »
Forêts.	850,000 »
Dépendances du chemin de fer	170,000 »
Établissements et services régis par l'État.	145,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	400,000 »
Revenus des domaines	700,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	160,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	95,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,350,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	105,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,950,000 »
— des droits de fanal	675,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre.	»
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	80,000 »
— des écoles agricoles.	170,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	1,200,000 »
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	500,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1 ^{er} , n° 4.).	250,000 »
TOTAUX. fr.	10,405,000 »
A REPORTER. fr.	293,040,650 »

1882, arrêté au 31 octobre 1883.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1882.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
150,475,822 97	152,143,361 18	4,332,461 79	3,221,004 11	4,978,077 03	
1,576,964 02	1,556,802 21	20,161 81	123,055 98	"	
5,750 "	5,750 "	"	"	750 "	
115,133,863 74	111,375,679 68	3,758,184 06	"	133,863 74	
7,090,585 54	7,217,105 16	479,477 88	15,316 46	"	
2,684,823 87	2,435,116 83	249,707 04	15,176 13	"	
551,750 65	551,750 65	"	248,249 35	"	
50,217 89	50,217 89	"	"	50,217 89	
127,679,953 71	125,172,422 92	4,507,530 79	401,777 92	164,831 03	
765,835 60	729,073 11	36,762 49	"	163,835 60	
863,576 22	840,153 82	23,422 40	"	13,576 22	
194,854 44	191,349 41	3,505 03	"	24,854 44	
125,584 32	111,295 29	14,291 03	19,415 68	"	
462,014 24	462,014 24	"	"	62,014 24	
863,129 47	847,735 97	15,393 50	"	163,129 47	
150,215 69	150,215 69	"	9,784 31	"	
102,917 49	29,951 90	72,965 59	"	9,917 49	
2,830,518 52	2,830,518 52	"	"	480,518 52	
104,389 16	104,389 16	"	610 84	"	
9,027 40	8,517 40	510 "	"	2,027 40	
1,981,749 06	1,981,749 06	"	"	31,749 06	
730,331 56	730,331 56	"	"	55,331 56	
50,000 "	50,000 "	"	"	50,000 "	
99,965 49	54,083 35	45,882 14	"	19,965 49	
208,617 14	98,607 88	109,919 26	"	38,617 14	
1,925,827 16	1,050,493 45	875,333 71	"	725,827 16	
401,997 06	"	401,997 06	98,002 94	"	
272,601 92	145,455 82	127,146 10	"	22,601 92	
12,143,151 94	10,416,023 65	1,727,128 31	127,813 77	1,865,965 71	
208,208,928 62	285,731,807 73	10,567,120 89	3,750,595 80	7,008,874 42	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr. REMBOURSEMENTS. CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	293,040,050 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	500,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	85,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	18,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements.	400,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	255,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	35,000 »
Recettes accidentelles	1,300,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	34,599 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	21,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	6,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.	616,000 »
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	375,000 »
TOTAUX. fr.	3,607,059 »
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	296,647,709 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.)	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,500,000 »
Intérêts, du 31 juillet 1881 jusqu'au 31 juillet 1882, de la somme de 5,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)	»
A REPORTER. fr.	1,650,000 »

1882, arrêté au 31 octobre 1883.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1882.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
296,298,928 62	285,731,807 73	10,567,120 89	3,750,593 80	7,008,874 42	
418,402 58	391,649 "	26,753 58	"	58,402 58	
115,235 90	115,235 90	"	"	50,235 90	
27,052 82	19,773 14	7,279 68	"	9,052 82	
548,649 80	330,583 51	218,066 29	"	148,649 80	
172,874 05	62,092 85	110,781 20	82,125 95	"	
45,348 93	45,348 93	"	"	10,348 93	
2,224,938 02	2,224,938 02	"	"	1,024,938 02	
19,566 66	1,353 34	18,233 32	14,832 34	"	
28,911 04	27,508 "	1,603 04	"	7,611 04	
6,418 41	6,418 41	"	"	5,418 41	
8,499 84	8,499 84	"	500 16	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	3,000 "	
1,360 "	1,360 "	"	"	"	
25,192 19	25,192 19	"	"	10,192 19	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
616,133 60	616,133 60	"	"	133 60	
569,481 77	569,481 77	"	5,518 23	"	
4,812,065 61	4,420,348 30	391,717 11	102,976 68	1,307,983 29	
301,110,994 25	290,152,156 25	10,958,838 "	3,853,572 48	8,316,857 71	
208,354 14	194,228 19	14,125 95	"	158,354 14	
17,583 63	17,567 73	15 90	82,416 37	"	
550,784 74	543,464 02	7,320 72	949,215 26	"	
141,600 "	141,600 "	"	"	141,600 "	
918,322 51	896,859 94	21,462 57	1,031,631 63	299,954 14	

Compte des recettes de l'exercice

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	1,650,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)	»
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	207,410 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	5,572,158 91
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882)	802,875 54
Sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdijk et de Roosendaal à Bréda.	538,918 03
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881)	260,969 05
Solde du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	144,887 45
Solde du produit de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. %, autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1882).	4,859,780 »
Produit de l'emprunt au capital nominal de 155 millions de francs, à 5 %, autorisé par diverses lois. — Arrêté Royal du 29 juin 1882. — (Partie recouvrée en 1882).	106,060,768 »
Titres de la Dette publique, à 4 p. %, émis en 1882 :	
1 ^o En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873, ci	2,975,600 »
2 ^o En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, ci	14,704,900 »
3 ^o En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, ci	151,600 »
TOTAUX. fr.	155,997,876 88
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	296,647,709 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	452,645,585 88

1882, arrêté au 31 octobre 1883.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1882.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations	
918,522 51	896,859 94	21,462 57	1,031,651 63	299,954 14	
128,711 51	128,711 51	»	»	128,711 51	
207,419 »	207,419 »	»	»	»	
5,572,158 91	5,572,158 91	»	»	»	
892,875 54	892,875 54	»	»	»	
538,918 05	538,918 05	»	»	»	
260,969 95	260,969 95	»	»	»	
144,887 45	144,887 45	»	»	»	
4,859,780 »	4,859,780 »	»	»	»	
106,060,768 »	106,060,768 »	»	»	»	
2,975,600 »	2,975,600 »	»	»	»	
14,704,900 »	14,704,900 »	»	»	»	
151,600 »	151,600 »	»	»	»	
155,594,910 90	155,575,448 53	21,462 57	1,031,651 63	428,665 65	
501,110,994 25	290,152,156 25	10,958,838 »	3,855,572 48	8,516,857 71	
450,505,905 15	425,525,604 56	10,980,500 57	4,885,204 11	8,745,525 56	
			3,860,519 25		

Compte des dépenses ordinaires de

MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	SOMMES transférées à l'exercice 1883. (Art. 30 de la loi sur la comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1869.)	RESTE
I. — Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.			
Exercice 1878.			
Ministère des Travaux publics.	9,046 55	»	9,046 55
— de l'Intérieur.	2,500 »	»	2,500 »
TOTAUX.	11,546 55	»	11,546 55
Exercice 1879.			
Ministère des Travaux publics.	28,880 95	11,068 52	17,221 05
Exercice 1880.			
Dette publique.	105,000 »	»	105,000 »
Ministère des Travaux publics.	76,025 15	9,598 51	66,626 84
— de la Guerre.	54,160 99	2,759 20	51,421 79
— de la Justice.	140,659 71	»	140,659 71
— des Affaires Étrangères.	1,000 »	1,000 »	»
TOTAUX.	376,845 85	13,157 51	565,708 34
Exercice 1881.			
Dette publique.	9,913 26	»	9,913 26
Ministère des Travaux publics.	744,375 56	51,851 37	692,543 99
— de la Guerre.	50,288 87	885 »	58,405 87
— de la Justice.	5,146 55	»	5,146 55
— de l'Intérieur.	1,527 83	»	1,527 83
— de l'Instruction publique.	2,600 »	»	2,600 »
— des Affaires Étrangères.	10,100 »	»	10,100 »
— des Finances.	10,000 »	»	10,000 »
TOTAUX.	842,951 87	52,716 57	790,235 50
II — Dépenses propres à l'exercice 1882.			
Dette publique.	92,279,057 55	10,000 »	92,269,057 55
Dotations.	4,950,006 »	»	4,950,006 »
Ministère de la Justice.	16,592,919 66	7,488 72	16,585,450 94
— des Affaires Étrangères.	2,372,850 »	1,000 »	2,571,850 »
— de l'Intérieur.	10,362,205 61	15,676 10	10,546,529 51
— de l'Instruction publique.	21,469,177 31	18,572 »	21,450,005 31
— des Travaux publics.	105,787,575 33	508,518 40	105,279,056 93
— de la Guerre.	45,115,600 »	50,096 72	45,082,003 28
Gendarmerie.	3,491,600 »	»	3,491,600 »
Ministère des Finances.	15,874,353 65	120 »	15,874,233 65
Non-Valeurs et Remboursements.	1,754,299 95	»	1,754,299 95
TOTAUX.	520,028,225 06	592,371 94	519,435,853 12
TOTAUX GÉNÉRAUX.	521,288,459 28	669,894 14	520,618,565 14

l'exercice 1882 arrêté au 31 octobre 1883.

DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.			EXCÉDENTS de crédits à annuler définitivement.	Observations
En 1882.	En 1883.	TOTAL.		
»	506 38	506 38	8,450 17	
»	»	»	2,500 »	
»	506 38	506 38	10,950 17	
38 70	13,126 28	16,164 98	1,056 65	
»	100,000 »	100,000 »	5,000 »	
11,456 87	41,045 31	53,402 18	13,324 66	
3,477 08	47,044 71	51,421 79	»	
11,562 45	9,441 00	21,003 54	119,656 17	
»	»	»	»	
26,496 40	199,551 11	225,827 51	137,880 83	
»	9,915 26	9,915 26	»	La somme transférée de l'exercice 1880 est de 5,000 francs. — La dépense dépassant le montant du transfert de fr. 4,915 26 c., un crédit complémentaire devra être demandé à due concurrence.
154,558 15	453,229 16	587,787 31	104,756 68	
17,101 16	38,912 10	56,013 26	2,590 52	
271 55	4,875 »	5,146 55	»	
150 »	1,577 83	1,527 83	»	
2,600 »	»	2,600 »	»	
»	3,350 82	3,350 82	6,749 18	
»	10,000 »	10,000 »	»	
174,680 86	501,638 26	676,359 12	115,896 38	
76,011,576 09	15,160,151 54	91,171,527 63	1,098,129 92	
4,601,585 68	151,152 84	4,752,738 52	177,267 48	
12,883,182 05	2,078,555 11	15,561,737 14	1,023,693 80	
2,127,853 65	176,556 01	2,504,414 64	67,415 56	
7,456,290 76	2,680,040 99	10,136,331 75	210,197 76	
18,149,166 76	5,188,853 24	21,358,000 »	112,605 31	
52,413,921 65	52,140,259 49	104,554,181 14	724,875 79	
43,062,231 53	1,047,874 09	45,010,106 54	72,496 74	
5,455,279 24	46,049 58	5,479,328 82	12,271 18	
6,256,225 77	9,128,808 76	15,585,034 53	489,199 12	
595,564 73	1,116,204 73	1,711,569 46	42,750 49	
227,890,482 89	87,514,487 28	515,404,970 17	4,050,882 95	
228,091,698 85	88,232,199 31	316,325,898 16	4,294,666 98	

Fixation des crédits pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1882.

MINISTÈRES et SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS				CRÉDITS A ALLOUER. — Excédents des dépenses sur les crédits non limitatifs.	TOTAL DES CRÉDITS
	LOIS.	par le Budget primitif.	par des lois spéciales.			
			AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS.		
Dette publique.	10 mai 1882. . . . (Mon. n° 132.)	87,802,897 47	"	"	581,813 30	92,279,637 55
	28 août 1883. . . . (Mon. n° 243.)	"	3,804,046 78	"	"	
Dotations. . . .	11 février 1882. . . (Mon. n° 431.)	4,930,006 "	"	"	"	4,930,006 "
Ministère de la Justice.	9 janvier 1882. . . . (Mon. n° 13.)	15,746,473 "	"	"	762,041 35	16,592,919 66
	17 mai 1882. . . . (Mon. n° 141.)	"	24,000 "	"	"	
	27 août 1883. . . . (Mon. n° 242.)	"	89,503 31	"	"	
Ministère des Affaires Etrang.	9 mai 1882. . . . (Mon. n° 133.)	2,347,830 "	"	"	"	2,372,830 "
	16 mai 1882. . . . (Mon. n° 141.)	"	25 000 "	"	"	
Ministère de l'In- térieur.	4 avril 1882. . . . (Mon. n° 96.)	10,106,781 "	"	"	10,220 "	10,362,205 61
	4 avril 1882. . . . (Mon. n° 96.)	"	120,000 "	"	"	
	26 mai 1882. . . . (Mon. n° 148.)	"	34,230 "	"	"	
	4 août 1883. . . . (Mon. n° 217.)	"	90,974 61	"	"	
Ministère de l'Instruct. pub.	9 mai 1882. . . . (Mon. n° 136.)	20,410,613 "	"	"	150,616 31	21,469,177 31
	29 août 1883. . . . (Mon. n° 243.)	"	907,948 "	"	"	
Ministère des Travaux publics	17 mai 1882. . . . (Mon. n° 139.)	104,016,015 "	"	"	385,214 10	105,787,575 33
	30 juillet 1883. . . . (Mon. n° 213.)	"	1,388,346 23	"	"	
Ministère de la Guerre.	3 avril 1882. . . . (Mon. n° 93.)	44,705,600 "	"	"	"	45,113,600 "
	28 mars 1883. . . . (Mon. n° 88.)	"	410,000 "	"	"	
Gendarmerie. . .	27 mars 1882. . . . (Mon. n° 89.)	3,491,600 "	"	"	"	3,491,600 "
Ministère des Finances.	10 mai 1882. . . . (Mon. n° 132.)	15,606,580 "	"	"	69,316 80	15,874,353 65
	17 mai 1882. . . . (Mon. n° 141.)	"	37,500 "	"	"	
	28 août 1883. . . . (Mon. n° 243.)	"	160,936 85	"	"	
Non-Valeurs et Remboursements	29 mars 1882. . . . (Mon. n° 89.)	1,593,500 "	"	"	157,416 58	1,754,299 95
	28 août 1883. . . . (Mon. n° 243.)	"	3,383 37	"	"	
TOTAUX. . . . fr.		310,755,895 47	7,156,791 15	"	2,115,538 44	320,028,225 06

ANNEXE N° 2.



SITUATION DU TRÉSOR AU 1^{er} JANVIER 1884.

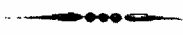


BUDGET DE L'EXERCICE 1883.



COMPTE DES RECETTES DE L'EXERCICE 1883,

AU 1^{er} JANVIER 1884.



DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier Personnel Patentes Redevances sur les mines	25,082,090 » 16,522,000 » 6,200,000 » 400,000 »
TOTAUX. fr.	46,204,090 »
Douanes Vins étrangers Eaux-de-vie indigènes Accises { Bières et vinaigres Sucres de canne et de betterave Glucoses et autres sucres non cristallisables Tabac	21,700,000 » 2,860,000 » 17,030,000 » 9,304,750 » 3,640,000 » 165,000 » 160,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	15,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	450,000 »
TOTAUX. fr.	55,524,750 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement Grefte Hypothèques Successions Droits de mutation en ligne directe Droits dus par les époux survivants Timbres Timbres. — Assurances (droit annuel) Naturalisations Amendes en matière d'impôts — de condamnation en matières diverses	23,000,000 » 450,000 » 5,900,000 » 15,500,000 » 5,000,000 » 560,000 » 5,800,000 » 5,000 » 500,000 » 500,000 » »
TOTAUX. fr.	53,015,000 »
A REPORTER fr.	154,544,740 »

1883, au 1^{er} janvier 1884.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1883.	RESTE A RECueillir au 1 ^{er} janvier 1884	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
23,098,083 15	22,074,622 35	1,023,460 80	"	15,093 15	
16,555,685 32	15,714,584 19	841,101 13	"	53,685 32	
0,752,576 55	4,608,908 54	2,143,668 21	"	552,576 55	
570,457 97	567,019 50	3,438 67	29,542 03	"	
46,776,802 99	42,765,154 18	4,011,668 81	29,542 03	601,555 02	
23,552,888 22	23,552,888 22	"	"	1,652,888 22	
2,954,827 67	2,954,827 67	"	"	94,827 67	
19,263,653 72	19,113,299 56	150,354 16	"	2,253,653 72	
8,973,589 07	8,973,589 07	"	351,160 93	"	
3,323,750 76	3,279,297 81	44,452 95	316,249 24	"	
259,426 50	259,426 50	"	"	94,426 50	
180,121 50	147,585 44	32,536 06	"	20,121 50	
13,009 38	13,009 38	"	1,990 62	"	
526,766 62	526,766 62	"	123,933 38	"	
58,648,033 24	58,420,690 07	227,343 17	772,634 17	4,093,917 41	
21,243,802 14	21,243,802 14	"	1,756,197 80	"	
469,424 95	469,424 95	"	"	19,424 95	
3,484,060 93	3,484,060 93	"	415,959 07	"	
15,650,063 93	15,550,063 93	100,000 "	"	130,063 93	
2,816,117 96	2,816,117 96	"	185,882 04	"	
507,954 81	507,954 81	"	52,045 19	"	
5,785,714 63	5,785,714 63	"	14,285 37	"	
38,000 "	38,000 "	"	"	33,000 "	
448,471 26	448,471 26	"	51,528 74	"	
747,391 86	747,391 86	"	"	247,391 86	
194,211 92	194,211 92	"	"	194,211 92	
51,165,214 39	51,063,214 39	100,000 "	2,475,878 27	624,092 66	
150,590,050 62	152,251,033 64	4,359,011 98	3,276,054 47	5,321,365 09	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	154,544,740 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	
Rivières et canaux	1,050,000 »
Routes appartenant à l'État	5,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer.	117,500,000 »
Produits des postes.	8,145,400 »
Télégraphes électriques.	2,780,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	550,000 »
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	50,000 »
TOTAUX. fr.	150,660,400 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	600,000 »
Forêts	850,000 »
Dépendances des chemins de fer	170,000 »
Établissements et services régis par l'État	155,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	400,000 »
Revenus des domaines.	700,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.	140,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	95,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,600,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	110,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	2,000,000 »
— des droits de fanal	750,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	100,000 »
— des écoles agricoles	200,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	1,200,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1 ^{er} , n° 4.)	250,000 »
TOTAUX. fr.	10,825,000 »
A REPORTER. fr.	206,030,140 »

1883, au 1^{er} janvier 1884.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1883.	RESTE A RECueillir au 1 ^{er} janvier 1884.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
156,590,050 62	152,251,038 64	4,339,011 98	3,276,054 47	5,321,365 00	
1,592,677 28	1,592,677 28	"	57,322 72	"	
4,450 "	4,450 "	"	550 "	"	
117,565,000 "	110,565,000 "	7,000,000 "	"	65,000 "	
8,051,600 "	8,051,600 "	"	93,800 "	"	
2,728,000 "	2,728,000 "	"	52,000 "	"	
554,000 "	554,000 "	"	"	4,000 "	
33,600 "	33,600 "	"	"	3,600 "	
130,529,327 28	125,529,327 28	7,000,000 "	203,672 72	72,600 "	
930,649 82	930,649 82	"	"	330,649 82	
731,028 63	731,028 63	"	118,971 37	"	
217,242 14	217,242 14	"	"	47,242 14	
115,901 87	115,901 87	"	39,098 15	"	
461,700 27	461,700 27	"	"	61,700 27	
755,500 47	755,500 47	"	"	55,500 47	
130,000 "	130,000 "	"	10,000 "	"	
101,926 68	28,182 85	73,743 83	"	8,926 68	
3,085,732 74	3,085,732 74	"	"	485,732 74	
114,900 "	114,900 "	"	"	4,900 "	
7,363 90	7,363 90	"	"	363 90	
2,019,500 "	2,019,500 "	"	"	19,500 "	
300,450 "	300,450 "	"	"	50,450 "	
75,000 "	75,000 "	"	25,000 "	"	
205,000 "	101,157 12	103,842 88	"	5,000 "	
789,604 08	"	789,604 08	"	289,604 08	
1,431,846 80	738,647 69	693,199 11	"	231,846 80	
291,910 96	155,199 83	136,711 13	"	41,910 96	
12,265,258 56	10,468,157 33	1,797,101 05	193,069 50	1,653,327 86	
299,384,656 26	286,248,525 25	13,136,115 01	5,672,796 69	7,027,292 95	

Compte des recettes de l'exercice

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	296,030,140 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	370,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . .	95,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables.	18,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	300,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	252,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . .	40,000 »
Recettes accidentelles	1,200,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	20,400 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manoeuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	9,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuité dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877	492,000 »
Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	522,560 »
TOTAUX. fr.	5,541,620 »
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	299,571,760 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,500,000 »
Prix de vente des biens de cures (immeubles et rentes).	»
A REPORTER. fr.	1,650,000 »

1883, au 1^{er} janvier 1884.

RECETTES PROBABILES	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1883.	RESTE à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1884.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
299,584,656 20	286,218,525 25	13,156,115 01	3,072,796 69	7,027,292 95	
433,405 15	411,338 00	22,066 16	"	65,405 15	
120,882 21	120,882 21	"	"	25,882 21	
12,408 54	12,408 54	"	5,591 46	"	
521,289 36	521,289 36	200,000 "	"	221,289 56	
165,700 58	59,914 62	105,785 96	86,299 42	"	
44,184 51	44,184 51	"	"	4,184 51	
1,476,170 27	1,476,170 27	"	"	276,170 27	
19,566 66	5,155 54	14,443 32	83354	"	
25,495 11	25,495 11	"	"	2,105 11	
2,579 57	2,579 57	"	"	1,579 57	
50,661 85	50,661 85	"	"	15,661 85	
1,560 "	1,560 "	"	"	"	
8,799 92	8,799 92	"	200 08	"	
20,000 "	"	20,000 "	"	11,000 "	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
492,906 88	492,906 88	"	"	906 88	
491,896 61	491,896 61	"	50,663 59	"	
4,040,506 82	5,678,021 58	562,285 44	125,587 69	622,274 51	
505,424,945 08	289,926,544 65	15,498,598 45	5,796,584 38	7,649,567 46	
98,859 89	98,859 89	"	"	48,859 89	
17,574 08	17,574 08	"	82,625 92	"	
274,014 75	274,014 75	"	1,225,985 25	"	
160,219 53	160,219 53	"	"	160,219 53	
550,468 25	550,468 25	"	1,308,611 17	209,079 42	

Compte des recettes de l'exercice

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT fr.	1,050,000 »
Quotes-parts payées par les états maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863.	170,584 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 %, attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	4,540,954 65
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882).	903,861 18
Sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix du rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendaël à Bréda	1,086,801 86
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881).	226,460 22
Solde du produit de l'emprunt au capital nominal de 133 millions de francs à 3 %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 29 juin 1882, partie recouvrée en 1883.).	2,999,252 .
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — partie recouvrée en 1883.).	152,964,434 »
Solde du produit de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 28 mai 1863, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice.	20,447 85
Titres de la Dette publique, à 4 % créés en 1883 :	
1 ^o En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873, ci	2,043,800 .
2 ^o En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix de lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, ci.	5,963,800 »
TOTAUX. fr.	152,370,358 74
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	299,571,760 .
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	451,942,118 74

1883, au 1^{er} janvier 1884.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1883	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1884.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES. sur les évaluations.	
550,468 25	550,468 25	"	1,308,611 17	209,079 42	
170,584 "	170,584 "	"	"	"	
4,540,954 65	4,540,954 65	"	"	"	
905,861 18	905,861 18	"	"	"	
1,086,804 86	1,086,804 86	"	"	"	
226,460 22	226,460 22	"	"	"	
2,990,252 "	2,990,252 "	"	"	"	
152,964,454 "	152,964,454 "	"	"	"	
20,447 85	20,447 85	"	"	"	
2,045,800 "	2,045,800 "	"	"	"	
5,965,800 "	5,965,800 "	"	"	"	
151,270,826 99	151,270,826 99	"	1,308,611 17	209,079 42	
305,424,045 08	289,926,544 65	15,498,598 45	5,796,584 58	7,649,567 46	
454,695,770 07	441,197,371 62	15,498,598 45	5,104,995 55	7,858,646 88	
			2,755,651 35		

ANNEXE N° 3.

*État du produit de la vente des immeubles devenus disponibles par suite
de la suppression de places fortes.*

SITUATION au 31 décembre 1883 du fonds spécial institué à partir du 1^{er} janvier 1873, par les lois des 1^{er} juin 1874, 2 juillet 1875, 15 avril 1878 et 28 juin 1881, et par l'arrêté royal du 19 juin 1876, et s'élevant à 4,615,800 francs.

N ^{os} d'ordre.	PLACES.	Années.	RECETTES				DÉPENSES.		
			SOMMES recouvrées.	TOTAL par place.	SOMMES restant à recouvrer.	Total.	SOMMES payées.	SOMMES engagées.	Total.
1	Charletoi	1873	415,092 02	4,155,020 73	270,364 88	4,431,385 60	2,284,282 51	7,853 01	2,292,114 52
		1874	391,240 78						
		1875	471,284 68						
		1876	515,254 »						
		1877	512,670 70						
		1878	407,046 15						
		1879	458,955 85						
		1880	231,770 54						
		1881	205,221 22						
		1882	590,417 10						
2	Menin . .	1874	7,800 »	39,000 »	»	39,000 »	»	»	»
		1876	7,800 »						
		1878	7,800 »						
		1879	15,600 »						
3	Mons . .	1873	157,259 69	761,487 69	»	761,487 69	759,366 51	»	759,366 51
		1874	161,554 55						
		1875	116,164 80						
		1876	116,872 64						
		1877	139,689 91						
		1878	46,931 04						
		1879	28,074 17						
4	Namur . .	1880	15,161 15	645,442 20	92,767 55	756,209 64	523,090 86	»	523,090 86
		1877	3,940 12						
		1881	278,540 95						
		1882	177,959 22						
		1883	93,102 55						
5	Nieuport	1883	89,619 47	196,780 86	»	196,780 86	»	»	»
		1874	9,040 »						
		1875	9,040 »						
		1876	40,000 »						
		1877	29,040 »						
		1878	21,241 52						
		1879	20,000 »						
		1880	18,080 »						
6	Ostende .	1881	46,759 54	1,522,421 63	5,007 60	1,527,429 25	221,354 31	»	221,354 31
		1883	3,609 »						
		1874	507,051 54						
		1875	522,899 06						
		1876	410,655 81						
		1877	122,076 91						
		1878	140,952 91						
		1879	5,601 52						
		1880	5,601 52						
7	Tournai .	1881	5,601 52	500,908 65	42,385 25	543,273 86	731,076 26	10,017 54	741,093 80
		1882	1,001 52						
		1883	1,001 52						
		1876	20,545 »						
		1877	54,625 »						
		1878	77,917 89						
		1879	93,091 20						
		1880	75,432 86						
		1881	59,472 95						
		1882	91,221 15						
		1883	28,602 58						
		1885	28,602 58						
TOTAUX . . .			7,81,070 82	7,810,070 82	416,505 06	8,235,575 88	4,200,150 45	17,849 55	4,317,000 »

ANNEXE N° 4.



SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1884

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.



Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES précédentes.	1882.	1883.	
Ministère de la Justice.					
—					
<i>Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.</i>					
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 21 mai 1878.)	100,000 "	100,000 "	"	"	"
Frais d'expropriation des bâtimens de l'asile des hommes aliénés à Froilmont et de quelques par- celles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	50,000 "	"	"	"	50,000 "
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 26 avril 1880.)	4,000,000 "	4,000,000 "	"	"	"
Construction d'un établissement d'aliénés, à Tournai. (Loi du 2 avril 1881.)	600,000 "	215,847 35	384,152 65	"	"
Continuation des travaux du Palais de Justice en con- struction, à Bruxelles. (Loi du 30 juillet 1881.)	5,000,000 "	1,744,900 87	1,255,099 13	"	"
Même objet. (Loi du 17 mai 1882.)	1,000,000 "	"	897,774 64	102,225 36	"
L. du 26 avril 1883. { Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	"
L. du 26 avril 1883. { Ameublement des locaux du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.	369,747 "	"	"	51,834 "	317,913 "
L. du 1 ^{er} août 1883. { Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	500,000 "	"	"	492,138 74	7,861 26
L. du 1 ^{er} août 1883. { Entretien et amélioration des bâtimens des prisons	500,000 "	"	"	17,206 40	282,793 60
TOTAUX. . . fr.	10,919,747 "	6,060,748 22	2,537,026 42	1,663,404 50	658,567 86
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
<i>Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.</i>					
Acquisition et appropriation d'un immeuble situé rue des Augustins, à Bruxelles, destiné à l'installation d'un musée commercial. (Loi du 20 avril 1881.)	315,957 58	251,505 65	57,183 71	7,443 24	"
Ministère de l'Intérieur.					
—					
<i>A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.</i>					
Installation des Académies au palais Ducal; matériel pour les collections de la Bibliothèque royale. (Loi du 27 juillet 1877.)	55,985 "	55,985 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	55,985 "	55,985 "	"	"	"

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. fr.	55,985 »	55,985 »	»	»	»
Ministère de l'Intérieur (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils (suite).					
Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 »	68,568 14	2,455 15	5,081 31	2,695 40
Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Liège. (Loi du 4 août 1879)	10,000 »	10,000 »	»	»	»
Ameublement et installation des bureaux dans les nouveaux locaux et renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel du Ministre. . .	110,000 »	96,365 61	13,634 39	»	»
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	30,000 »	30,000 »	»	»	»
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Gand. 31,150 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 12 13					
RESTE. fr. 31,157 87	31,157 87	51,157 87	»	»	»
Ameublement des bureaux de l'administration pro- vinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.) 12,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler 20 91					
RESTE. fr. 11,979 09	11,979 09	10,669 74	1,500 35	»	»
Acquisition de l'Institut agricole de Gembloux (Loi du 18 juin 1881.) 1,159,000 »					
Excédent de crédit sans emploi à an- nuler 2,321 90					
RESTE. fr. 1,156,678 10	1,156,678 10	1,156,678 10	»	»	»
Hôtel du gouvernement provincial à Namur. Mobilier à compléter et à renouveler (Loi du 24 mai 1882).	50,000 »	»	9,482 50	20,517 50	»
Construction de la prison cellulaire de St Gilles. (Loi du 1 ^{er} août 1885)	270,000 »	»	»	76,478 59	193,521 41
TOTAUX. fr.	1,764,580 00	1,439,404 46	26,881 39	102,077 40	196,216 81
B. Subsidés et services divers					
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du ré- gime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art 1 ^{er} .) (Loi du 8 sep- tembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n ^o 1, et du 5 novembre 1862, n ^o 3, § 19.) 500,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler 116,447 85					
RESTE. fr. 383,552 17	383,552 17	355,112 55	28,439 62	»	»
A REPORTER. fr.	383,552 17	355,112 55	28,439 62	»	»

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1881 ET ANNÉES antérieures	1882.	1883.	
REPORT. . . . fr.	533,552 17	555,112 55	28,459 62	"	"
Ministère de l'Intérieur (suite).					
B. Subsidés et services divers (suite).					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	100,000 "				
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler	16,405 15				
RESTE fr.	85,594 85	85,594 85	"	"	"
Subsidés pour construction et ameublement de mai- sons d'école. (Loi du 14 août 1875, art. 1 ^{er} .) . . .	20,000,000 "	19,943,235 70	56,764 21	"	"
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amé- lioration des cours d'eau non navigables ni flotta- bles. (Loi du 4 août 1879.)	2,000,000 "	842,725 08	306,276 50	85,276 55	765,722 03
Subsidés pour construction et ameublement de mai- sons d'école. (Loi du 27 août 1880.)	2,300,000 "	1,954,550 "	171,535 79	104,600 "	60,514 21
Même objet. (Loi du 22 mai 1882)	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Travaux de voirie vicinale (Loi du 24 mai 1882) . .	3,100,000 "	"	2,277,416 56	554,580 56	488,203 28
TOTAUX. . . . fr.	28,567,147 02	25,179,218 27	2,840,432 54	524,256 69	1,823,239 52
C. Objets d'art et de science.					
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} a)	200,000 "	198,277 "	"	"	1,723 "
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la do- nation faite par M. Demester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	40,000 "	56,597 00	1,751 28	1,851 02	" 64
Acquisitions d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture. (Loi du 24 mai 1876, 5 ^e .)	100,000 "	"	"	"	100,000 "
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal (Loi du 29 mars 1877.)	341,700 "	283,104 63	39,564 63	9,628 50	9,602 24
Loi du 23 mai 1880. Acquisition d'œuvres destinées à compléter les collections de la Bibliothèque royale	25,000 "				
Excédent de crédit sans emploi, à annuler	" 05				
RESTE. . . . fr.	24,999 95	24,999 95	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	706,699 95	542,778 64	41,113 01	11,479 52	111,525 88

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. fr.	706,699 95	542,778 64	41,115 91	11,479 52	111,325 88
Ministère de l'Intérieur (suite).					
C. Objets d'art et de science (suite).					
Acquisition d'œuvres d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités. (Loi du 25 mai 1880.) 10,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler "	53				
RESTE fr.	9,999 47	9,999 47	"	"	"
Extraction, solidification et montage d'ossements fossiles découverts à Bernissart (Loi du 30 juin 1881)	25,000 "	15,575 58	7,534 54	2,091 88	"
Acquisition d'objets d'art ancien de la collection Disch, à Cologne, pour le Musée royal d'armures et d'antiquités. 6,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler	38 75				
RESTE fr.	5,961 25	5,961 25	"	"	"
Acquisition d'une collection de Curculionides destinée au Musée royal d'histoire naturelle.	12,000 "	12,000 "	"	"	"
Acquisition d'un nouvel orgue, pour le palais des Beaux-Arts	50,000 "	20,000 "	30,000 "	"	"
TOTAUX. fr.	809,660 67	606,112 94	78,650 45	13,571 40	111,325 88
D. Recensements et divers.					
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, ART. 1, 1 ^{re} .) 125,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler "	04				
RESTE fr.	124,999 96	124,999 96	"	"	"
Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875 (Loi du 27 juillet 1877).	25,000 "	25,000 "	"	"	"
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	4,847,000 "	4,842,880 17	3,965 17	"	154 66
Revision de la pharmacopée officielle. (Loi du 4 août 1879.)	4,000 "	4,000 "	"	"	"
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880.) 100,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler "	68				
RESTE fr.	99,999 32	89,130 60	10,868 72	"	"
A REPORTER. fr.	5,100,999 28	5,086,010 73	14,835 89	"	154 66

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. . . . fr.	5,100,999 28	5,086,010 73	14,833 89	"	154 66
Ministère de l'Intérieur (suite).					
D. Recensements et divers (suite).					
Recensement décennal de la population à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880) . . .	900,000 "	279,274 10	415,807 21	76,653 78	128,264 82
Célébration du cinquantième anniversaire de l'indé- pendance nationale. (Loi du 28 août 1880.) . .	1,700,000 "	1,604,509 08	5,204 95	197 50	88 47
Confection des tables décennales des actes de l'état civil. Période de 1871 à 1880. (Loi du 20 août 1881.)	45,150 "	2,757 "	29,381 12	11,011 88	"
Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 25 août 1881.)	1,100,000 "	"	7,445 90	403,084 24	689,469 86
Complément des frais de rédaction et d'impression de l'exposé de la situation du royaume, période de 1861 à 1875. (Loi du 4 avril 1882.)	15,000 "	"	9,257 15	5,762 87	"
TOTAUX . . . fr.	8,859,149 28	7,062,551 "	481,910 20	406,710 27	817,977 81
E. Expositions.					
Exposition internationale de Sidney. (Loi du 8 avril 1879.)	100,000 "	99,982 22	17 78	"	"
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Melbourne (Loi du 16 mars 1880)	100,000 "	79,080 09	12,029 42	1,502 "	7,388 49
Participation des producteurs belges à l'Exposition internationale d'électricité de Paris, en 1881. (Loi du 9 avril 1881.)	50,000 "	10,000 "	40,000 "	"	"
TOTAUX . . . fr.	250,000 "	189,062 31	52,047 20	1,502 "	7,388 49
Ministère de l'Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations — Bâtiments civils.					
Travaux à l'école normale de Liège. (Loi du 20 mars 1877.)	21,000 "				
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler	3 37				
RESTE . . . fr.	20,996 63	20,996 63	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	20,996 63	20,996 63	"	"	"

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT fr.	20,996 63	20,996 63	"	"	"
Ministère de l'Instruction publique (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruc- tion publique. (Loi du 28 juillet 1879.) 186,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler. 6 26					
RESTE. . . . fr. 185,993 74	185,993 74	185,993 74	"	"	"
Loi du 4 août 1879. Universités de l'État; amélioration et construc- tion de locaux; installations matérielles . . .	4,500,000 "	279,337 95	1,047,454 57	894,215 39	1,378,092 11
Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes; amélioration de locaux	563,000 "	370,880 46	80,073 77	26,125 62	69,920 15
Organisation matérielle de l'enseignement nor- mal primaire	964,421 62	851,940 50	107,958 90	4,512 32	9 90
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique	197,000 "	162,905 95	4,196 98	"	29,897 07
Appropriation des locaux des sections normales d'enseignement moyen à Bruges et à Ni- velles 6,800 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. 20 "					
RESTE. . . . fr. 6,780 "	6,780 "	6,780 "	"	"	"
Loi du 25 août 1880. Projets de plans-types pour la construc- tion d'athénées, de collèges et d'écoles moyennes 6,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 77 "					
RESTE. . . . fr. 5,923 "	5,923 "	5,923 "	"	"	"
Construction et ameublement de sections prépa- ratoires d'écoles moyennes	320,000 "	207,006 13	47,111 31	65,882 36	"
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 27 août 1880.) 4,663,865 43					
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler 50 05					
RESTE. . . . fr. 4,663,815 38	4,663,815 38	4,663,815 38	"	"	"
Construction et ameublement de sections prépara- toires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882.) .	44,000 "	"	15,656 44	28,333 56	10 "
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 22 mai 1882.)	3,000,000 "	"	2,682,661 98	317,531 54	6 48
A REPORTER. fr.	14,475,930 37	6,764,579 72	4,894,114 15	1,330,400 70	1,478,835 71

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures	1882.	1883.	
REPORT. . . . fr.	14,473,930 37	6,764,570 72	4,894,114 15	1,356,400 79	1,478,835 71
Ministère de l'Instruction publique. (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Construction et aménagement d'établissements d'enseignement primaire	1,500,000 "	"	"	1,201,161 10	298,838 84
Ameublement d'écoles ou de sections normales primaires	120,000 "	"	"	29,059 37	90,940 63
Construction d'athénées et d'écoles moyennes et acquisition du mobilier scolaire	1,500,000 "	"	"	1,500,000 "	"
Appropriation et aménagement des nouveaux instituts universitaires, acquisitions d'appa- reils	274,960 "	"	"	163,071 71	111,888 29
Amélioration des conditions matérielles de dif- férents cours aux universités de Gand et de Liège	70,000 "	"	"	31,484 55	47,515 45
Construction d'un petit bâtiment pour le dépôt d'appareils servant à la clinique médicale de l'Université de Liège	5,000 "	"	"	3,000 "	"
Installation du Musée scolaire de l'État au pa- villon du Champ des Manœuvres	64,000 "	"	"	469 43	63,530 55
TOTAUX. fr.	18,014,890 37	6,764,570 72	4,894,114 15	4,264,647 03	2,091,540 47
B. Collections scientifiques.					
A. Achat d'objets nécessaires aux cours d'his- tologie normale, de physiologie, etc., à l'Uni- versité de Gand	5,100 "	"	997 65	4,097 75	4 60
B. Achat d'instruments destinés à l'observation des phénomènes astronomiques et météoro- logiques, à l'Université de Liège	32,000 "	"	"	29,500 "	2,500 "
C. Achat du mobilier destiné au nouvel amphi- théâtre de dissection à l'Uni- versité de Liège	41,500 "				
Excédent de crédit sans emploi, à annuler.	2 40				
RESTE. . . . fr.	41,497 51	41,497 51		"	"
D. Achat de collections, de mécanismes et d'objets indispensables aux laboratoires de chimie, etc., à l'Université de Liège	35,000 "	"	31,488 50	"	3,511 50
E. Cours de physiologie, de chimie appliquée, de physique, etc., à l'Université de Gand.	22,600 "	"	12,902 00	9,693 10	4 "
TOTAUX. fr.	136,197 51	"	86,886 56	43,290 85	6,020 10

Loi du 1^{er} août 1883.

Loi du 22 mai 1882.

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1894.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
Ministère de l'Instruction publique (suite).					
C. Divers.					
Pensions des professeurs et instituteurs communaux (Loi du 4 juin 1878.)	489,776 55	416,501 36	"	"	75,275 19
Création d'une bibliothèque centrale (Loi du 18 mai 1880.)	40,000 "	7,011 10	4,757 60	9,664 66	18,566 64
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 25 août 1880.) 500,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler.	578 87				
Reste. . . fr.	499,621 15	499,621 15	"	"	"
Frais du concours ouvert entre les instituteurs pour l'étude des sciences naturelles dans les écoles primaires communales . 7,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler	232 59				
Reste. . . fr.	6,767 61	6,767 61	"	"	"
Loi du 25 août 1880. { Cours normal temporaire de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales pri- maires	15,000 "	"	"	"	15,000 "
Frais des concours entre les écoles d'adultes de la province de Namur	3,000 "				
Excédent de crédit sans emploi, à annuler.	70				
Reste. . . fr.	2,999 50	2,999 50	"	"	"
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes (Loi du 1 ^{er} août 1881.)	500,000 "	47,000 "	215,000 "	258,000 "	"
TOTAUX. . . . fr.	1,554,164 59	979,900 50	219,757 60	247,664 66	106,841 83
Ministère des Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Loi du 27 mai 1876. { § 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken Dernier crédit	1,000,000 "	950,801 78	6,186 56	"	43,011 66
{ § 11. Continuation des travaux de restaura- tion et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège	200,000 "	200,600 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	1,200,000 "	1,150,801 78	6,186 56	"	43,011 66

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. . . fr.	1,200,000 *	1,150,801 78	6,186 56	"	45,011 66
Ministère des Travaux publics (Suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Erection d'un monument à l'ancien champ de ma- nœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)	1,800,000 *	1,548,900 95	17,529 37	188,545 76	45,023 92
Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Tra- vaux publics	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"
Pavillon de Tervueren. Travaux de conserva- tion	100,000 *	25,176 25	"	"	74,823 77
Palais des beaux-arts	1,135,000 *	662,156 93	216,107 24	53,073 02	201,682 81
École normale de Bruges	950,000 *	487,027 85	420,818 97	42,153 18	"
École normale de Gand.	950,000 *	757,946 44	212,053 56	"	"
Conservatoire. Habitation du directeur et du secrétaire	80,000 "	80,000 "	"	"	"
Conservatoire de Liège	200,000 "	"	33,440 "	"	166,560 "
Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique	250,000 *	4,740 90	1,843 22	2,228 79	241,187 09
Construction de l'Hôtel des Monnaies	385,000 *	551,207 10	23,768 79	"	8,024 11
Restauration du palais des princes-évêques à Liège.	400,000 *	150,656 27	70,361 67	72,925 79	126,076 27
Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés	210,000 *	112,981 58	97,018 42	"	"
Construction d'une prison cellulaire à St-Gilles.	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"
Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	1,200,000 "	5,289 18	5,278 90	29,107 50	1,160,324 42
Déplacement de l'Observatoire royal de Bru- xelles	1,000,000 "	8,842 20	28,551 60	140,728 40	821,877 80
Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire	500,000 "	41,785 35	458,214 05	"	"
Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège	450,000 *	117,772 70	143,058 80	87,054 50	100,154 *
Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des Bâtiments incendiés, con- struction de locaux pour les ponts et chaus- sées	500,000 *	"	200,074 40	224,024 63	75,900 88
Construction d'un nouvel hôtel pour le gou- vernement provincial, à Hasselt	100,000 *	"	266 60	59,958 82	59,794 58
A REPORTER. . . fr.	14,008,000 "	8,965,243 46	1,038,572 84	879,760 59	5,124,421 31

Loi du 4 août 1879.

Loi du 26 août 1880.

Loi du 14 août 1881.

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. . . . fr.	14,908,000 "	8,965,245 46	1,038,572 84	870,760 39	5,124,421 51
Ministère des Travaux publics (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Prison cellulaire, à St-Gilles-lez-Bruxelles. . .	500,000 "	484,474 77	15,525 23	"	"
École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem; reconstruction de murs de sou- tènement le long de la Senne	120,000 "	222 "	42 "	"	110,736 "
Conservatoire royal de musique à Bruxelles, travaux supplémentaires	24,000 "	10,856 86	15,145 14	"	"
Agrandissement du palais de la Nation et des Ministères	1,200,000 "	1,057,891 96	162,108 04	"	"
Enseignement normal primaire:					
A. — École normale de Bruges	550,000 "	"	"	218,818 94	131,181 06
B. — École normale de Gand	160,000 "	"	82,850 01	77,169 99	"
C. — Écoles normales et sections primaires existantes; construction et ameublement. . .	1,187,200 "	"	10,605 60	193,558 81	983,055 59
Construction ou agrandissement de bureaux de poste	550,000 "	1,987 97	95,505 50	35,706 05	219,002 68
Création et extension de bureaux télégra- phiques; établissement de lignes nouvelles, etc.	211,000 "	164,003 47	46,942 28	54 25	"
Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés. Agrandissement; construction de locaux pour les ponts et chaussées.	100,000 "	"	132 "	912 "	98,956 "
Construction d'un nouvel hôtel pour le Gouver- nement provincial, à Hasselt et agrandisse- ment de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons.	200,000 "	"	980 44	52,052 97	146,986 59
Prison cellulaire de St-Gilles-lez-Bruxelles.	1,400,000 "	"	1,016,051 40	583,968 60	"
Agrandissement du Palais de la nation et des Ministères.	1,000,000 "	"	588,973 51	282,072 14	128,054 35
Déplacement de l'Observatoire royal de Bru- xelles	400,000 "	"	"	"	400,000 "
Écoles normales primaires et sections primaires existantes; construction et amélioration de locaux	1,256,000 "	"	180,000 "	154,595 24	941,404 76
Continuation des travaux d'appropriation et de restauration au palais des anciens princes- évêques de Liège.	75,000 "	"	"	"	75,000 "
A REPORTER fr.	25,441,200 "	10,664,682 49	4,149,139 79	2,259,529 58	6,367,798 54

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. . . fr.	23,441,200 »	10,664,682 49	4,149,180 79	2,250,529 38	6,567,798 34
Ministère des Travaux publics (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Loi du 24 mai 1882 (suite.)					
Conservatoire royal de musique, à Liège . . .	300,000 »	»	»	»	300,000 »
— — — à Bruxelles . . .	45,000 »	»	45,919 27	1,017 81	62 92
Palais des Beaux-arts, travaux de parachève- ment	125,000 »	»	5,070 »	»	120,000 »
Monument de l'ancien champ des manœuvres, à Bruxelles.	200,000 »	»	»	»	200,000 »
TOTAUX. . . . fr.	24,111,200 »	10,664,682 49	4,198,109 06	2,260,547 19	6,987,861 26
B. Chemins de fer.					
Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomo- tives. (Loi du 5 juin 1868, § 22)	55,000 »	»	»	»	55,000 »
Chemin de fer de ceinture à Gand. (Loi du 9 juillet 1875, § 21.)	515,000 »	500,767 49	13,961 32	»	271 19
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876 (Lignes dans le Luxembourg.)	46,000,000 »	28,588,600 »	2,975,600 »	2,045,800 »	12,594,000 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876. (Chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'An- vers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.) . .	14,250,000 »	13,751,900 »	»	»	498,100 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/5 juin 1870)	97,170,000 »	67,010,800 »	14,704,900 »	5,965,800 »	9,490,500 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 9 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel)	2,652,500 »	2,500,700 »	151,600 »	»	»
Chemin de fer de Blaton à Ath (L. du 17 juill 1877).	450,000 »	428,951 15	1,048 85	»	»
Voies et travaux, travaux d'extension, plus-value des rails d'acier (Loi du 17 juillet 1877.)	7,000,000 »	6,174,551 50	465,251 44	127,079 80	235,157 26
Raccordement des stations des Guillemins et de Vive- gnis à Liège. (Loi du 21 mai 1878.)	20,000 »	20,000 »	»	»	»
Chemin de fer. — Voies et travaux. (L. du 5 juin 1878).	5,500,000 »	5,044,026 34	261,584 18	57,855 75	156,553 75
Loi du 17 févr. 1879.					
1 ^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer en exploitation	2,000,000 »	1,999,650 »	550 »	»	»
2 ^o Extension du matériel de transport et de traction	4,000,000 »	4,000,000 »	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	179,572,300 »	130,019,926 48	18,550,275 79	8,172,515 55	22,829,582 20

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT . . . fr.	179,572,300 "	150,019,926 48	18,350,275 79	8,172,515 53	22,829,582 20
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite).					
Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bortel	3,000,000 "	29,067 50	103,419 07	136,506 63	2,731,007 "
Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français.	2,000,000 "	1,291,099 59	258,781 90	180,315 40	289,803 11
Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	6,000,000 "	47,879 89	924,675 61	3,776,444 22	1,231,000 28
Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gastuche	2,000,000 "	29,110 25	17,398 63	8,603 43	1,944,887 71
Chemin de fer d'Audenarde à Orroir.	2,000,000 "	6,041 26	158,008 75	225,856 44	1,629,193 55
Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	1,000,000 "	255,507 58	195,727 44	141,936 31	406,828 87
Voies et travaux Travaux d'extension et de complément	16,500,000 "	14,244,058 08	2,008,972 65	120,246 65	126,723 62
Extension du matériel de traction et de transport.	7,300,000 "	7,022,253 47	228,649 15	28,597 21	20,715 17
Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque. Dépenses d'exploitation. (Loi du 5 août 1879.) . .	10,200 "	10,200 "	"	"	"
Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	2,500,000 "	1,761,997 46	675,973 35	62,029 19	"
Transformation de l'embranchement du Quartier Léopold, à Bruxelles	1,900,000 "	"	"	"	1,900,000 "
Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	2,500,000 "	2,101,584 66	248,474 50	45,152 66	106,788 38
Signaux et appareils de sécurité	2,000,000 "	1,788,249 15	103,691 55	958 74	107,100 56
Extension et amélioration du matériel de traction et de transport	12,000,000 "	11,849,814 40	150,185 60	"	"
Rachat de la concession du chemin de fer de Virton	6,948,500 "	"	282,803 59	5,785,843 34	881,853 27
Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État	8,500,000 "	8,167,771 68	58,283 88	293,944 44	"
Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du transport	2,000,000 "	1,323,359 48	643,721 79	4,326 40	28,592 53
A REPORTER. . . . fr.	257,751,000 "	179,947,905 51	24,549,942 85	18,979,075 59	54,254,076 05

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.		MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
			1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. . . . fr.		257,731,000 *	170,947,905 51	24,549,942 85	18,979,075 59	34,254,070 05
Ministère des Travaux publics (suite).						
B. Chemins de fer (suite).						
Loi du 9 avril 1881.	Rachat du chemin de fer de Lierre à Turnhout.	4,300,000 *	"	4,000,000 "	"	300,000 *
	Extension du matériel roulant du réseau de l'État	6,600,000 "	6,600,000 "	"	"	"
	Travaux d'amélioration et d'extension sur les lignes d'Anvers à la frontière des Pays-Bas et de Lierre à Turnhout; construction sur le réseau de l'État d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du matériel de transport; travaux à exécuter dans les gares de formation, etc.	6,000,000 "	2,320,572 41	1,885,172 17	870,421 56	925,833 86
	Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions.	2,400,000 "	1,573,547 06	799,892 12	21,560 82	"
	Signaux et appareils de sécurité	2,500,000 "	1,645,286 31	754,664 24	104,155 97	15,805 48
Loi du 14 août 1881.	Chemins de fer. Station de Dison	500,000 "	79,659 70	211,171 99	1,408 11	7,760 20
	Voies et travaux. — Constructions nouvelles. . .	8,900,000 *	1,920,104 39	6,027,433 01	586,888 47	565,574 13
	Matériel de traction et de transport. Chauffage des trains, etc.	3,860,000 *	1,751,678 24	1,658,411 18	376,916 87	92,993 71
Loi du 24 mai 1882.	Voies et travaux. Consolidation des voies. Signaux et appareils de sécurité	13,000,000 *	"	3,535,538 12	4,059,546 63	5,426,915 25
	Matériel de traction et de transport, pièces de rechange, etc.	26,749,000 *	"	15,860,018 15	9,914,185 87	974,795 98
	Approvisionnement de matériaux pour la réfection des voies.	2,000,000 "	"	1,670,802 90	329,197 10	"
TOTAUX fr.		334,340,000 "	195,843,753 62	60,911,046 75	55,223,556 99	42,361,842 66
C. Télégraphes.						
Loi du 4 août 1879.	Extension du réseau télégraphique.	200,000 "	200,000 "	"	"	"
	Établissement de télégraphes le long des voies navigables. . .	150,000 "	150,000 "	"	"	"
Lignes télégraphiques à établir le long des canaux (Loi du 25 mai 1880.).		100,000 *	58,569 26	41,650 74	"	"
Établissement de lignes télégraphiques sur les rives des voies navigables. (Loi du 14 août 1881.). . .		100,000 "	"	27,944 57	20,054 85	52,020 58
Établissement de lignes et de bureaux télégraphiques et éventuellement de lignes téléphoniques. (Loi du 1 ^{er} août 1883)		300,000 "	"	"	110,700 22	189,299 78
TOTAUX fr.		850,000 *	408,569 26	69,576 31	130,735 07	241,520 36

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
D. Bateaux à vapeur.					
Achat de deux bateaux pilotes fr. 150,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 666 64					
Loi du 4 août 1879. RESTE. . fr. 129,333 56	129,333 56	129,333 56	"	"	"
Construction d'un bateau garde-pêche.	160,000 "	160,000 "	"	"	"
Paquebot en acier	700,000 "	"	"	"	700,000 "
Construction d'un bateau-pilote	70,000 "	191 10	40,343 14	446 78	29,018 98
Achat d'un petit steamer pour transporter, en rade d'Ostende, les voyageurs et les colis postaux.	70,000 "	"	15,928 50	17,740 70	58,321 94
Complément de l'inventaire et de l'armement d'un bateau garde-pêche	18,000 "	17,542 09	457 91	"	"
Acquisition et installation de « Sirènes » à bord de deux bateaux-phares	67,500 "	"	46,518 77	20,072 44	1,108 70
Application aux deux nouveaux bateaux-phares du viceveau Harfield.	26,000 "	"	"	"	26,000 "
Installation d'une « Sirène » à l'extrémité de la jetée Est d'Ostende	20,000 "	"	"	"	20,000 "
Construction de deux remorqueurs	150,000 "	259 20	140,292 98	4,678 22	4,769 60
TOTAUX. fr.	1,410,833 56	307,325 75	241,541 16	42,947 14	819,219 31
E. Canaux.					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2)	2,800,000 "	2,600,000 "	"	"	200,000 "
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal (Loi du 14 septembre 1864, § 5.)	350,000 "	229,452 63	"	"	120,547 37
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870, § 8.)	250,000 "	247,885 20	2,114 80	"	"
Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. (Loi du 16 août 1875, § 12.)	1,000,000 "	983,161 60	1,225 "	"	15,613 40
A REPORTER. fr.	4,400,000 "	4,060,499 43	3,339 80	"	336,160 77

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. fr.	4,400,000 "	4,060,499 43	3,539 80	"	336,160 77
Ministère des Travaux publics (suite).					
E. Canaux (suite).					
Loi du 17 juill 1877 { Amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 "	23,759 16	"	"	476,240 84
{ Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	14,000 "	9,000 "	"	5,000 "	"
Loi du 4 août 1879, { Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	453,000 "	392,146 41	24,842 54	11,011 05	"
{ Canaux houillers du Hainaut	6,000,000 "	608,743 26	2,472,537 66	2,918,201 01	461 07
{ Canal de Gand à Terneuzen	3,000,000 "	1,520,981 89	1,308,099 61	170,918 50	"
{ Canal de Roulers à la Lys	500,000 "	363,738 68	131,619 23	4,622 03	"
{ — de la Lys à l'Yperlée	2,000,000 "	1,523 "	1,990 50	5,615 25	1,990,871 25
{ — de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	3,000,000 "	202,703 39	212,495 13	512,691 21	2,072,108 27
Loi du 26 août 1880. { Canaux houillers du Hainaut	500,000 "	"	"	500,000 "	"
{ Canal de Gand à Terneuzen	1,500,000 "	"	293 09	1,499,706 91	"
Loi du 14 août 1881, { Canaux de Liège à Anvers.	300,000 "	8,593 80	246,708 46	44,635 74	"
{ Canaux houillers du Hainaut	3,500,000 "	"	"	728,228 48	2,771,771 52
{ Canal de Mons à Condé	100,000 "	"	"	"	100,000 "
{ — Gand à Terneuzen	1,600,000 "	12,737 42	538,931 53	1,048,351 05	"
{ — Selzaete à la mer du Nord.	130,000 "	"	"	"	130,000 "
{ — Bruges à Ostende et port d'Ostende .	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Loi du 31 mai 1884. { Canaux de Liège à Anvers	130,000 "	"	"	44,416 19	105,583 81
{ Canal de Gand à Terneuzen	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	"
{ Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	40,000 "	"	40,000 "	"	"
Loi du 1 ^{er} août 1885. { Canal de Roulers à la Lys	110,000 "	"	"	75,618 06	34,381 94
{ — Gand à Terneuzen	1,230,000 "	"	"	737,063 42	492,936 58
TOTAUX. fr.	30,529,000 "	7,211,447 44	4,980,837 61	9,306,208 90	9,030,486 05

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
R. Rivières.					
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.) . . .	5,000,000 "	2,916,971 67	"	"	83,028 33
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7 ^{me} .) . . .	350,000 "	549,859 84	"	"	140 16
Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles. (Loi du 5 juin 1870, § 16.)	40,000 "	19,951 04	"	"	20,048 96
Loi du 10 août 1873. { § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 "	592,148 92	1,619 71	6,252 07	"
{ § 13. Amélioration de la Lys	250,000 "	250,000 "	"	"	"
{ § 16. Amélioration de la Dyle	40,000 "	95 88	"	"	59,904 13
{ § 22 Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	500,000 "	500,000 "	"	"	"
{ § 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 "	52,213 13	15,511 10	"	152,475 77
§ 15. Mandel; travaux de canalisation. (Loi du 9 juillet 1875.)	42,000 "	41,871 49	128 51	"	"
L du 27 mai 1876. { § 14. Escaut. Travaux d'amélioration	500,000 "	500,000 "	"	"	"
{ § 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	200,000 "	200,000 "	"	"	"
{ § 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe	24,000 "	5,919 72	"	"	18,080 28
Loi du 17 juillet 1877. { Amélioration de la Grande-Nèthe.	156,000 "	129,544 52	"	"	6,455 48
{ Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 "	3,825 90	1,972 73	144,201 57	"
{ Id. id. l'Escaut	775,000 "	775,000 "	"	"	"
L du 5 juin 1878. { Construction de barrages dans la Meuse	1,200,000 "	1,043,162 03	22,177 58	1,656 78	152,723 61
{ Lys. — Travaux d'amélioration	150,000 "	"	"	15,696 31	134,303 69
{ Barrage de la Dendre	70,000 "	69,844 95	155 07	"	"
{ Yser. — Travaux d'amélioration	500,000 "	500,000 "	"	"	"
L du 4 août 1879. { Barrage de la Gileppe	600,000 "	494,453 63	"	"	105,566 37
{ Meuse	1,000,000 "	854,458 52	165,541 68	"	"
{ Escaut. — Travaux d'amélioration	2,900,000 "	1,895,167 87	997,212 70	"	7,619 45
{ Dendre. — Travaux d'amélioration	160,000 "	131,645 64	25,754 06	2,620 30	"
A REPORTER. . . . fr.	12,787,000 "	10,686,115 85	1,250,153 14	170,586 83	700,346 20

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures	1882.	1883.	
REPORT. . . fr.	12,787,000 »	10,686,113 83	1,230,153 14	170,386 83	700,346 20
Ministère des Travaux publics (suite).					
2. Rivières (suite).					
Loi du 4 août 1879 (suite).					
Grande-Nèthe	100,000 »	74,515 86	8,203 78	4,068 »	13,123 56
Yser	300,000 »	299,970 12	20 88	»	»
Écoulement des eaux du Sud de Bruges. . .	10,000 »	10,000 »	»	»	»
Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	80,000 »	»	»	25,050 05	54,963 95
Escaut. — Travaux d'amélioration et transformation de la navigation intermittente en navigation con- tinue. (Loi du 25 mai 1880.)	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Crédit pour compléter le balisage et l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 2 janvier 1881).	567,700 »	86,684 41	476,072 09	4,945 50	»
Loi du 14 août 1881.					
Meuse.	2,000,000 »	1,598 49	166,579 50	254,691 75	1,577,330 26
Ourthe canalisée	220,000 »	»	732 »	21,579 46	107,688 54
Sambre canalisée	150,000 »	»	130,000 »	»	»
Escaut. — Travaux d'amélioration.	3,000,000 »	»	989,959 96	1,843,767 86	166,282 18
Ruisseau de l'Esperie.	100,000 »	»	59,689 99	25,629 47	14,680 54
Dendre	560,000 »	363,056 53	87,541 34	37,794 27	69,627 86
Rupel	250,000 »	»	2,234 64	93,556 »	134,429 36
Demer.	225,000 »	»	»	»	225,000 »
Grande-Nèthe	75,000 »	»	»	»	75,000 »
Dyle	300,000 »	»	»	»	300,000 »
Senne.	500,000 »	»	»	6,926 15	493,073 87
Yser	300,000 »	176,729 09	125,270 91	»	»
Écoulement des eaux du Sud de Bruges . . .	10,000 »	7,724 69	976 27	»	1,299 04
Amélioration du régime de la Haine (Loi du 24 mai 1882.)	50,000 »	»	»	1,287 50	48,712 50
Loi du 24 mai 1882.					
Escaut. — Travaux d'amélioration	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Rupel — Expropriation et travaux	150,000 »	»	»	»	150,000 »
Yser — Travaux d'amélioration.	100,000 »	»	46,448 74	53,551 26	»
Établissement de maréographes sur l'Escaut maritime et ses affluents	40,000 »	»	»	163 11	39,836 89
Travaux d'indiguement du Zwyn.	1,000 »	»	»	»	1,000 »
Sambre canalisée	125,000 »	»	112,984 76	1,673 73	10,341 51
Dendre canalisée. Expropriations et travaux. Indem- nités à la Société concessionnaire (Loi du 1 ^{er} août 1885.)	458,000 »	»	»	403,551 58	54,468 42
TOTAUX fr.	23,458,700 »	11,708,173 02	3,454,967 »	2,948,556 50	5,347,203 48

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
G. Ports et côtes. — Polders.					
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865, § 8).	450,000 "	429,552 17	"	"	20,447 83
Loi du 5 juin 1870. § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	500,000 "	501,597 85	108,402 15	"	"
§ 22 Travaux de défense de la côte	500,000 "	300,000 "	"	"	"
§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	175,000 "	159,780 52	"	"	15,219 48
Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.)	1,000,000 "	967,206 26	32,793 74	"	"
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut (Loi du 17 avril 1874)	2,000,000 "	1,950,692 61	59,920 44	790 54	8,596 41
Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port. (Loi du 9 juillet 1875, § 19)	547,600 "	547,600 "	"	"	"
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. (Loi du 27 mai 1876, § 18.)	400,000 "	591,884 89	8,115 1	"	"
Travaux de défense de la côte. (Loi du 17 juillet 1877.)	400,000 "	400,000 "	"	"	"
Installations pour la marine à Ostende. (Loi du 5 juin 1878)	500,000 "	15,500 "	45,394 96	14,580 46	226,524 58
Loi du 4 août 1879. Nieuport Bassin à flot	1,000,000 "	6,061 51	217,779 07	515 62	775,643 80
Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port	250,000 "	52,624 88	"	28,595 69	188,779 43
Travaux de défense de la côte	500,000 "	500,000 "	"	"	"
Installations maritimes d'Anvers	16,000,000 "	16,000,000 "	"	"	"
Installations maritimes à Ostende	550,000 "	"	"	"	550,000 "
Installations maritimes d'Anvers. (Loi du 25 mai 1880.)	5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"
Même objet. (Loi du 26 août 1880.)	5,000,000 "	4,588,860 59	411,139 41	"	"
Loi du 14 août 1881. Port de Nieuport	250,000 "	"	"	"	250,000 "
Travaux de défense de la côte	500,000 "	619 78	74,597 14	16,760 "	208,023 08
Polders et Wateringues	200,000 "	"	524 "	600 "	198,876 "
Installations maritimes d'Anvers	5,000,000 "	"	5,000,000 "	"	"
Détournement du Schyn. (Loi du 30 juin 1881.)	440,000 "	"	"	166,195 59	273,804 41
(L. du 24 mai 1882.)	10,000,000 "	"	9,884,595 54	115,606 66	"
Installations maritimes d'Anvers. (L. du 5 janv. 1883.)	15,000,000 "	"	"	14,910,555 76	89,444 24
(L. du 31 déc. 1883.)	5,700,000 "	"	"	"	5,700,000 "
TOTAUX. . . fr.	70,662,600 "	51,189,981 06	15,913,059 56	15,254,200 52	8,505,559 26

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
II. Routes et ponts.					
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878.)	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"
Loi du 4 août 1879. { Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsidés	3,500,000 "	3,361,866 36	138,133 64	"	"
{ Raccordement à Molenbeek-St-Jean du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers . .	1,000,000 "	720,290 15	191,800 17	18,500 31	69,519 37
{ Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires .	375,000 "	317,650 98	6,333 81	3,356 81	47,453 40
{ Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée .	20,000 "	19,901 21	"	98 70	"
{ Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage .	505,000 "	161,546 59	309,559 38	32,657 57	1,336 66
Construction et reconstruction de ponts. Raccordement de routes. — Subsidés. (Loi du 14 août 1881.)	1,500,000 "	218,359 "	1,272,935 20	8,707 80	"
Raccordement de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. — Subsidés. (Loi du 24 mai 1882.)	2,200,000 "	"	525,490 98	1,524,605 99	151,903 03
Construction de routes et de ponts, subsides, rachat de ponts concédés (Loi du 1 ^{er} août 1883.)	315,000 "	"	"	"	315,000 "
TOTAUX. . . . fr.	11,415,000 "	6,799,614 09	2,442,541 18	1,587,927 27	584,917 46
I. Divers.					
Remboursement de la part mise à la charge de l'État des cautionnements des agents des lignes des Flandres. (Loi du 1 ^{er} août 1883.)	65,000 "	"	"	61,219 70	1,780 50
Ministère de la Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense.					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870)	2,150,000 "	1,728,381 39	365,650 22	50,000 "	27,988 39
Loi du 2 juill. 1877. { Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	782,000 "	764,061 62	17,938 38	"	"
{ Ouvrages de défense des forts du bas Escant .	1,800,000 "	1,761,993 32	10,851 23	150 60	27,024 85
Loi du 18 avril 1878. { Construction de deux forts permanents en avant de Licre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe	3,000,000 "	2,851,254 06	81,806 50	22,395 07	44,544 57
{ Complément et amélioration de l'artillerie	7,500,000 "	3,204,815 65	57,583 29	416,134 85	3,821,466 25
A REPORTER. . . . fr.	15,232,000 "	10,310,506 02	551,789 42	468,080 50	3,921,024 06

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. . . . fr.	15,252,000 "	10,310,506 02	531,789 42	468,080 50	3,921,024 06
Ministère de la Guerre (suite).					
A. Frais de guerre et de défense (suite).					
Achèvement des forts de Merxem, de Zwynnrecht et de Cruybeke. (Loi du 5 juin 1878.)	2,200,000 "	2,117,185 28	22,644 70	12,306 86	47,865 16
Construction d'un nouveau dispositif militaire, en remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord à Anvers. (Loi du 30 juin 1881.)	5,850,000 "	"	"	178,080 70	3,671,319 30
Construction du fort de Rupelmonde. (Loi du 3 avril 1882, art. 2.)	3,000,000 "	"	260,299 35	199,577 74	2,540,122 93
TOTAUX. fr.	24,282,000 "	12,427,689 30	814,753 45	859,245 80	10,180,331 43
B. Bâtiments militaires.					
Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas (Loi du 2 août 1879)	5,000 "	5,000 "	"	"	"
Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880.)	4,500,000 "	3,980,198 99	519,801 01	"	"
Amélioration des casernes et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires. (Loi du 5 avril 1882, art. 1 ^{er}).	2,000,000 "	"	660,009 25	1,359,990 77	"
Amélioration du casernement. (Loi du 1 ^{er} août 1885.)	1,000,000 "	"	"	554,565 05	465,434 95
TOTAUX. fr.	7,505,000 "	3,985,198 99	1,179,810 24	1,874,555 82	465,434 95
C. — Divers.					
Fonds permanent pour l'achat des chevaux à fournir aux officiers montés, sous condition de remboursement. (Loi du 27 mars 1882.)	200,000 "	"	200,000 "	"	"
Ministère des Finances.					
A. Constructions et améliorations. -- Bâtiments civils.					
Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de Cureghem (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	495,000 "	481,262 06	"	"	15,737 94
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	1,280,000 "	1,055,455 74	224,544 26	"	"
Appropriation et installation du nouvel Hôtel des Monnaies. — Participation à l'Exposition nationale. (Loi du 15 mars 1880.)	55,000 "	47,474 61	3,058 16	625 90	3,863 33
Mise en valeur de terrains domaniaux. — Augmentation des crédits spéciaux alloués par les lois des 1 ^{er} juin 1874, 2 juillet 1875 et 15 avril 1878. (Loi du 28 juin 1881.)	950,000 "	"	558,087 28	76,063 17	315,849 55
A REPORTER. . . . fr.	2,780,000 "	1,584,192 41	785,669 70	76,687 07	535,450 82

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
REPORT. . . fr.	2,780,000 »	1,584,192 41	785,669 70	76,687 07	333,450 82
Ministère des Finances (suite). —					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Subside accordé à la ville de Mons, pour compléter ses travaux de voirie sur les terrains domaniaux. (Loi du 22 juin 1881.)	100,000 »	»	100,000 »	»	»
Aliénation et échange de biens domaniaux. — Acquisition d'immeubles situés à Dinant (Loi du 28 août 1881.)	10,000 »	10,000 »	»	»	»
TOTAUX. . . fr.	2,890,000 »	1,594,192 41	885,669 70	76,687 07	333,450 82
B. Divers.					
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. % ainsi que de ceux à délivrer en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4.)	80,000 »	51,638 50	»	10,711 21	17,650 29
Frais d'émission et de confection des titres à 4 p. % destinés au paiement de lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)	150,000 »	74,861 »	1,122 »	6,500 »	67,517 »
Frais de confection des titres à 4 p. % (Loi du 31 mai 1878.)	35,000 »	18,875 58	1,512 50	2,302 50	12,311 42
Conversion de la dette à 4 1/2 p. % en un fonds nou- veau à 4 p. %, frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 23 juillet 1879.)	275,000 »	168,452 65	56,417 35	10,321 75	39,808 25
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879.)	75,000 »	75,000 »	»	»	»
Frais d'expertise de biens échangés. Parc de Laeken. (Loi du 12 mai 1880.)	4,500 »	4,500 »	»	»	»
Fabrication de monnaies et de médailles en souvenir du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880.) 850,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler 2,357 20					
RESTE. . . fr. 827,642 80	827,642 80	827,642 80	»	»	»
Complément des frais et honoraires d'expertises rela- tifs à l'échange de biens domaniaux, à Laeken et à Tervueren. (Loi du 28 juin 1881)	556 80	556 80	»	»	»
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique. (Loi du 24 mai 1882.)	200,000 »	»	»	»	200,000 »
TOTAUX. . . fr.	1,647,699 60	1,221,525 33	59,051 85	29,835 46	337,286 96

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1884.
		1881 ET ANNÉES antérieures.	1882.	1883.	
RÉCAPITULATION.					
Justice.					
A. Constructions et améliorations — Bâtiments civils.	10,919,747 »	6,060,748 22	2,557,026 42	1,665,404 50	658,567 86
Affaires Étrangères.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	515,957 58	251,505 65	57,185 71	7,448 24	»
Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	1,764,580 06	1,459,404 46	26,881 59	102,077 40	196,216 81
B. Subsidés et services divers	28,567,147 02	25,179,218 27	2,840,432 54	524,256 69	1,825,259 52
C. Objets d'art et de science	809,660 67	606,112 94	78,650 45	15,571 40	111,525 88
D. Recensements et divers	8,859,149 28	7,062,551 »	481,910 20	496,710 27	817,977 81
E. Expositions.	250,000 »	189,062 51	52,047 20	1,502 »	7,588 49
Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations — Bâtiments civils.	18,014,890 57	6,764,579 72	4,894,114 15	4,264,647 05	2,091,549 47
B. Collections scientifiques	156,197 51	»	86,886 56	45,290 85	6,020 10
C. Divers.	1,554,164 59	979,900 50	219,757 60	247,664 66	106,841 85
Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	24,111,200 »	10,664,682 49	4,198,109 06	2,260,547 19	6,987,861 26
B. Chemins de fer.	534,540,000 »	195,845,755 62	60,911,046 73	55,225,556 99	42,561,842 66
C. Télégraphes	850,000 »	408,569 26	69,575 51	150,755 07	241,520 36
D. Bateaux à vapeur	1,410,855 56	507,525 75	241,541 16	42,947 14	819,219 51
E. Canaux	50,529,000 »	7,211,447 44	4,980,857 61	9,506,203 90	9,050,486 05
F. Rivières	25,458,700 »	11,708,173 02	5,454,967 »	2,948,556 50	5,547,205 48
G. Ports et côtes. — Polders	70,662,600 »	51,189,981 06	15,913,059 56	15,254,200 52	8,505,559 26
H. Routes et ponts.	11,415,000 »	6,799,614 09	2,442,541 18	1,587,927 27	584,917 46
I. Divers	65,000 »	»	»	61,219 70	1,780 50
Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense	24,282,000 »	12,427,689 50	814,755 45	859,245 80	10,180,551 45
B. Bâtiments militaires	7,505,000 »	5,985,198 99	1,179,810 24	1,874,555 82	465,434 95
C. Divers	200,000 »	»	200,000 »	»	»
Finances.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	2,890,000 »	1,594,192 41	885,669 70	76,687 07	555,450 82
B. Divers	1,647,699 60	1,221,525 55	59,051 85	29,855 46	557,286 96
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . fr.	604,556,507 04	529,894,835 81	106,625,652 87	77,020,596 27	90,815,622 09

(710)

ANNEXE N° 5.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1881 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES spéciaux.		BUDGETS ET SERVICES réunis.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
1830 (1 ^{er} trimestre).	25,869,417 13	27,548,564 56	632,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	•
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,603 21	46,205,354 60	113,225,815 03	112,413,965 51	735,602 91
1832.	77,811,942 41	83,908,455 19	74,652,563 56	74,592,463 76	152,464,505 97	158,500,918 95	•
1833.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	•	88,058,515 92	91,904,974 94	•
1834.	86,380,098 41	86,515,600 96	10,321,239 35	10,000,000 •	96,701,337 70	96,515,600 96	•
1835.	89,171,534 50	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 •	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,329 54
1836.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,963 47	15,374,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67
1837.	89,406,615 99	95,331,751 64	12,508,636 25	10,000,000 •	101,715,250 24	103,551,751 64	•
1838.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 •	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	•
1840.	100,558,748 59	102,840,113 52	68,817,505 27	63,074,257 63	169,376,255 86	165,914,370 95	•
1841.	101,505,773 25	114,976,586 11	59,052 92	•	101,542,826 17	114,976,586 11	•
1842.	104,353,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	•
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,835,950 55	•
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,581,820 34	84,656,000 •	198,810,508 75	195,185,657 29	•
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	134,589,540 80	•
1846.	115,247,056 72	117,551,999 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 20	•
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	183,703 12	5,768,642 11	115,528,063 84	127,572,574 99	•
1848.	108,937,848 54	126,156,104 69	37,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	153,060,595 37	•
1849.	113,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	916,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	358,547 70
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	340,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 37
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,368 99	128,451,208 79	151,848,564 93	•
1853.	128,837,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	•
1854.	152,551,382 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,952 50	145,172,277 02	•
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,153,973 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,803,505 56
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	3,158,526 41
1857.	146,781,442 01	157,599,551 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,923 95	146,201,158 91	9,582,210 90
1858.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57	144,745,005 36	16,019,598 52½
1859.	156,628,976 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77
1860.	155,612,571 17	142,880,769 90	14,096,647 44	16,141,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1862.	161,116,539 51	149,551,321 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 07½	186,225,129 58	10,555,651 85½
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,207,748 58
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 23
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 •
1868.	176,294,575 34	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,873 76	12,961,087 76
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	•
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,378 60	10,271,766 96
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,842,754 68	2,410,658 05
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	•
1876.	255,105,724 70	240,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	•
1878.	260,249,605 41	285,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	•
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	590,801,815 57	545,659,016 07	•
1880.	291,921,128 65	292,069,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	•
1881.	296,777,625 06	502,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	378,005,789 85	402,528,405 96	•
	7,885,671,418 86	7,811,690,426 06	1,507,455,622 90	1,615,529,517 61	9,595,125,941 85	9,425,028,745 67	189,821,957 75
							73,971,

DE 1850 A 1881 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	321,239 35	"	187,736 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	3,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	3,311,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 73	5,745,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 53	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,773,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 43	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	3,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,037,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,046,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,751 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	21,529,484 50	"	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,440 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	
3,115,355 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	
88,525 15	11,596,028 09	"	11,597,502 96	"	
6,060,352 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	
115,849,944 95	212,759,706 "	518,615,400 62	258,280,650 87	290,184,552 69	
992 80	105,875,694 62		31,905,701 82		

179

(714)

ANNEXE N° 6.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.

*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} novembre 1882
pour la dette à 4 p. $\frac{0}{10}$ (2^e série), et à celle du 1^{er} janvier*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — LA DETTE PROPREMENT DITE.	
Dette dérivant de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$.
Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo (Arrêté royal du 3 juin 1817).	.
Dette à 4 p. $\frac{0}{10}$ (1 ^{re} série), composée comme il suit :	
1 ^o Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{0}{10}$, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (<i>Moniteur</i> , n ^o 211), pour l'exécution de travaux publics ;	
2 ^o Dette de 214,109,700 francs ajoutée à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois du 19 décembre 1876, des 25 et 26 juin 1877, du 31 mai 1878 et de l'arrêté royal du 10 juin suivant (Reprise et construction de lignes de chemins de fer) ;	4 p. $\frac{0}{10}$ (1 ^{re} série).
3 ^o Dette de fr. 466,178,182 22 c, résultant de la conversion décrétée par la loi du 25 juillet 1879, des emprunts et dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$;	
4 ^o Emprunt d'un capital nominal de 164,796,000 francs autorisé par diverses lois pour l'exécution de travaux publics, etc., et émis conformément à l'arrêté royal du 27 avril 1883 (<i>Moniteur</i> , n ^o 119).	
Emprunt de 134,719,000 francs de capital nominal, à 4 p. $\frac{0}{10}$, 2 ^e série, émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (<i>Moniteur</i> , n ^o 9), pour couvrir les crédits alloués par les lois des 4 et 5 juin 1878 et suivantes. (Travaux publics, etc.)	4 p. $\frac{0}{10}$ (2 ^e série).
Emprunt de 510,839,000 francs de capital nominal, à 3 p. $\frac{0}{10}$, émis en vertu de diverses lois pour travaux publics, etc. (Arrêtés royaux des 29 avril 1875 et 29 juin 1882)	5 p. $\frac{0}{10}$.
Rentés 5 p. $\frac{0}{10}$ à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875).	.
TOTAL DE LA DETTE. fr.	

pour les dettes à 3 et à 4 p. $\frac{0}{100}$ (1^{re} série); à la date du 1^{er} août 1883
1884 pour la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ et les annuités,

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
(1) 380,271,631 74	169,312,000 "	219,959,631 74	5,498,990 78	"	4,000 "	(1) Déduction faite d'un capital de 146,000 francs qui était inscrit au grand livre de la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, et qui a été annulé et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu d'une convention intervenue le 7 juin 1873, entre l'État et le titulaire de l'inscription.
"	"	"	80,598 14	"	"	
896,083,882 22	1,966,500 "	894,117,582 22	35,843,355 29	(2) 5,656,439 41	60,000 "	(2) La dotation d'amortissement de l'emprunt de 164,796,000 de francs, ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1885 (Art. 5 de l'arrêté royal du 27 avril 1883.)
134,719,000 "	"	134,719,000 "	5,388,760 "	673,595 "	8,000 "	
519,859,000 "	6,930,700 "	512,928,300 "	15,595,770 "	(3) 006,718 "	20,000 "	(3) La dotation d'amortissement du capital de 135,000,000 de francs, émis conformément à l'arrêté royal du 29 juin 1882 et compris dans le total de la dette à 3 p. $\frac{0}{100}$, n'a pris cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1885 (art. 4 dudit arrêté.)
1,409,654 95	"	1,409,654 95	42,287 74	"	"	
1,941,543,148 91	(a) 178,209,000 "	1,763,334,148 91	62,449,761 95	5,256,752 41	92,000 "	(a) Voir le tableau de développement. (Annexe n° 7.)

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} novembre 1883
pour la dette à 4 p. ‰ (2^e série), et à celle du 1^{er} janvier

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
B. — LES ANNUITÉS. Cession faite à l'État, par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art. Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858). Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale Annuité (calculée à 4 1/2 p. ‰ sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant — à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i>, n° 75). — à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie — à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie — de 7,000 francs par kilomètre, due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877 (Art. 33, § 1^{er}, de la convention du 1^{er} juin 1877). — de 4,000 francs par kilomètre, sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880 TOTAUX fr.	
RÉCAPITULATION. A. — DETTE PROPREMENT DITE B. — ANNUITÉS TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	

pour les dettes à 5 p. 0/0 et à 4 p. 0/0 (1^{re} série), à la date du 1^{er} août 1883
1884 pour la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ¹ .	ANNUELS.	
•	•	•	300,000 "	"	8,000 "	
•	•	•	672,350 "	"		
•	•	•	500,000 "	"		
•	•	•	612,000 "	"		
•	•	•	504,800 "	95,000 "		
•	•	•	2,776,675 "	416,250 "		
•	•	•	266,600 "	18,600 "		
•	•	•	8,471,837 "	"		
•	•	•	1,000,000 "	"		
•	•	•	15,104,242 "	529,850 "	8,000 "	

1,941,343,148 91	178,209,000 "	1,763,134,148 91	62,440,761 95	5,256,752 41	92,000 "
•	•	•	15,104,242 "	529,850 "	8,000 "
1,941,343,148 91	a) 178,209,000 "	1,763,134,148 91	77,554,003 95	5,766,602 41	100,000 "
			83,320,606 36		

a) Voir le tableau de développement ci-après (Annexe n° 7.)

EXERCICES.	EMPRUNT ET DETTES à 4 p. 0/0, 1 ^{re} série. (fr. 896,083,882 22.)		EMPRUNT à 4 p. 0/0, 2 ^{me} série. (fr. 134,719,000.)		EMPRUNT à 5 p. 0/0. (fr. 319,859,000.)		TOTAUX.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1875. .	257,546 »	258,093 30	»	»	»	»	257,546 »	258,093 30
1874. .	267,986 »	268,563 14	»	»	»	»	267,986 »	268,563 14
1875. .	278,826 »	279,117 76	»	»	»	»	278,826 »	279,117 76
1876. .	290,084 »	287,907 27	»	»	285,085 »	569,563 77	573,169 »	657,470 04
1877. .	500,268 25	500,621 82	»	»	650,170 »	822,663 75	1,150,438 25	1,523,285 57
1878. .	a) 375,381 47	372,196 71	»	»	735,782 50	941,672 81	1,111,163 97	1,515,869 52
1879. .	a) »	»	»	»	845,969 »	1,017,987 50	845,969 »	1,017,987 50
1880. .	a) »	»	»	»	875,919 »	1,027,144 70	875,919 »	1,027,144 70
1881. .	a) »	»	»	»	906,919 50	1,051,370 75	906,919 50	1,051,370 75
1882. .	a) »	»	b) »	»	938,844 »	1,116,547 18	938,844 »	1,116,547 18
1883. .	a) »	»	b) »	»	{ c) 482,064 » d) 5 13	{ 583,746 78 5 76	482,067 15	583,750 54
TOTAUX.	1,970,091 72	1,966,500 »	»	»	1,696,756 13	6,930,700 »	1,666,847 85	8,897,000 »

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), ci 169,512,000 »

ENSEMBLE fr. 178,209,000 »

Pour rappel :

Capital racheté des emprunts et dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0 convertis. (Voir annexe n° 10) . . . 112,668,863 74

Capital racheté, remboursé ou annulé des emprunts et dettes à 4 p. 0/0 de 1836 et à 5 p. 0/0 de 1838. (Voir annexe n° 11.) 88,474,800 »

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 379,352,663 74

a) A partir du semestre échu le 1^{er} novembre 1878 (à l'exception d'une somme de fr. 88 79 c^t qui a été imputée sur ce semestre pour parfaire les rachats effectués avec jouissance du 1^{er} mai 1878), les fonds d'amortissement de la dette à 4 p. 0/0 (1^{re} série) n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au dessus du pair et ont fait retour au Trésor.

b) Les fonds d'amortissement des semestres échus le 1^{er} août 1882 et le 1^{er} février 1883, de l'emprunt à 4 p. 0/0, 2^e série, n'ont pu être employés par la même raison. Ils ont également fait retour au Trésor.

c) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1883.

d) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} novembre 1883.

ANNEXE N° 8.

ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes à 3 et à 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds, depuis l'origine de ces dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.



ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes à 3 et à 4 1/2 p. 0/0, ainsi

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 18 c, de 1859, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 86,910,000, de 1810, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c, de 1842, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 57,515,940, de 1848, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852, à 5 p. 0/0.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1852	788,646 69	1,008,517 96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1853	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1854	1,158,975 20	1,169,512 96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855	1,190,952 "	1,190,695 05	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1856	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858	1,540,245 "	1,546,859 88	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"	"	"
1860	1,485,596 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"	"	"
1861	1,661,927 20	1,656,955 56	17,142 85	16,609 45	"	"	"	"	"	"	"	"
1862	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"	"	"	"	"
1863	1,725,680 90	1,725,680 90	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"	"	"	"	"
1864	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"	"	"	"	"
1865	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"	"	"	"	"
1866	"	"	"	"	875,662 20	868,275 46	"	"	"	"	"	"
1867	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45	157,622 67	148,754 14	"	"	"	"
1868	"	"	"	"	995,600 60	1,241,610 11	504,248 58	586,579 50	"	"	"	"
1869	"	"	"	"	859,479 60	896,995 16	264,012 72	282,786 45	"	"	"	"
1870	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 65	"	"	"	"
1871	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04	"	"	"	"
1872	"	"	"	"	1,654,855 55	5,652,008 26	1,705,969 05	1,705,926 55	576,859 40	575,150 79	150,000 "	128,440 65
1873	"	"	"	"	650,141 17	624,505 44	194,551 21	192,594 18	201,854 65	200,049 21	268,825 "	264,976 80
1874	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	285,250 "	286,755 72
1875	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	297,725 "	296,795 70
1876	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	510,250 "	507,704 64
1877	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	550,569 58	555,528 40
1878	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1879	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	16,105,692 50	16,458,568 "	102,151 61	101,587 29	12,200,996 57	12,475,272 58	5,286,475 97	5,595,686 09	578 04 05	575,200 "	1,626,419 58	1,618,000 "

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c⁵ tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1845, 1844, 1845 et 1852, et qui a été employée aux remboursements effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion de l'emprunt à 5 p. 0/0 de 1840;

b) Y compris la somme de fr. 4,545,575 69 c⁵ tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

c) La somme de fr. 282,186 67 c⁵, formant la dotation d'amortissement pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Cette somme a été attribuée au Trésor conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

d) Non compris la somme de 211,610 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, restée sans emploi pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

e) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

f) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

g) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

N. B. De 1868 à 1879 inclusivement, les fonds d'amortissement des 3^x séries de la dette à 1/2 p. 0/0 sont en grande partie restés disponibles à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Il a été versé au Trésor une somme de fr. 32,545,267 68 c⁵ qui a été employée jusqu'à concurrence de 7,269,000 francs au remboursement du solde de l'emprunt à 4 p. 0/0 de 1856 (loi du 12 juin 1869), et fr. 1,175,355 46 c⁵ sont restés disponibles sur le Budget de l'exercice 1879. — La partie de ces fonds qui a pu recevoir sa destination en 1868, 1869 et 1870 est de fr. 652,561 59 c⁵ (voir les chiffres qui se trouvent en regard de ces trois exercices).

que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds, depuis l'origine de ces dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 84,636,000, de 1844, à 4 1/2 p. 0/0.		DETTE CONVERTIE de fr. 95,442,852, de 1844, à 4 1/2 p. 0/0.		DETTE CONVERTIE de fr. 157,615,500, de 1855, à 4 1/2 p. 0/0.		DETTE ET EMPRUNT réunis de fr. 69,582,000, de 1857- 1860, à 4 1/2 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 59,525,000, de 1865, à 4 1/2 p. 0/0.		EMPRUNT ET DETTES réunis de fr. 77,803,800, de 1867-1871, à 4 1/2 p. 0/0.		TOTAUX.		Exercices
SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 96	1852
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	1853
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,158,975 20	1,169,512 96	1854
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 03	1855
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,614 01	1856
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,297,598 40	1,297,598 40	1857
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,546,245 "	1,546,859 88	1858
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,462,527 61	1,462,790 89	1859
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 05	1860
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,679,070 05	1,675,542 99	1861
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,679,498 45	1,679,271 84	1862
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,741,670 51	1,741,670 51	1863
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	179,765 57	176,550 17	1864
"	"	159,556 66	156,152 26	"	"	"	"	"	"	"	"	1,259,568 02	1,255,581 59	1865
"	"	977,908 75	972,469 51	"	"	"	"	"	"	"	"	2,566,852 20	2,562,960 51	1866
"	"	1,045,192 50	1,046,057 40	"	"	"	"	"	"	"	"	2,657,011 94	2,708,049 16	1867
"	"	1,090,435 57	1,155,165 15	"	"	"	"	"	"	"	"	2,958,258 04	5,715,590 29	1868
"	"	1,144,981 56	1,408,488 61	"	"	"	"	"	"	"	"	2,527,585 98	2,765,241 95	1869
"	"	979,575 95	1,097,571 81	"	"	"	"	"	"	"	"	5,178,772 24	5,544,719 51	1870
"	"	1,251,162 70	1,545,565 09	"	"	"	"	"	"	"	"	5,557,509 45	5,459,940 80	1871
"	"	1,291,855 01	1,580,551 80	"	"	"	"	"	"	"	"	9,790,057 02	9,815,165 75	1872
"	"	597,882 99	1,554,247 76	"	"	"	"	"	"	"	"	5,719,977 84	5,797,805 15	1873
"	"	1,416,595 08	1,466,406 49	594,058 25	408,889 96	"	"	"	"	"	"	5,228,586 48	5,505,920 51	1874
"	"	1,484,704 98	1,617,025 55	816,494 "	895,590 80	"	"	"	"	"	"	5,588,080 08	5,546,159 21	1875
"	"	1,557,698 58	1,654,668 48	856,904 "	902,429 16	"	"	"	"	"	"	5,546,929 06	5,582,860 92	1876
"	"	1,651,525 06	1,647,516 12	897,516 50	909,621 14	"	"	"	"	"	"	5,722,021 14	5,765,557 91	1877
"	"	1,706,250 06	1,728,982 84	958,894 "	950,709 59	"	"	"	"	"	"	5,664,622 81	5,685,692 56	1878
"	"	1,784,696 51	1,798,905 67	982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79	"	"	"	"	5,855,091 56	5,877,454 54	1879
"	"	1,866,810 06	1,881,945 59	1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 "	129,855 61	"	"	"	"	4,122,259 06	4,180,985 56	1880
"	"	1,952,757 56	1,984,164 46	1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,851 59	"	"	"	"	4,426,445 56	4,505,442 40	1881
"	"	2,042,445 06	2,029,556 49	1,125,715 50	1,117,289 29	575,685 "	570,686 57	"	"	"	"	4,620,002 05	4,606,975 03	1882
"	"	2,154,897 56	2,127,195 22	1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 "	589,451 62	"	"	"	"	4,855,754 56	4,796,221 05	1883
"	"	2,251,445 06	2,215,908 54	1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56	"	"	"	"	5,054,297 06	5,029,999 54	1884
"	"	2,352,555 06	2,322,651 96	1,285,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57	"	"	"	"	5,257,467 56	5,262,298 89	1885
"	"	2,425,937 56	2,427,797 60	1,555,985 "	1,554,942 15	445,187 50	445,900 15	"	"	"	"	5,825,585 81	5,822,755 24	1886
"	"	2,548,762 56	2,544,582 90	1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,054 90	500,022 50	500,956 76	"	"	6,086,898 18	6,055,595 59	1887
"	"	2,665,906 51	2,658,248 56	1,465,920 50	1,455,571 54	485,508 25	485,508 25	515,628 25	511,622 56	"	"	1,457 65	1,451 50	1888
"	"	605 99	605 57	41 11	40 91	688 98	685 81	41 06	40 88	"	"	257,950 64	258,600 "	1889
"	"	"	"	"	"	"	"	150,750 57	151,400 "	127,200 07	127,200 "	592,976 25	404,400 "	1890
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58,059 98	57,900 "	"	"	1891
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1892
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1893
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1894
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1895
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1896
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1897
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1898
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1899
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1899
16,685,288 77	17,175,000 "	59,150,815 86	40,078,619 78	16,164,667 28	16,550,400 "	5,545,410 58	5,555,600 "	744,422 58	744,000 "	185,240 05	185,100 "	110,571,555 01	112,668,865 74	

Pour rappel :

Capital racheté des emprunts et dettes actuellement existants (voir le tableau précédent, annexe n° 7). fr. 178,209,000 "

Capital racheté, remboursé ou annulé des emprunts et dettes à 4 p. 0/0 de 1856 et à 5 p. 0/0 de 1858 (voir le tableau suivant, annexe n° 9). 88,474,800 "

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 379,552,665 74

ANNEXE N° 9.

ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis l'origine de ces deux dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 50,000,000, de 1856, à 4 p. %.		EMPRUNT et dette réunis de fr. 58,474,800, de 1858-1847, à 5 p. %.		TOTAUX.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.
1857.	506,600 "	529,682 12	"	"	506,600 "	529,682 12
1858.	525,220 "	541,228 91	"	"	525,220 "	541,228 91
1859.	557,780 "	565,454 57	522,592 "	740,421 15	860,172 "	1,105,875 52
1860.	552,420 "	565,282 15	544,667 "	758,547 95	897,087 "	1,101,650 10
1861.	555,940 "	601,185 88	816,507 85	1,156,211 20	1,572,247 85	1,757,595 08
1862.	597,400 "	421,757 21	612,547 "	859,146 15	1,009,747 "	1,260,885 54
1863.	412,400 "	426,554 64	629,059 50	856,569 04	1,041,459 50	1,262,925 68
1864.	426,740 "	426,554 76	655,709 50	851,079 02	1,080,449 50	1,257,655 78
1865.	444,520 "	450,218 55	682,552 "	871,967 64	1,126,852 "	1,522,186 17
1866.	465,580 "	475,901 55	710,202 "	949,508 97	1,175,582 "	1,425,210 50
1867.	485,540 "	516,514 02	819,992 "	1,181,519 94	1,505,552 "	1,698,055 96
1868.	515,480 "	814,955 21	859,069 50	1,578,440 14	1,572,549 50	2,595,595 55
1869.	527,520 "	625,971 10	512,112 "	791,422 94	1,059,652 "	1,415,594 04
1870.	546,880 "	659,440 40	911,217 "	1,596,461 44	1,458,097 "	2,055,901 84
1871.	578,620 "	686,284 79	955,112 "	1,479,616 45	1,551,752 "	2,165,901 22
1872.	605,900 "	657,650 19	997,652 "	1,452,874 24	1,605,552 "	2,090,504 45
1873.	652,240 "	708,970 57	1,059,752 "	1,584,509 58	1,671,992 "	2,095,479 75
1874.	661,580 "	744,585 75	1,082,897 "	1,555,762 19	1,744,277 "	2,298,145 92
1875.	691,060 "	741,760 84	1,128,962 "	1,520,991 76	1,820,022 "	2,262,752 60
1876.	720,920 "	760,440 69	1,174,727 "	1,574,580 05	1,895,647 "	2,555,020 72
1877.	751,620 "	790,506 66	1,222,687 "	1,651,264 98	1,974,507 "	2,441,771 64
1878.	785,480 "	854,788 86	1,272,712 "	1,688,489 28	2,056,192 "	2,525,278 14
1879.	812,120 "	851,175 60	1,525,902 "	1,756,285 76	2,156,022 "	2,567,459 56
1880.	850,700 "	870,515 54	1,575,907 "	1,766,025 92	2,226,607 "	2,656,541 46
1881.	885,660 "	892,572 96	1,429,097 "	1,762,485 75	2,514,757 "	2,655,058 69
1882.	921,700 "	924,475 80	1,481,687 "	1,775,502 79	2,405,587 "	2,699,776 59
1883.	959,000 "	961,966 46	1,555,422 "	1,822,565 58	2,494,432 "	2,784,529 84
1884.	998,080 "	1,012,678 82	1,590,717 "	1,925,774 26	2,588,797 "	2,956,455 08
1885.	1,058,980 "	1,059,587 86	1,648,797 "	1,955,457 76	2,687,777 "	2,994,825 62
1886.	1,082,020 "	1,125,215 82	1,707,087 "	1,985,728 77	2,789,107 "	3,108,942 59
1887.	1,127,580 "	1,166,285 55	1,767,177 "	2,055,626 52	2,894,557 "	3,221,911 85
1888.	1,174,160 "	1,169,484 85	1,829,187 "	2,070,572 51	3,005,547 "	3,259,857 56
1889.	"	"	1,891,092 "	2,062,518 50	1,891,092 "	2,062,518 50
1890.	"	"	1,952,967 "	2,092,085 28	1,952,967 "	2,092,085 28
1891.	"	"	2,007,747 "	2,056,158 85	2,007,747 "	2,056,158 85
1892.	"	"	2,077,152 05	2,116,872 54	2,077,152 05	2,116,872 54
A ajouter :						
1° Le capital de 7,269,000 fr., en dette à 4 p. %, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (M ^o n° 164).	7,269,000 "	7,269,000 "				7,269,000 "
Fr.		50,000,000 "				
2° Le capital de 5,655,000 francs, en dette à 5 p. %, dont le rembour- sement au pair a été autorisé par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 dé- cembre 1872 (Moniteur n° 554), ci.			5,655,000 "	5,655,000 "		5,655,000 "
Fr.			40,596,826 56	56,990,800 "		
5° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs précé- demment inscrite sur le grand-livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été annulé par l'article 5 de la loi précitée				1,484,000 "		1,484,000 "
Fr.				58,474,800 "		
ENSEMBLE.						88,474,860 "
Pour rappel :						
Capital racheté des emprunts et dettes actuellement existants (voir l'annexe n° 7).					178,909,000 "	290,877,865 74
— — — — — à 5 et à 4 1/2 p. % convertis (voir l'annexe n° 8).					112,668,865 74	
TOTAL GÉNÉRAL.					Fr.	579,552,665 74

(I)

— N° 104 —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 29 février 1884.)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

POUR L'EXERCICE 1885.

TIRÉ A PART COMPRENANT LE PROJET DE LOI

ET

LES TABLEAUX A L'APPUI.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 103.

1884

$$(\overline{I}_a)$$

TABLE DES MATIÈRES.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

	Pages.
I. — SITUATION DU TRÉSOR AU 1^{er} JANVIER 1884	1
II. — PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1884.	XII
III. — BASES DU BUDGET DE 1885	XIX
IV. — FORME DU BUDGET.	XXVII

PROJET DE LOI PORTANT FIXATION DU BUDGET.

ARTICLES DU PROJET DE LOI	3
TABLEAUX DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES	9
Dette publique (Tableau I)	11
Dotations. (— II).	15
Ministère de la Justice (— III).	17
— des Affaires Étrangères (— IV).	25
— de l'Intérieur (— V).	27
— de l'Instruction publique. (— VI).	41
— des Travaux publics (— VII).	47
— de la Guerre (— VIII).	51
Gendarmerie. (— IX).	54
Ministère des Finances (— X).	55
Non-Valeurs et Remboursements (— XI).	57
Récapitulation des dépenses ordinaires (— XII).	58
Voies et Moyens (— XIII).	60
TABLEAU DES DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (— XIV).	67
TABLEAU DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES (— XV).	75
TABLEAU DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (— XVI).	77

$$(\overline{\mathbb{I}}_c)$$

EXPOSÉ DES MOTIFS.



MESSIEURS, .

Pour la seconde fois, le Budget de l'État vous est présenté dans la forme d'une loi générale contenant toutes les propositions de dépenses et de recettes d'un exercice.

Cette réforme a reçu votre approbation; il serait dès lors superflu de vous entretenir de nouveau, cette année, des motifs qui l'ont provoquée et des résultats qu'elle a pour but d'atteindre.

Les explications qui forment le préambule du Budget de 1885 n'auront donc d'autre objet que de vous faire connaître la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1884, les prévisions pour l'exercice 1884 en cours et, enfin, les éléments qui ont servi de base au projet de Budget pour 1885.

I. — SITUATION DU TRÉSOR AU 1^{er} JANVIER 1884.



La situation du Trésor au 1^{er} janvier 1884 est présentée dans l'ordre adopté pour celle qui figure dans l'Exposé des motifs du Budget de 1884.

Elle fait connaître, en premier lieu, les faits réalisés pendant les deux derniers exercices clos, c'est-à-dire pendant les exercices 1881 et 1882, ainsi que les résultats probables de l'exercice 1883 qui est en cours d'exécution. Ces données sont ensuite rattachées aux résultats des exercices passés, tels qu'ils ont été arrêtés par la Cour des Comptes.

Le compte général ainsi établi fait ressortir les ressources du Trésor restant disponibles au 31 décembre 1883.

§ 1^{er}.

RÉSULTATS DES EXERCICES CLOS 1881 ET 1882.

1^o. — EXERCICE 1881.

—

Recettes et dépenses ordinaires.

Les recettes et les dépenses ordinaires de cet exercice ont été définitivement arrêtées aux chiffres suivants :

Recettes	fr. 296,777,623 06
Dépenses	302,837,975 51

L'insuffisance des ressources ordinaires pour couvrir les dépenses de même nature s'est donc élevée à fr. 6,060,352 45

Le dernier Exposé de la situation du Trésor, au 1^{er} janvier 1883, faisait ressortir, pour l'exercice 1881, un déficit de 6,089,694 55

Soit une différence en moins de. . . fr. 29,342 10

2°. — EXERCICE 1882.

A. — *Recettes et dépenses ordinaires.*

Le déficit du Budget de 1882 avait été évalué dans le dernier Exposé de la situation du Trésor à . . . fr. 13,637,022 33
Il sera d'un chiffre plus élevé.

En effet, les recettes seront arrêtées très approximativement à fr. 301,110,994 23
tandis que les dépenses atteindront 316,323,898 16

Celles-ci dépasseront donc les recettes de . fr. 15,212,903 93

La différence entre les évaluations de l'an dernier et les résultats constatés aujourd'hui — soit 1,600,000 francs environ — provient surtout de ce que les crédits non limitatifs inscrits au Budget ont été dépassés dans une assez large mesure. Les crédits complémentaires qui devront être accordés par la loi portant fixation du Budget de 1882, s'élèveront, en effet, à plus de deux millions de francs (').

Le compte d'exploitation du chemin de fer en 1882 solde, comme celui des années précédentes, par un excédent de charges assez considérable; cet excédent s'élève en effet à fr. 7,070,794 66.

(') Voici les chiffres de ces crédits complémentaires

Dette publique	fr. 581,813 30
Ministère de la Justice.	762,941 35
Id. de l'Intérieur	10,220 »
Id. de l'Instruction publique	150,616 31
Id. des Travaux publics	383,214 10
Id. des Finances.	69,316 80
Non-Valeurs et Remboursements	157,416 58
Total.	fr. 2,115,538 44

Voici le résumé de ce compte :

PRODUITS DIRECTS ET PRODUITS INDIRECTS.	Produits directs	fr. 119,256,301 41	120,570,529 90
	Location de bâtiments, terrains	fr. 87,723 30	
	Intérêt sur obligations de la Dette publique délivrées à titre d'avances.	610,371 59	
	Quote-part d'annuités due en vertu de l'art. 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	616,133 60	
DÉPENSES ET CHARGES DE L'EXPLOI- TATION.	Dépenses d'exploitation et de parachèvement .	fr. 74,550,748 50	79,261,494 78
	Redevances variables payées aux compagnies.	fr. 4,210,746 28	
	Redevances fixes pour l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 »	
PRODUIT NET de l'exploitation.			fr. 41,309,035 12
CHARGES DES CAPITAUX CONSACRÉS AU PREMIER ÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE FER.	Intérêts et amortissements des capitaux avancés par le Trésor à la fin de l'exercice 1882	fr. 34,046,395 78	48,379,829 78
	Mons à Manage	fr. 672,330	
	Grand-Luxembourg	4,077,230	
	Bassins { Lignes	8,471,874	
	houillers. { Matériel	612,000	
	Anvers à Rotterdam	500,000	
Les dépenses et charges de l'année 1882 excèdent donc les produits de			fr. 7,070,794 66

B. Dépenses sur ressources extraordinaires.

Les dépenses sur ressources extraordinaires se sont élevées en 1882, par Ministère et par service, aux sommes qui suivent :

JUSTICE.

A. Constructions et améliorations. — Palais de Justice de Bruxelles, etc., etc.	fr. 2,537,026 42
---	------------------

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	fr. 57,183 71
A reporter.	fr. 2,594,210 13

Report . . . fr. 2,594,210 13

INTÉRIEUR.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils. . . fr.	26,881 39
B. Subsidés pour construction de routes et services divers . .	2,840,432 54
C. Objets d'art et de science	78,650 45
D. Recensements et divers.	481,910 20
E. Expositions	52,047 20

INSTRUCTION PUBLIQUE.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils. . . fr.	4,894,114 15
B. Collections scientifiques.	86,886 56
C. Divers.	219,757 60

TRAVAUX PUBLICS.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils . . . fr.	4,198,109 06
B. Chemins de fer.	60,911,046 73
C. Télégraphes.	69,575 31
D. Bateaux à vapeur	241,341 16
E. Canaux	4,980,857 61
F. Rivières	3,454,967 »
G. Ports et côtes. — Polders	15,913,059 36
H. Routes et ponts	2,442,541 18

GUERRE.

A. Frais de guerre et de défense	814,733 45
B. Bâtiments militaires.	1,179,810 24
C. Divers.	200,000 »

FINANCES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	885,669 70
B. Divers.	59,051 85

Soit au total, à . . . fr. 106,625,652 87

Les ressources extraordinaires réalisées pendant
la même année s'élèvent aux sommes ci-après :

Produit de la vente d'immeubles fr.	1,047,034 02
Fonds d'amortissement restés sans emploi. . . .	3,572,158 91
Produits d'emprunts	111,065,435 45
Titres 4 % délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer	17,810,100 »
Recouvrement de créances diverses	1,900,182 52
Soit au total, à fr.	135,394,910 90

L'excédent de recette s'élève donc à . . . fr. 28,769,258 03

§ 2.

RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE 1883 EN COURS.

A. — *Recettes et dépenses ordinaires.*

Les recettes ordinaires de cet exercice avaient été évaluées au Budget des Voies et Moyens à 299,571,760 francs; mais elles s'élèveront au moins à. fr. 303,424,943 08

Les dépenses ordinaires avaient été fixées par la loi du Budget à fr. 322,870,816 47
mais elles se sont accrues par le vote du crédit supplémentaire suivant :

Au Ministère de la Justice (loi du 27 août 1883, <i>Moniteur</i> n° 242) fr.	40,000 »
	322,910,816 47

Et elles s'augmenteront encore des crédits ci-après, qui seront demandés :

Pour le service de la Dette publique . . fr.	1,280,000 »	
Pour le Département de la Justice	31.663 42	
Pour le Département de l'Intérieur	565,657 58	
Pour le Département de l'Instruction publique .	19,700 »	
Pour le Département des Travaux publics. . .	108,364 22	
Pour le Département de la Guerre	685,000 »	
Pour le Département des Finances	12,612 54	
Pour les Non-Valeurs et Remboursements . .	5,917 93	
		3,068,955 69

Les dépenses ordinaires s'élèveront donc très approximativement au total de fr. 325,979,772 16

A reporter. . . . fr. 325,979,772 16 303,424,943 08

Report . . . fr. 325,979,772 16 303,424,943 08

Toutefois, d'après les renseignements fournis par les divers Départements ministériels, il est permis de faire entrer les annulations en ligne de compte pour . fr. 3,000,000 »

Les dépenses ordinaires seraient ainsi réduites à fr. 322,979,772 16

Et le déficit serait de . . . fr. 19,554,829 08

B. — *Dépenses sur ressources extraordinaires.*

Les dépenses sur ressources extraordinaires liquidées en 1883, jusqu'au 31 décembre, se sont élevées par Ministère et par service, aux chiffres suivants :

JUSTICE.

A. Constructions et améliorations. — Palais de Justice de Bruxelles, etc fr. 1,663,404 50

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 7,448 24

INTÉRIEUR.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 102,077 40
 B. Subsidés et services divers 524,256 69
 C. Objets d'art et de science. 13,571 40
 D. Recensements et divers 496,710 27
 E. Expositions 1,502 »

INSTRUCTION PUBLIQUE.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 4,264,647 03
 B. Collections scientifiques 43,290 85
 C. Divers 247,664 66

A reporter. . . . fr. 7,364,573 04

Report . . . fr. 7,364,573 04

TRAVAUX PUBLICS.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	2,260,547 19
B. Chemins de fer	35,223,356 99
C. Télégraphes	130,735 07
D. Bateaux à vapeur	42,947 14
E. Canaux	9,306,208 90
F. Rivières	2,948,356 50
G. Ports et côtes. — Polders	15,254,200 32
H. Routes et ponts	1,587,927 27
I. Divers.	61,219 70

GUERRE.

A. Frais de guerre et de défense	859,245 80
B. Bâtiments militaires	1,874,555 82

FINANCES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils . . . fr.	76,687 07
B. Divers.	29,835 46
Soit au total, à . . . fr.	77,020,396 27

Ce chiffre s'augmentera des dépenses restant à faire en 1884, du chef de services faits et acceptés jusqu'au 31 décembre 1883, et s'élevant à 9,505,906 76

Ensemble. . . fr. 86,526,303 03

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année sont les suivantes :

Produit de la vente d'immeubles fr.	550,468 25
Fonds d'amortissement restés sans emploi.	4,340,934 65
Produit d'emprunts	135,984,113 83
Titres 4 % délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer.	8,007,600 »
Recouvrement de créances diverses	2,387,710 26
Soit au total à . . . fr.	151,270,826 99

Il y a donc un excédent de ressources s'élevant, au 31 décembre 1883, à fr. 64,744,523 96

§ 3.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE 1830 AU 1^{er} JANVIER 1884.

On obtient la situation générale du Trésor, au 1^{er} janvier 1884, en rattachant les résultats des exercices 1882 et 1883, qui viennent d'être exposés, mais qui ne sont pas définitifs, aux résultats des Budgets des exercices 1830 à 1881 qui sont vérifiés par la Cour des Comptes.

Voici ces résultats, tels qu'ils sont fournis pour les exercices 1830 à 1881, par le tableau des résultats généraux des Budgets des exercices clos ⁽¹⁾ et, pour les exercices 1882 et 1883, par les écritures de la Trésorerie.

I.

SERVICE ORDINAIRE.

	BONIS.	DÉFICITS.
Exercices clos 1830 à 1881 fr.	189,821,937 75	115,849,944 95
Exercice 1882	»	15,212,903 93
— 1883	»	19,554,829 08
	189,821,937 75	150,617,677 96
Excédent des bonis . . . fr.	39,204,259 79	

II.

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

	RESSOURCES RÉALISÉES.	DÉPENSES.
Exercices clos 1830 à 1881 fr.	1,507,453,622 99	1,613,329,317 61
Exercice 1882	135,394,910 90	106,625,652 87
— 1883	151,270,826 99	86,526,303 03
	1,794,119,360 88	1,806,481,273 51
Excédent des dépenses . fr.	12,361,912 63	

(1) Voir annexe V, page 711.

Résultat au 1^{er} janvier 1884.

Excédent de recette sur le service ordinaire . fr.	39,204,259 79
Idem dépense id. extraordinaire.	12,361,912 63
Excédent de ressources réalisées fr.	26,842,347 16

en supposant les Budgets de 1882 et de 1883 réglés aux chiffres admis provisoirement ci-dessus.

§ 5.

DETTE CONSOLIDÉE ET DETTE FLOTTANTE.

Situation au 31 décembre 1883.

Pour compléter l'Exposé de la Situation du Trésor, il est d'usage de faire connaître l'état de la dette consolidée et de la dette flottante, et d'indiquer les opérations qui se rattachent à ces dettes, effectuées pendant le dernier exercice.

Voici la situation de ces dettes au 31 décembre dernier.

A. — DETTE CONSOLIDÉE.

Au 1^{er} janvier 1883, la dette consolidée comprenait les capitaux nominaux suivants :

Dette à 2 1/2 %	fr.	219,959,631 74
— 3 %		510,210,000 »
— 3 % (servitudes militaires). . .		1,409,634 95
— 4 %, 1 ^{re} série		723,140,482 22
— 4 %, 2 ^{de} série		134,719,000 »
Total . . . fr.		1,589,438,748 91

Elle s'est augmentée, en 1883, des émissions ci-après :

A reporter. . . fr.	1,589,438,748 91
---------------------	------------------

Report. . . . fr. 1,589,438,748 91

A. — Capital des titres à 4 %, 1^{re} série,
délivrés :

1 ^o En vertu de la conven- tion-loi des 31 janv./15 mars 1873 fr.	2,043,800 »	
2 ^o En vertu de la conven- tion-loi des 25 avril/3 juin 1870	5,963,800 »	
3 ^o En vertu de l'arrêté royal du 10 juin 1878. . . .	100 »	
		8,007,700 »

B. — Capital de l'emprunt à 4 %, 1^{re} série,
qui a été négocié conformément à l'arrêté
royal du 27 avril 1882 (*Moniteur*, n^o 119). . . .

164,796,000 »

Total. . . . fr. 1,762,242,448 91

Elle a été réduite à concurrence du capital
des titres 3 % rachetés pour l'amortissement,
soit

1,152,800 »

Au 31 décembre 1883. . . . fr. 1,761,089,648 91

B. — DETTE FLOTTANTE.

Il restait en circulation, au 31 décembre 1882, des bons
du Trésor, pour un capital de fr. 40,000,000 »

Il en a été négocié, en 1883, pour 54,000,000 »

Ensemble. . . . fr. 94,000,000 »

Il en a été remboursé, pendant la même
année, pour 94,000,000 »

Au 31 décembre 1883, la dette flottante était donc complè-
tement éteinte.

(XII)

II. — PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1884.

L'exposé qui précède montre le déficit du Budget ordinaire suivant une progression ascendante depuis 1881.

Il était, en effet, de 6,060,000 francs en 1881. En 1882, il s'élève à 15,200,000 francs; en 1883, il est de 19,500,000 francs environ.

Cette situation exigeait un remède. Des mesures furent proposées à la Législature pendant le cours de la session 1882-1883. Le Gouvernement demanda le vote d'un surcroît de ressources de 22,300,000 francs, qu'il réduisit ensuite à 19,300,000 francs.

La Chambre n'adopta point toutes les propositions qui lui furent soumises ; elle vota néanmoins des taxes nouvelles qui, d'après les prévisions du Gouvernement, doivent produire 14 millions de francs environ.

Mais ce rendement, d'après ces prévisions mêmes, ne doit pas être obtenu en 1884. Des causes diverses, parmi lesquelles il faut ranger en première ligne les approvisionnements effectués en vue de l'accroissement des droits sur l'eau-de-vie et sur le tabac, ont pour effet de réduire les ressources nouvelles inscrites au Budget de 1884 au chiffre de 7,526,500 francs, qui se subdivise de la manière suivante :

Centimes additionnels à la contribution personnelle	fr.	1,450,000 »
A reporter.	fr.	1,450,000 »

Report . . . fr.	1,450,000 »
Droits d'entrée sur les eaux-de-vie et sur les tabacs étrangers	617,800 »
Droits d'accises sur les eaux-de-vie et les tabacs indigènes	(¹)4,258,700 »
Droits de timbre sur les actions et les obli- gations	300,000 »
Droits de timbre sur les polices d'assurance .	900,000 »
Total. . . . fr.	<u>7,526,500 »</u>

Grâce à cet accroissement de ressources et à l'affectation aux dépenses ordinaires de la dotation d'amortissement de la rente 4 p. c., demeurée sans emploi, le Budget de 1884, voté par la Chambre des Représentants, ne présente déjà plus qu'un déficit notablement inférieur à celui des exercices 1882 et 1883.

Le Gouvernement proposait pour cet exercice les dépenses ordinaires suivantes :

Dette publique fr.	100,505,272 71
Dotations	4,848,675 »
Ministère de la Justice	15,534,861 »
— des Affaires Étrangères.	2,363,460 »
— de l'Intérieur.	23,680,511 »
— de l'Instruction publique	22,026,977 »
— des Travaux publics	90,859,680 »
— de la Guerre	46,073,800 »
Gendarmerie	3,530,500 »
Ministère des Finances	15,874,440 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,683,500 »
Ensemble fr.	<u>326,981,676 71</u>

Il évaluait les recettes ordinaires à 311,313,727 francs.

(¹) Abstention faite de l'augmentation de 1,500,000 francs que la section centrale a fait voter, comme évaluation au tableau des Voies et Moyens.

Ce qui, en y ajoutant les 4,312,000 francs provenant de la dotation d'amortissement non employée, laissait subsister une insuffisance de recettes de fr. 11,355,949 71.

Mais la Chambre des Représentants, adoptant les propositions de sa section centrale, crut pouvoir élever, dans une certaine mesure, les prévisions de quelques articles de recettes. Elle ajouta à l'évaluation :

Du produit des douanes	fr. 823,000 »
des accises	1,500,000 »
des chemins de fer	2,000,000 »
de la part de l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale.	300,000 »
du recouvrement d'avances faites par les divers Départements	200,000 »
Soit un total de fr.	<u>4,823,000 »</u>

qui a porté le chiffre des prévisions de recettes ordinaires à 320,448,727 francs.

D'autre part, les Budgets de dépense ont, par suite de l'adoption de certains amendements, été votés à fr. 326,870,741 71.

Le déficit probable de l'exercice 1884, tel qu'il ressort du vote de la Chambre, se trouve ainsi réduit à fr. 6,422,014 71.

En ce qui concerne les dépenses sur ressources extraordinaires, elles ont été votées pour 1884, par la Chambre des Représentants, à fr. 55,135,192 28, et la répartition entre les divers départements et services en a été faite comme il suit :

Ministère de la Justice	fr. 2,000,000 »
— de l'Intérieur	30,802,472 28
— de l'Instruction publique	5,396,270 »
— des Travaux publics	11,186,450 »
— de la Guerre	5,550,000 »
— des Finances	200,000 »
Total. . . . fr.	<u>55,135,192 28</u>

Ces dépenses s'augmenteront à concurrence
de fr. 18,491,526 71

du chef de crédits de même nature reportés de 1883 sur 1884,
savoir :

Ministère de la Justice . . . , fr.	347,982 42
— de l'Intérieur	14,811,360 25
— de l'Instruction publique	575,222 60
— des Travaux publics	1,958,082 44
— de la Guerre	798,879 »
Total égal. . . . fr.	18,491,526 71

Le montant des dépenses sur ressources extraordinaires de
l'année 1884 s'établit donc comme suit :

Dépenses sur crédits propres à l'exercice . fr.	55,135,192 28
— — reportés de 1883	18,491,526 71
Total. . . . fr.	73,626,718 99

Il existe dès à présent des ressources extraor-
dinaires réalisées pour faire face à peu près in-
tégralement à ces dépenses, ainsi qu'au déficit
du Budget ordinaire évalué à 6,422,014 71

Soit à une dépense totale de . fr. 80,048,733 70

En effet, l'excédent de ressources extraordi-
naires libres, y compris les ressources affectées
aux crédits reportés, s'élevait, au 1^{er} janvier
1884, à fr. 26,842,347 16

A cet excédent viendront
s'ajouter les ressources extra-
ordinaires propres à l'exercice

A Reporter. . . . fr.	26,842,347 16	80,048,733 70
-----------------------	---------------	---------------

REPORT. . . fr. 26,842,347 16 80,048,733 70

1884, mentionnées à l'article 4
du projet de loi du Budget pour
1884, savoir :

Produit des ventes de biens domaniaux fr. 1,800,000 »

Quotes-parts des États
maritimes dans le rachat
du péage de l'Escaut . . 170,584 »

Émission de titres pour
le règlement du prix de
construction des chemins
de fer 11,565,000 »

Sommes provenant de
tous remboursements d'a-
vances faites sur ressour-
ces extraordinaires . . . 1,500,000 »

15,035,584 »

Solde de l'emprunt du 27 avril

1883. fr. 37,990,710 »

79,868,641 16

Il s'en faudra donc seulement de. . . fr. 180,092 54

que toutes les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, soient couvertes, au 31 décembre 1884, par des ressources réalisées.

Si cela était nécessaire, le Gouvernement pourrait aisément pourvoir à cette insuffisance, puisque par la loi du 27 avril 1883, article 3, il est autorisé d'une manière permanente à créer des Bons du Trésor payables à une échéance qui ne dépasse pas 5 ans, et à concurrence de 15 millions de francs.

(XVIII)

III. — BASES DU BUDGET DE 1885 (1).

Dépenses ordinaires. — Les propositions de dépenses ordinaires pour 1885, faites par les Départements ministériels, s'élèvent ensemble à 329,905,674 francs.

Les dépenses de même nature, pour 1884, ont été votées par la Chambre des Représentants au chiffre de 326,870,742 francs.

Le Budget proposé pour 1885 contient donc une augmentation de dépenses de 3,034,932 francs, comparativement à celui de 1884.

Cette augmentation est le résultat de la balance entre l'accroissement que subissent certains tableaux du Budget et la réduction de certains autres.

Sept tableaux sur onze présentent des réductions. Quatre seulement reçoivent des augmentations.

Le relevé suivant fait ressortir les chiffres de ces accroissements et de ces diminutions de dépense :

(1) Quelques différences peu importantes existent entre certains chiffres produits dans cet Exposé et les chiffres correspondants indiqués dans l'Exposé fait à la Chambre des Représentants lors du dépôt du projet de loi dans la séance du 29 février dernier.

Ces différences résultent des modifications apportées par voie d'amendement au Budget de 1884, postérieurement au dépôt du projet de Budget de 1885.

Elles sont, du reste, sans influence sur la balance budgétaire.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1885.	DIFFÉRENCE à L'EXERCICE 1885.	
			En plus.	En moins.
Dette publique	100,505,272 71	104,001,559 »	3,496,286 29	»
Dotations.	4,806,240 »	4,748,675 »	»	57,565 »
Ministère de la Justice.	15,524,861 »	15,488,211 »	»	36,650 »
— des Affaires Étrangères	2,363,460 »	2,363,210 »	»	250 »
— de l'Intérieur	23,627,011 »	22,535,155 »	»	1,091,856 »
— de l'Instruction publique	22,021,977 »	21,710,961 »	»	(¹) 311,016 »
— des Travaux publics	90,859,680 »	91,961,588 »	1,101,908 »	»
— de la Guerre.	46,073,800 »	46,063,800 »	»	10,000 »
Gendarmerie	3,530,500 »	3,490,000 »	»	40,500 »
Ministère des Finances.	15,874,440 »	15,856,015 »	»	18,425 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,683,500 »	1,686,500 »	3,000 »	»
TOTAUX.	326,870,741 71	329,905,674 »	4,601,194 29	1,566,262 »
AUGMENTATION POUR 1885.			3,034,932 29	

(¹) On verra par la suite qu'au lieu d'une diminution, c'est une augmentation que présente le service de l'Instruction publique.

Les causes importantes des augmentations de dépense sont les suivantes :

Le Budget de la Dette publique s'accroît de 3,496,286 francs. Cette augmentation est due à deux causes principales.

Il a fallu inscrire à ce Budget la somme nécessaire pour doter l'emprunt destiné à couvrir la plus grande partie des crédits qui forment le Budget des dépenses sur ressources extraordinaires. La partie de ces dépenses, à couvrir par des émissions de rentes, s'élèvera en 1885 à 40 millions de francs environ. L'intérêt et l'amortissement de cette somme augmentent les dépenses de la dette publique de 1,600,000 francs.

Ces dépenses se sont accrues, en outre, d'une somme de 412,000 francs, représentant la moitié de la dotation affectée

à l'amortissement de l'emprunt à 4 % de 1882, dotation qui prendra cours le 1^{er} mai 1885.

A ces deux causes d'augmentation s'en ajoute une troisième, qui consiste dans l'inscription au Budget de la Dette publique d'un crédit de 1,200,000 francs nécessaire pour le service des pensions des instituteurs réglé par la loi du 16 mai 1876. Ce crédit avait été porté jusqu'à ce jour au Budget du Département de l'Instruction publique.

Le transfert au Budget de la Dette publique de la dépense inscrite antérieurement de ce chef à un autre Budget donne lieu à un certain accroissement du Budget général, limité toutefois à la somme dont ce crédit dépasse celui qui a été voté pour 1884. Cette somme est de 574,000 francs. Pour permettre une comparaison exacte des dépenses des deux exercices, elle doit être comptée plutôt comme un accroissement des crédits de l'Instruction publique, que comme une augmentation de ceux de la Dette publique.

Il importe de remarquer d'ailleurs que cet accroissement même n'est en majeure partie que de simple apparence ; car si le Trésor public fait l'avance du montant total des pensions des instituteurs, celles-ci doivent lui être remboursées jusqu'à concurrence de $\frac{2}{5}$ par les communes et de $\frac{1}{5}$ par les provinces.

L'article 57 du tableau XIII (Voies et Moyens) contient le remboursement de ces $\frac{3}{5}$. Le Budget de l'État n'est donc grevé, en réalité, que des $\frac{2}{5}$ de l'augmentation apparente.

Le tableau VII du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1885, contient des propositions de dépenses qui dépassent de 1,101,908 francs les crédits votés pour 1884; cet accroissement porte pour plus de moitié sur les dépenses d'exploitation des chemins de fer, lesquelles sont le signe d'un développement du trafic qui permet d'inscrire au Budget des Voies et Moyens des prévisions de recettes dépassant de 2 millions le produit de 1884 évalué par le Gouvernement.

Les dépenses du service de l'Instruction publique, proposées pour 1885, dépassent celles de 1884 de 889,000 francs.

Pour comparer avec exactitude les charges de ces deux exercices, il faut rattacher au Budget de l'Instruction publique de 1885 le crédit de 1,200,000 francs qui a été inscrit, à partir de l'exercice 1885, au tableau de la Dette publique.

L'accroissement des dépenses porte sur les chapitres suivants; les chiffres résultent de la compensation des augmentations avec certaines réductions :

Administration centrale (pensions des instituteurs)	fr. 565,000 »
Enseignement supérieur	34,000 »
Enseignement moyen.	100,000 »
Enseignement primaire	190,000 »

Un quatrième Budget, celui des Non-Valeurs et Remboursements, reçoit une augmentation de 3,000 francs, qui est en corrélation avec l'accroissement du produit des impôts.

Recettes ordinaires. — La comparaison, entre l'évaluation des recettes ordinaires de 1885 et les prévisions de 1884 fait ressortir un accroissement de ressources qui dépasse notablement celui des dépenses.

Les recettes ordinaires de 1884 avaient été évaluées au projet de Budget au chiffre de 311,313,727 francs.

La Chambre des Représentants, adoptant des amendements proposés par sa section centrale, vota les augmentations suivantes :

Impôts	fr. 2,323,000 »
Péages	2,000,000 »
Capitaux et revenus.	300,000 »
Remboursements.	200,000 »
TOTAL.	<u>fr. 4,823,000 »</u>

De sorte que le produit total du Budget des Voies et Moyens de 1884, tel qu'il résulte de son vote, est porté, comme évaluation, à 316,136,727 francs.

Pour 1885, j'ai cru devoir m'en tenir au mode d'évaluation que j'avais adopté pour 1884.

J'ai exposé à la Chambre les motifs pour lesquels il ne m'a pas paru possible de me rallier aux amendements qui lui ont été proposés en ce qui concerne ce dernier exercice. C'est en se basant sur les mêmes données, en employant les mêmes éléments, dans la même mesure, que le Département des Finances propose d'évaluer les recettes ordinaires de 1885 à 321,865,390 francs.

Ce chiffre dépasse de 10,551,663 francs celui des recettes de 1884, telles qu'elles résultaient des prévisions du Gouvernement.

Mais si l'on avait tenu compte des augmentations que la Chambre a cru devoir apporter aux évaluations primitives du Budget des recettes de 1884, et si l'on avait établi sur ces bases le projet de Budget pour 1885, les articles suivants auraient été augmentés :

L'article 5, de.	 fr.	700,000	»
— 6, de.		1,500,000	»
— 19, de.		1,800,000	»
Soit ensemble fr.		<u>4,000,000</u>	<u>»</u>

Dotation d'amortissement sans emploi. — Les prévisions budgétaires de 1885, comme celles des exercices précédents, font solder le compte du chemin de fer en déficit.

Voici, en effet, le résumé de ce compte :

Situation financière prévue pour l'année 1885.

	Produits directs fr.	127,500,000		
Produits directs et produits indirects.	Produits indirects.	Location de terrains, bâtiments, etc., fr. 170,000	666,453	
		Intérêts sur obligations de la Dette pu- blique délivrées à titre d'avances . . . 250,000		
		Quote-part d'annuités dues en vertu de l'article 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877. 246,453		
Dépenses et charges de l'exploitation.		Dépenses d'exploitation et de parachèvement 75,310,181	80,810,181	
		Redevances variables à payer aux compagnies . . . 5,000,000		
		Redevance fixe pour l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale. 500,000		
Recettes nettes présumées de l'année 1885 . . . fr.		47,356,272		
Charges des capitaux consacrés au 1 ^{er} établissement du chemin de fer.	Intérêts et amortissement des capitaux avancés par le Trésor jusqu'au 31 décembre 1885, déduction faite des intérêts de l'encaisse 37,362,909		51,695,824	
	Charge provisionnelle résultant de la reprise d'Anvers à Rot- terdam. 500,000			
	Annuités pour le rachat de lignes concédées.	Mons à Manage 672,330		13,832,915
		Luxembourg 4,076,725		
		Lignes. 8,471,860		
		Bassins houillers. { Matériel 612,000		
	Les dépenses et charges de 1885 excéderaient donc les produits de. . . fr.			4,339,552

Les raisons qui ont été données dans l'Exposé des motifs du Budget de 1884 subsistent encore et autorisent l'affectation aux dépenses ordinaires de la dotation d'amortissement de la rente 4 % demeurée sans emploi.

En résumé, les dépenses ordinaires proposées s'élèvent au chiffre de 329,905,674 francs; les recettes étant évaluées, y compris la dotation de l'amortissement, à la somme de 326,343,390 francs, le déficit du Budget ordinaire sera réduit, d'après les propositions du Gouvernement, à 3,562,284 francs.

Il convient de remarquer que si l'on adoptait, pour évaluer les recettes de 1885, la mesure que la Chambre des Représentants a approuvée par ses votes pour le Budget de 1884, ces recettes s'élèveraient à 330,343,390 francs, et le déficit aurait complètement disparu. Il y aurait même un léger excédent de recettes s'élevant à 437,716 francs.

Dans ces conditions, il eût été inopportun de rechercher en ce moment au moyen de quelles ressources le déficit peu important et éventuel, d'ailleurs, prévu pour 1885, pourra être couvert.

Les dépenses projetées sur ressources extraordinaires s'élèvent à la somme de 44,974,750 francs.

Pour y pourvoir, il n'existe d'autres ressources réalisées que celles qui sont énumérées à l'article 4 du projet de loi. Elles s'élèvent à 5,159,884 francs.

Il faudra donc en créer de nouvelles jusqu'à concurrence de 40 millions de francs environ.

L'article 5 du projet de loi autorise le Gouvernement à se les procurer par l'emprunt et éventuellement par l'émission de bons du Trésor.

(XXVI)

IV. — FORME DU BUDGET.

Quelques changements ont été apportés à la disposition et à la forme de certaines parties du Budget.

Le tableau des Voies et Moyens qui, au Budget de 1884, avait été placé avant les tableaux des Dépenses, est transféré après ceux-ci au projet de Budget de 1885. Il a paru préférable de ranger ces tableaux dans l'ordre où il convient de les soumettre au vote, et il est logique de discuter et de voter d'abord les dépenses qu'exigent les services publics et de procéder ensuite à l'examen et à la création des ressources nécessaires pour couvrir ces dépenses.

On remarquera que le tableau de développement des Voies et Moyens, pages 556 à 571, a été complété et contient la nomenclature détaillée des divers produits et revenus compris dans les rubriques générales du tableau de la loi, *page 60*. Pour le prochain Budget, il sera donné, à l'appui des développements des Voies et Moyens, un tableau indiquant les lois principales et les tarifs d'après lesquels se perçoivent les impôts, les péages, les capitaux et les revenus, ainsi que les remboursements.

La division des crédits en *charges ordinaires et permanentes* et en *charges extraordinaires et temporaires* a été supprimée dans les tableaux des développements du Budget. Cette division est indiquée dans la loi, ce qui est suffisant. En la reproduisant dans les tableaux développés, on ajoutait à ceux-ci une colonne inutile; il n'y a d'ailleurs de charges extraordinaires et temporaires de quelque importance qu'à un seul Budget; dans la plupart des autres, la colonne destinée à leur inscription demeurerait entièrement sans emploi.

Par contre, les tableaux de développement ont été complétés par deux nouvelles colonnes indiquant, l'une, les crédits votés pour l'exercice 1883, l'autre, les dépenses de l'exercice 1882. Ainsi, l'appréciation des propositions de dépenses, pour 1885, pourra se former d'après les prévisions de deux exercices antérieurs et d'après les dépenses effectives d'un troisième exercice. Cette disposition rendra plus complet et plus efficace le contrôle de la Législature.

En outre, les indications, quant à la nature et au nombre de fonctions, ainsi qu'au montant des traitements y attachés, sont détaillées conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 19 février 1848 réglant la forme du Budget.

Enfin l'on a formé un tableau de développement des propositions de dépenses sur ressources extraordinaires, et l'on s'est attaché à le rendre aussi détaillé que possible.

Tel est, Messieurs, dans sa substance et dans sa forme, le projet de Budget de l'exercice 1885 que le Gouvernement soumet à vos délibérations.

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.



(1)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

PROJET DE LOI

ET

TABLEAUX A L'APPUI.



(2)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

**BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE 1885.**

TITRE I^{er}.

§ 1^{er}. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert aux Ministres, pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1885, des crédits qui sont répartis entre les divers Départements et services conformément aux tableaux I à XII ci-annexés :

Dette publique . . . (TABLEAU I.) fr. 104,001,559 »

Dotations. . . . (TABLEAU II.) . . 4,748,675 »

Ministère de la Justice. (TABLEAU III.) . 15,488,211 »

Id. des Affaires Étrangères. . . 2,563,210 »
(TABLEAU IV.)

Id. de l'Intérieur (TABLEAU V.) . 22,535,155 »

A REPORTER. . . fr. 149,136,810 »

REPORT. . . fr.	149,136,810 »
Ministère de l'Instruction publique . . .	21,710,961 »
(TABLEAU VI.)	
Id. des Travaux publics. . . .	91,961,588 »
(TABLEAU VII.)	
Id. de la Guerre (TABLEAU VIII.)	46,063,800 »
Gendarmerie . . . (TABLEAU IX.)	3,490,000 »
Ministère des Finances (TABLEAU X.)	15,856,015 »
Non-Valeurs et Remboursements . . .	4,686,500 »
(TABLEAU XI.)	
SOIT UN TOTAL DE . . . fr.	329,905,674 »
(TABLEAU XII.)	

§ 2. RECETTES ORDINAIRES.

ART. 2.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1884, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1885, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1885, sont évaluées, conformément au tableau XIII ci-annexé, à la somme de fr. 321,865,590 »

Les fonds d'amortissement demeurés sans emploi pourront être affectés à couvrir l'insuffisance de ces ressources; ils sont évalués à fr. 4,478,000 »

ENSEMBLE . fr. ————— 326,343,590 »

EXCÉDENT DE DÉPENSES. . . fr. 3,562,284 »

TITRE II.

§ 1^{er}. DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 3.

Il est ouvert aux Ministres, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1885, des crédits qui sont répartis conformément au tableau XIV ci-annexé :

Ministère de la Justice	fr.	»
Id. des Affaires Étrangères.	30,000	»
Id. de l'Intérieur.	22,419,250	»
Id. de l'Instruction publique	2,724,000	»
Id. des Travaux publics.	14,811,500	»
Id. de la Guerre.	4,750,000	»
Id. des Finances.	240,000	»
SOIT UN TOTAL DE		fr. 44,974,750 »

§ 2. — RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 4.

Il sera pourvu aux crédits ouverts par l'article précédent au moyen :

1° Du produit des ventes de biens domaniaux	fr.	670,000 »
2° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584	»
3° De la délivrance des titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer (lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877)	4,159,500	»
4° Du remboursement d'avances faites sur ressources extraordinaires.	160,000	»
ENSEMBLE		fr. 5,159,884 »

ART. 5.

Les dépenses sur ressources extraordinaires seront couvertes, pour le surplus, au moyen d'un emprunt.

Elles pourront l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

§ 3. — RELIQUATS DE CRÉDITS.

ART. 6.

La partie des crédits alloués par l'article 3, qui ne sera point grevée à la date du 31 décembre 1885 de droits au profit de créanciers de l'État, du chef de services faits et acceptés, ne pourra être reportée à l'année suivante que par la loi.

TITRE III.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

ART. 7.

Les subsides et les fonds de emploi, détaillés au tableau XV, sont évalués en recette et en dépense à la somme de 8,318,900 francs.

Les soldes constatés à la fin de l'année 1883 seront reportés à l'année suivante avec la même destination.

Les dépenses sont soumises au contrôle de la Cour des Comptes.

TITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

ART. 8.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'année 1885 sont évaluées respectivement à la somme de 666,341,800 francs, conformément au tableau XVI ci-annexé.

Les sommes restant disponibles sur ces fonds, à la fin de l'année, seront reportées à l'année suivante.

TITRE V.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 9.

Nul supplément de traitement ou indemnité pour le personnel rémunéré sur les crédits ordinaires du Budget ne peut être prélevé sur les allocations destinées aux salaires ou à des dépenses sur ressources extraordinaires.

ART. 10.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les issues (déchets, peaux, suif, etc.), provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 11.

La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1885.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



(8)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

TITRE I.

DÉPENSES ORDINAIRES.

TABLEAUX I A XI.

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET SERVICES.

(10)

TABLEAU I.

DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE I^{er}. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1 ^{re} SECTION. <i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
		des intérêts.	de l'amortissement.	
1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	80,508 14
	2^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>			
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	"	"	21,164 02
	3^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i> § 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.			
5	Emprunt à 4 p % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.	56,544,385 28	4,125,842 92	40,642,896 20
6	Emprunt à 4 p. % 2 ^e série (de 1880) .	5,388,760 "	675,595 "	6,062,555 "
7	Dette à 3 p. %	15,595,770 "	1,039,718 "	16,635,488 "
	TOTAUX. fr.	65,027,004 00	5,830,155 92	68,867,059 98
8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année			1,600,000 "
	A REPORTER. fr.			70,664,878 38

1. — DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	70,064,878 38	
	§ 2. Annuités diverses.		
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 "	
10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,330 "	
11	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	
12	Quinzième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,600 "	
13	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,800 "	
14	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	3,192,100 "	
15	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie	284,825 "	86,968,539 "
16	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877) fr. 5,391,169 "	8,471,837 "	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention). fr. 3,080,068 "		
17	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1885 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 "	
	§ 3. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 p. o/o. à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	490,000 "	
	A. Frais relatifs au service :		
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 125,000 88		
20	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie. 6,000 "	158,300 88	
	B. Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "		
	A REPORTER. . . . fr.	"	86,968,539 "

I. — DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	86,968,539 •
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	14,260,000 •
22	Pensions diverses	9,260,000 •	
23	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,200,000 •	
24	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	600,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDOS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,250,000 •	1,253,000 •	2,773,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •		
26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	20,000 •	
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	1,500,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU TABLEAU I (DETTE PUBLIQUE). fr.	•	104,001,559 •

(14)

TABLEAU II.**DOTATIONS.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000	3,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	120,000	120,000
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	900,000	900,000
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	228,675
6	— du personnel des bureaux	136,725	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,200	
TOTAL DU TABLEAU II (DOTATIONS).		fr.	4,748,675

(16)

TABLEAU III.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 "	467,800 "
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	381,800 "	
3	Matériel.	50,000 "	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 "	
5	Frais de route et de séjour.	9,000 "	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	271,850 "	4,341,850 "
7	— Matériel.	6,500 "	
8	Cours d'appel. Personnel	1,059,500 "	
9	— Matériel.	26,000 "	
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,047,000 "	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	951,500 "	
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel.	22,550 "	83,170 "
13	— Matériel	2,000 "	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900 "	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	8,720 "	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
6	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limité)	1,500,000 "	1,519,008 "
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	7,008 "	
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,000 "	
A REPORTER. . . . fr.		"	6,211,828 "

III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	6,211,828 "
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Entretien du palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau. etc	155,000 "	155,000 "
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	25,000 "	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> , et travaux accessoires	465,000 "	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 "	
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 "	528,500 "
24	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10 000 "	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
25	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . .	25,000 "	
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 "	
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 "	45,000 "
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	"	6,938,138 "

III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	6,958,128 •
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
20	Clergé supérieur du culte catholique, y compris les traitements des chanoines, jusqu'à la vacance des places des titulaires actuels	269,800 »	4,922,358 •
30	Clergé inférieur du culte catholique, sauf déduction du traitement des vicaires reconnus inutiles pour le service du culte.	4,241,000 »	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, autres que les presbytères, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	250,000 »	
32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 »	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	
34	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
37	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 •	
38	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
	SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.		
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	225,000 •	455,000 •
40	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible (Y compris 200,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	455,000 •	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 •	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	4,500 »	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	•	11,860,486 •

III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	*	11,800,486 *
	SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.		
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entre- tien du mobilier	100,000 »	990,200 *
45	Frais d'habillement des surveillants	1,000 *	
46	Frais de voyage des membres du Comité d'inspection, des fonctionnaires et employés. .	2,500 »	
47	Fournitures de bureau et de classe	2,500 »	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	64,750 »	
49	Indemnités et tantièmes.	2,250 *	
50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.	31,450 »	
51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles.	10,250 »	
52	Entretien du domaine, engrais divers, achat de grains et semences.	30,000 »	
53	Animaux et nourriture des animaux.	32,000 »	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
	SECTION 1 ^{re} . — Service économique.		
54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,140,000 *	2,527,725 *
55	Travaux domestiques. Salaires des détenus	15,000 *	
56	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 *	
57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . .	11,000 *	
58	Traitements des fonctionnaires et employés	862,525 *	
59	Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.	14,000 *	
60	Frais d'impression et de bureau.	10,000 *	
61	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	180,000 »	
62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveil- lance des travaux	10,000 »	
	SECTION 2. — Service des travaux.		
63	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	150,000 *	15,384,411 *
64	Travaux industriels. Salaires des détenus.	57,000 *	
65	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	
66	Traitements des fonctionnaires et employés	65,400 *	
	A REPORTER. . . . fr.	*	

III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,584,411 •
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
67	Mesures de sûreté publique	80,000 •	80,000 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES.		
68	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	17,000 •	} 25,800 •
69	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800 •	
	TOTAL DU TABLEAU III (MINISTÈRE DE LA JUSTICE). . . . fr.	•	15,488,211 •

(22)

TABLEAU IV.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	426,000 .
2	— du personnel des bureaux	329,000 .	
3	Matériel.	53,000 .	
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques.			
6	Allemagne.	58,000 .	879,500 .
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	30,000 .	
9	Chine	38,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 .	
11	Espagne	30,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	38,000 .	
16	Japon	38,000 .	
17	Mexique.	30,000 .	
18	Pays-Bas	38,000 .	
19	Portugal	25,000 .	
20	Roumanie	25,000 .	
21	Russie	58,000 .	
22	Serbie	25,000 .	
23	Suisse	20,000 .	
24	Turquie.	30,000 .	
25	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 .	
A REPORTER. . . fr.		.	1,305,500 .

IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	1,503,500 "
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
26	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . .	504,050 "	504,050 "
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
27	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 "	170,000 "
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
28	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 "	
29	— — — — à Constantinople	16,000 "	
30	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	69,460 "	229,460 "
31	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 "	
32	Frais de chancellerie	20,000 "	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 "	42,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	"	2,251,010 "

IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,251,010 •
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.		
34	Frais divers et encouragements au commerce, Musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	87,800 •	105,900 •
35	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	
	CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
36	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,300 •	6,300 •
37	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 •	
38	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	2,000 •	
	TOTAL DU TABLEAU IV (MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES). . . fr.	•	2,365,210 •

(26)

TABLEAU V.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
Personnel.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	908,994 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	726,794 »		
Matériel.				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i>	130,100 »		
Frais de déplacement.				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	31,100 »	62,975 .	
Honoraires des avocats.				
5	Honoraires des avocats du Département	30,000 »		
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	12,800 »	90,000 .	
7	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	35,000 »		
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	15,175 »		
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
9	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.	9,000 »	81,000 »	
10	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux (Y compris une somme de 50,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	81,000 »		
A REPORTER. . . . fr.		»	1,061,969 .	

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	1,061,969 •
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
11	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	458,800 •	
12	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
	Province d'Anvers 104,752 •		
	— de Brabant. 138,813 •		
	— de la Flandre occidentale 131,965 •		
	— de la Flandre orientale 136,911 •		
	— de Hainaut. 125,730 •	1,009,669 •	
	— de Liège 117,752 •		
	— de Limbourg 78,185 •		
	— de Luxembourg 73,737 •		
	— de Namur 101,824 •		
15	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 •		
	— de Brabant. 27,000 •		
	— de la Flandre occidentale 27,000 •		
	— de la Flandre orientale 27,000 •		
	— de Hainaut. 27,000 •	231,900 •	
	— de Liège 31,500 •		
	— de Limbourg 20,700 •		
	— de Luxembourg 20,700 •		
	— de Namur 24,000 •		
14	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :		
	Traitements des commissaires 216,500 •		
	Frais de bureau 44,400 •		
	Traitements des employés 190,500 •	465,400 •	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre en exécution le 1 ^{er} mai 1885 12,000 •		
	A REPORTER. . . . fr.	•	1,061,969 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	1,061,969 •
15	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	50,000 •	2,464,769 •
16	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 •	
17	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions. — Écritures extraordinaires et dépenses diverses	250,000 •	
18	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 •	
CHAPITRE V.			
MILICE.			
19	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens.	114,000 •	144,000 •
20	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses	30,000 •	
CHAPITRE VI.			
GARDE CIVIQUE.			
21	Inspection générale; traitements ou indemnités	17,500 •	46,500 •
22	Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. — Commandants supérieurs: indemnités pour frais de bureau; frais de rédaction et de publication du recueil des décisions et arrêts en matière de garde civique.	9,500 •	
23	Magasin central d'armement et d'équipement: frais de route et de séjour; entretien des locaux. — Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique; impression et calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers; frais divers. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 26	15,000 •	
24	Personnel du magasin central	4,500 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	5,717,338 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	3,717,338 •
	CHAPITRE VII. FÊTES NATIONALES.		
25	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination	34,000 •	
26	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, trophées-prix de tir, etc. — Dépenses diverses	64,000 •	105,200 •
27	Personnel du tir	5,200 •	
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
28	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . .	20,000 •	20,000 •
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
29	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées. (Charge extraordinaire et temporaire.) .	200,000 •	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 300,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		300,000 •
30	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles. (Charge extraordinaire et temporaire.)	100,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	4,140,438 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	4,140,438 •
	CHAPITRE X.		
	AGRICULTURE.		
31	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée aux articles 32 et 33, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	230,000 •	
32	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	162,000 •	
33	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	101,500 •	
34	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	10,200 •	
35	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsidés. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel Mesures à prendre dans le but de repopuler les cours d'eau; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publications du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses.	191,500 •	1,136,925 •
36	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	129,100 •	
37	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . .	108,700 •	
38	Personnel du service des défrichements en Campine	20,800 •	
39	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. (Charge extraordinaire et temporaire.)	20,000 •	
40	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	103,325 •	
41	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,800 •	
	CHAPITRE XI.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
42	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. Frais de confection des tableaux descriptifs des cours d'eau	2,000,000 •	
43	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; traitements de disponibilité; indemnités aux commissaires voyers; frais de route et de séjour . . .	78,000 •	2,082,000 •
44	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	7,350,363 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	7,359,363 •
	CHAPITRE XII.		
	INDUSTRIE.		
45	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie.	9,500 •	
46	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 •	
47	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	318,900 •	
48	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses.	20,250 •	
49	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	1,200 •	
50	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	21,000 •	
51	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i>	4,500 •	
52	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	3,500 •	735,450 •
53	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	4,100 •	
54	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	1,900 •	
55	Subside en faveur de l'Exposition maritime, commerciale et industrielle d'Anvers	250,000 •	
	<i>Musée de l'industrie.</i>		
56	Traitement du personnel	27,300 •	
57	Laboratoire du Musée ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	18,500 •	
	CHAPITRE XIII.		
	POIDS ET MESURES.		
58	Traitement des vérificateurs ; frais d'intérim et d'inspection	79,750 •	
59	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 •	127,750 •
60	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	13,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	8,222,563 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	8,222,565 .
	CHAPITRE XIV.		
	LETTRES ET SCIENCES.		
61	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. (Y compris 51,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	167,700 "	
62	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; section stratigraphique	283,075 "	
63	Palais des Académies. Traitement du gardien et d'une nettoyeuse	2,450 "	
64	— — Salaire des gens de peine, chauffage, éclairage et frais d'entretien	6,400 "	
65	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	58,600 "	
66	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	39,400 "	
67	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	91,900 "	
68	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 "	
69	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 "	
70	— — matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée. (Y compris 57,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	77,650 "	1,118,125 .
71	Jardin Botanique de l'État. Traitement du personnel	52,200 "	
72	— — Dépenses de matériel et de culture	50,200 "	
	A REPORTER fr.	"	9,340,686 .

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE D'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	9,340,686 »
73	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	64,700 »	
74	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. (Y compris 3,500 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	8,200 »	
75	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	60,550 »	
76	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	22,200 »	
77	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. (Charge extraordinaire et temporaire.)	3,500 »	
CHAPITRE XV.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
78	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; peinture murale; décoration des monuments publics, encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	286,750 »	
79	Expositions générales des beaux-arts	40,000 »	
80	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien	1,400 »	
81	— — — — — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	7,450 »	
	A REPORTER. fr.	»	9,340,686 »

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	9,340,886 •
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
82	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	107,580 •	
85	Traitements des agents chargés de l'inspection des académies et des écoles de dessin . .	8,000 •	
84	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; frais relatifs à l'inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	284,000 •	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
83	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	35,300 •	
86	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	95,060 •	
87	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 •	
88	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 •	
	<i>Monuments publics.</i>		
89	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
90	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 •	1,687,493 •
91	Commission royale des monuments. Personnel.	17,750 •	
92	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	15,900 •	
	A REPORTER fr.	•	11,028,179 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	11,028,170 .
93	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 .	
94	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie.	7,500 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
95	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	168,060 .	
96	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	76,358 .	
97	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	53,726 .	
98	Traitements des agents du service de l'inspection des écoles de musique.	6,000 .	
99	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Frais relatifs à l'inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; dépenses diverses; conseil de perfectionnement des études musicales. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire).	164,000 .	
	CHAPITRE XVI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
100	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; frais de route et de séjour; dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; subsides à la Société royale de médecine publique; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil; frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène.	200,000 .	
101	Académie royale de médecine	33,500 .	233,500 .
	A REPORTER. . . . fr.	»	11,261,679 .

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr	•	11,261,679 •
	CHAPITRE XVII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
102	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,870,000 »	
103	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
104	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire). . .	600,000 »	
105	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres (charge extraordinaire).	254,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.		
106	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	2,040,650 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.		
	<i>Bassin de la Meuse.</i>		
107	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	110,000 »	
108	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 »	
109	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	17,000 »	
110	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000 »	
111	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	32,000 »	
112	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	2,500 »	
113	— — vers Hasselt	6,000 »	
114	Sambre canalisée.	20,000 »	
115	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »	
	A REPORTER. fr.	•	11,261,679 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	11,261,679 »
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>		
116	Escaut	98,000 »	
117	Canal de Mons à Condé.	9,000 »	
118	— de Pommerœul à Antoing.	2,500 »	
119	Lys	5,000 »	
120	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	2,000 »	
121	— de Roulers à la Lys.	5,000 »	
122	— de Gand à Ostende, et raccordement avec le bassin de commerce de Gand	11,000 »	
123	— de Plasschendaele à Nieuport	6,000 »	
124	— de Gand à Terneuzen	28,000 »	
125	Dyle et Demer.	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>		
126	Yser	29,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
127	Plantations nouvelles	25,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		10,742,500 »
128	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 »	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		
129	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	914,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
130	Port d'Ostende	9,000 »	
131	Port de Nieuport.	25,000 »	
132	Port de Blankenberghe.	7,500 »	
133	Côtes.	50,000 »	
134	Phares et fanaux	1,500 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
135	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	100,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	22,004,179 »

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	22,004,179 •
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
136	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	1,050,775 •	
137	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,173,525 •	
138	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	30,000 •	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
139	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	89,050 •	
140	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000 •	
	CHAPITRE XVIII.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
141	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	41,570 •	
142	Matériel.	1,640 •	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
143	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	331,350 •	
144	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 •	
145	Confection de la carte générale des mines (charge extraordinaire).	20,000 •	
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		464,560 •
146	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 •	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
147	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences (Y compris 8,000 francs en charge temporaire)	15,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	22,468,739 •

V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	22,468,759 •
	CHAPITRE XIX.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
148	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,500 •	11,200 •
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
149	Frais de route et de séjour.	300 •	
150	Publication du <i>Recueil</i> , rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . .	7,900 •	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
151	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 •	
	CHAPITRE XX.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
152	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. Personnel).	42,316 •	42,316 •
	CHAPITRE XXI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
153	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	12,000 •	12,000 •
	TOTAL DU TABLEAU V (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR). . . . fr.	•	22,535,155 •

TABLEAU VI.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	292,750 .	
3	Traitements de disponibilité des mêmes.	6,500 .	
4	Missions, déplacements : frais de route et de séjour	6,000 .	
5	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. — Bulletin du Ministère de l'Instruction publique et statistique générale	55,000 .	
6	Bibliothèque du Département. Achats de livres, abonnements et souscriptions ; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure ; confection du catalogue, matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
7	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés du Département, ainsi que des professeurs et instituteurs communaux	56,000 .	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876, article 5) <i>charges extraordinaires et temporaires</i>	206,268 .	
9	Suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	5,000 .	
10	Restitution d'avances de parts de pensions faite au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés ressortissant au Département de l'Instruction publique (<i>charges extraordinaires et temporaires</i>)	9,000 .	
11	Pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux.	55,000 .	848,018 .
12	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des veuves et enfants, ou à des orphelins de fonctionnaires et employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. — Secours à des ascendants ou à des sœurs de fonctionnaires et employés décédés, atteints d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien. — Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, qui ne jouissent d'aucune pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante.	68,000 .	
13	Musée scolaire de l'État. Traitements du personnel, frais d'administration ; matériel et acquisitions. — Institution de petits concours près du Musée. — Encouragements à l'organisation d'autres musées scolaires, et participation à des expositions scolaires, dans le pays ou à l'étranger	54,000 .	
À REPORTER. . . . fr.		»	848,018 .

VI. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	848,018 •
14	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs de l'enseignement du dessin, de la musique et de la gymnastique; frais de route et de séjour.	46,500 »	
15	Distinctions et marques honorifiques à des instituteurs ou anciens instituteurs communaux, à des professeurs ou anciens professeurs communaux; confection de diplômes; travaux d'écriture et de calligraphie.	2,000 »	
CHAPITRE II. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
16	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.	6,000 »	
17	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif dans les Universités de l'État.	1,164,570 »	
18	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	504,265 »	
19	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour leur collation. . .	90,000 »	
20	Jury central. Frais de route et de séjour, et indemnités de séance des membres du jury; salaire des huissiers; matériel du jury central	66,500 »	
21	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens prévus par la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée, en moyenne, à chacun d'eux, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	14,970 »	1,700,305 •
22	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour, et indemnités de séance aux membres de la Commission; traitements et indemnités des employés et agents attachés à ce service; matériel de la commission d'entérinement et loyer de son local.	17,000 »	
23	Concours universitaire; frais de ce concours; impression des Mémoires couronnés ou d'autres ouvrages intéressant les Universités	10,000 »	
24	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant dans les Universités de l'État, et pour subvenir aux frais de missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions. . . .	27,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	2,548,323 •

VI. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.	»	2,548,523 •
	CHAPITRE III.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
25	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 •	
26	Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; coût des impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil.	6,000 •	
27	Inspection des établissements d'instruction moyenne. Traitements ou indemnités . . .	29,500 •	
28	Inspection des établissements d'instruction moyenne. Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	20,750 •	
29	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. — Personnel; traitements ou indemnités. — Section normale spéciale des langues modernes à Liège. Personnel; traitements ou indemnités. — Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand. Personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. Personnel; traitements ou indemnités. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. Personnel; traitements ou indemnités. — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	193,515 •	
30	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. — Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. — École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. — Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; matériel. — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré ayant terminé leurs études pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	152,880 •	
31	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 •	4,323,288 •
32	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Matériel.	1,500 •	
33	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides. — Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides.	3,557,225 •	
	A REPORTER.fr.	»	6,871,611 •

VI. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	6,871,611 •
34	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers. — Primes d'encouragement et de récompense; bourses d'études	7,500 •	
35	Écoles moyennes: Bourses	39,600 •	
36	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons: Subsidés aux provinces et aux communes	103,000 •	
37	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles: Subsidés	25,000 •	
38	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne: Dépenses et frais divers	39,000 •	
39	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi: Indemnités	3,120 »	
40	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen (y compris 50,000 francs en charge extraordinaire)	78,000 •	
41	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements, subsides; souscriptions; achats. — Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, indemnités	17,500 •	
42	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses	3,000 •	
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
43	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. — Traitements des inspecteurs principaux. — Traitements des inspecteurs cantonaux	436,730 •	
44	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économes des écoles normales. — Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: aux inspecteurs principaux; aux inspecteurs cantonaux; aux inspectrices déléguées	200,000 •	
45	Traitements du personnel des établissements normaux	997,300 •	
46	Traitements de disponibilité et suppléments de traitements: aux inspecteurs; au personnel de l'enseignement normal; aux instituteurs	64,200 •	
47	Frais des divers jurys d'examen de l'enseignement primaire	60,800 •	
	A REPORTER. . . . fr.	»	6,871,611 •

VI. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	6,871,611 .
48	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. — Personnel, frais de déplacement des membres; indemnité au secrétaire et au secrétaire adjoint.	10,000 .	
49	Frais d'impression, achats de registres et fournitures diverses : Pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; pour le conseil de perfectionnement; pour les comités scolaires.	23,000 "	
50	Amélioration et location des locaux et matériel des établissements normaux.	225,000 "	
51	Bourses aux élèves des écoles normales; bourses de noviciat	501,900 "	
52	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs	20,000 .	
53	Cours normaux pour la préparation d'institutrices gardiennes, communales; indemnités aux professeurs chargés de ces cours; frais des jurys d'examen. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>).	20,000 "	14,833,330 .
54	Cours normaux pour les matières spéciales, indemnités aux professeurs chargés de ces cours et aux personnes admises à les fréquenter; frais des jurys d'examen. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	45,000 .	
55	Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs ou d'institutrices aux examens de professeur ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études	6,000 .	
56	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire.	150,000 .	
57	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime légal. — Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application	9,953,400 .	
58	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades.	150,000 .	
59	Indemnités aux membres du personnel enseignant pour conférences ou cours donnés à leurs collègues; dépenses diverses de ces cours ou conférences	10,000 "	
60	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches soumises au régime légal; subsides aux communes. — Service annuel ordinaire des cours d'adultes; subsides aux communes. — Frais de concours entre les écoles d'adultes; récompense aux élèves qui se distinguent dans ces concours	1,785,000 .	
61	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, souscriptions, subsides aux auteurs; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. — Bibliothèques des conférences cantonales et musées scolaires cantonaux: subsides, collections et appareils pour les conférences, meubles, frais d'impression des catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. — Missions dans l'intérêt de l'enseignement primaire.	85,000 .	
CHAPITRE V.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
62	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 "	6,000 .
	TOTAL DU TABLEAU VI (MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE) fr.	"	21,710,961 .

149

TABLEAU VII.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	542,350 "
2	— des fonctionnaires et employés	167,850 "	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	6,500 "	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 "	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, menues dépenses	75,000 "	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000 "	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	533,515 "	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	177,400 "	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,000,000 "	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 "	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	52,000 "	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000 "	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,440,540 "	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,687,900 "	
15	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,492,256 "	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,072,795 "	
A REPORTER. . . . fr.		"	542,350 "

VII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	342,250 •
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,406,870 »	74,871,731 •
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,132,500 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	547,800 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,202,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	14,511,200 »	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,023,590 »	75,213,981 •
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	5,997,875 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	390,000 »	
25	Frais d'exploitation.	2,121,000 »	
26	Camionnage	1,800,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 »	
28	Redevances aux compagnies	50,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,684,770 »	75,213,981 •
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	82,130 •	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	95,104 •	75,213,981 •
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	98,650 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc	171,422 »	
	A REPORTER. fr.		75,213,981 •

VII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	75,213,981 "
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,224,505 "	12,839,547 "
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	5,774,379 "	
36	Transport des dépêches	550,740 "	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	715,000 "	
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	10,000 "	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	740,820 "	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 "	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,051,856 "	3,768,983 "
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,069,270 "	
43	Entretien	374,351 "	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 "	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	862,586 "	3,768,983 "
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	186,540 "	
47	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,400,000 "	
48	Subsides.	240,155 "	
49	Traction et matériel	1,079,904 "	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	-5,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	"	91,827,513 "

VII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	92,827,315 »
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	67,000 »	67,000 »
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,525 »	20,525 »
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU TABLEAU VII (MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS). . . . fr.	»	91,961,588 »

TABLEAU VIII.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	502,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	
4	Matériel	65,000 »	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire (Y compris 150,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	200,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	887,500 »	1,414,900 »
7	— — des provinces et des places	269,100 »	
8	— du service de l'intendance	258,300 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	507,500 »	1,217,300 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	709,800 »	
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,477,800 »	25,590,400 »
13	— — de la cavalerie	3,794,400 »	
14	— — de l'artillerie	5,525,200 »	
15	— — du génie	1,516,100 »	
16	— — du bataillon d'administration	678,900 »	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER fr.		»	28,724,600 »

VIII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	28,724,600 •
	CHAPITRE V.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 •	277,000 •
18	Dépenses d'administration	44,900 •	
	CHAPITRE VI.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 •	1,568,825 •
20	Matériel de l'artillerie	1,502,450 •	
	CHAPITRE VII.		
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
21	Matériel du génie	1,470,000 •	1,470,000 •
	CHAPITRE VIII.		
	PAIN, VIANDRE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
22	Pain et viande	7,521,700 •	13,888,300 •
23	Fourrages en nature	4,461,900 •	
24	Casernement des hommes	767,000 •	
25	Renouvellement de la buffeterie et du harnachement	105,000 •	
26	Frais de route et de séjour	150,000 •	
27	Transports généraux	100,000 •	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 •	
29	Remonte	852,700 •	
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
30	Traitements divers et honoraires	145,000 •	165,000 •
31	Frais de représentation	20,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	45,893,725 •

VIII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	45,893,725 »
	CHAPITRE X.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
32	Pensions et secours	155,000 »	155,000 »
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,075 »	15,075 »
	TOTAL DU TABLEAU VIII (MINISTÈRE DE LA GUERRE). fr.	»	46,063,800 »

TABLEAU IX.**MINISTÈRE DE LA GUERRE****SERVICE DE LA GENDARMERIE.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
1	Gendarmerie (Y compris 2,800 francs en charges extraordinaires et temporaires).	3,490,000 •	3,490,000 •

TABLEAU X.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Articles,	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	1,587,750 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.— Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	928,150 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 »	
4	Frais de tournées.	7,000 »	
5	Matériel.	152,300 »	
6	Magasin général des papiers	172,000 »	
7	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	
8	Service de la monnaie	12,100 »	
9	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
10	Traitements des agents du Trésor	166,300 »	212,700 .
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	46,400 »	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
12	Surveillance générale. Traitements	471,350 »	11,575,405 .
13	Service de la conservation du cadastre. Traitements	708,600 »	
14	— des contributions directes, des accises { Traitements fixes	2,127,300 »	
15	et de la comptabilité. { Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	2,265,000 »	
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,808,925 »	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	12,800 »	
18	Suppléments de traitement.	260,225 »	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	72,000 »	
20	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	548,200 »	
22	Police douanière	5,000 »	
23	Matériel.	201,425 »	
A REPORTER. . . . fr.		•	15,175,855 .

X. — MINISTÈRE DES FINANCES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,175,855 •
	CHAPITRE IV.		
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,650 •	2,655,160 •
25	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 •	
26	Traitements du personnel du domaine	118,950 •	
27	— — forestier	407,680 •	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,550,000 •	
29	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	75,000 •	
30	Matériel	12,100 •	
31	Dépenses du domaine	120,000 •	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État	26,000 •	42,000 •
33	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 •	
	CHAPITRE V.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 •	42,000 •
35	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 •	5,000 •
	TOTAL DU TABLEAU X (MINISTÈRE DES FINANCES). . . . fr.	•	15,856,015 •

TABLEAU XI.

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	200,000 .	654,000 .
2	— — — personnelle	500,000 .	
3	— sur le droit de patente.	130,000 .	
4	— sur les redevances des mines.	15,000 .	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 .	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 .	1,032,500 .
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	520,000 .	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000 .	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500 .	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	220,000 .	
11	Déficit des divers comptables de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 .	1,686,500 .
TOTAL DU TABLEAU XI (VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS). fr. . .		.	

TABLEAU XII.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ORDINAIRES
DE L'EXERCICE 1885.

Tableaux.	DÉSIGNATION	MONTANT
	DES DÉPARTEMENTS ET SERVICES.	DES TABLEAUX.
I.	Detle publique	104,001,539 »
II.	Dotations	4,748,675 »
III.	Ministère de la Justice.	15,488,211 »
IV.	— des Affaires Étrangères	2,565,210 »
V.	— de l'Intérieur	22,555,155 »
VI.	— de l'Instruction publique	21,710,961 »
VII.	— des Travaux publics.	91,961,588 »
VIII.	— de la Guerre.	46,063,800 »
IX.	Gendarmerie.	3,490,000 »
X.	Ministère des Finances	15,856,015 »
XI.	Non-Valeurs et Remboursements	1,686,500 »
	TOTAL GÉNÉRAL (TABLEAU XII).fr.	329,905,674 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

TITRE I.

RECETTES ORDINAIRES.

TABLEAU XIII.

DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DES PRODUITS A RECOURIR.

TABLEAU XIII.

VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1885.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des prévisions de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE I^{er}.		
		IMPOTS.		
		IMPÔTS DIRECTS.		
	1	Contribution foncière.	23,429,400 »	
	2	Contribution personnelle { Principal (y compris 5 millions pour la valeur locative).	15,289,570 »	49,439,400 »
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal.	2,293,430 »	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative.	1,000,000 »	
		Frais d'expertise	40,000 »	
	3	Droit de patente { Principal.	5,881,670 »	7,058,000 »
		20 centimes additionnels	1,176,330 »	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle). { Principal	263,200 »	329,000 »
		25 centimes additionnels	65,800 »	
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes . . . Droits d'entrée.	(¹) 26,307,000 »	
	6	a. Vins étrangers.	(²) 2,928,900 »	40,162,800 »
		b. Eaux-de-vie indigènes.	(³) 23,048,000 »	
		c. Bières.	(⁴) 9,124,700 »	
		d. Vinaigres.	(⁵) 7,800 »	
		e. Sucres de canne et de betterave.	(⁶) 3,650,400 »	
		f. Glucoses et autres sucres non cristallisables.	203,000 »	
		g. Tabacs indigènes.	1,200,000 »	
	7	Recettes diverses { a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	12,000 »	362,000 »
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	350,000 »	
		A REPORTER. fr.	116,561,200 »	

(¹) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 2,325,000 francs; de 35 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 213,000 francs; de 30 009 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 408,000 francs, et de 33 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 1,088,000 francs; ensemble une somme de 4,063,000 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(²) Déduction faite de 35 p. c. du produit probable, soit 1,577,100 francs.

(³) Id. 30.009 p. c. id. 9,882,000 francs.

(⁴) Id. 33 p. c. id. 4,915,300 francs.

(⁵) Id. id. id. 4,200 francs.

(⁶) Id. id. id. 1,963,600 francs.

XIII. — VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des provisions de recettes par article.	TOTAL.
		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT . . . fr.	110,561,200 .
	8	Enregistrement	22,300,000 »	
	9	Greffe	460,000 »	
	10	Hypothèques	3,700,000 »	
		a. Successions et mutations par décès. . fr. 15,700,000 »		
	11	Successions, etc. b. Droit de mutation en ligne directe. . . 3,000,000 »	19,000,000 »	
		c. Droits dus par les époux survivants . . . 340,000 »		53,570,000 »
	12	Timbre	6,040,000 »	
	13	Id. des polices d'assurances	900,000 .	
	14	Naturalisations	20,000 »	
	15	Amendes en matière d'impôts	450,000 »	
	16	Id. de condamnations en matières diverses	700,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		170,131,200 »
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
	17	Rivières et canaux	1,600,000 .	
	18	Routes appartenant à l'État	5,000 .	
	19	Chemin de fer	123,500,000 »	
	20	Télégraphes électriques	3,000,000 »	
		a. Taxes des correspondances en général fr. 7,837,150 »		
		b. — sur les mandats-postes 300,000 »		
		c. — sur les abonnements 55,000 .		
		d. — sur les effets de commerce 515,000 .		
	21	Postes	(1) 8,707,150 .	136,692,150 .
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	550,000 »	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	30,000 »	
	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	300,000 »	
		A REPORTER. fr.		306,823,350 .

(1) Le produit brut des postes est évalué à 14,400,000 francs, comprenant une recette de 515,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. c. dévolue au fonds communal s'établit donc sur 13,885,000 francs, et s'élève ainsi à 5,692,850 francs.

XIII. — VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des prévisions de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE III.			Report . . . fr.	300,823,350 »
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	600,000 »	
	26	Forêts	840,000 »	
	27	Dépenses du chemin de fer	170,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État	155,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	430,000 »	
	30	Revenus des domaines	760,000 »	
TRAVAUX PUBLICS PRISONS.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	140,000 »	
	32	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	93,000 »	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 »	
	34	— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	11,505,000 »
	35	— des droits de chancellerie	7,000 »	
	36	— des droits de pilotage	2,000,000 »	
	37	— des droits de fanal	750,000 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	90,000 »	
	39	— des écoles agricoles	210,000 »	
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,400,000 »	
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n ^o 4.)	250,000 »	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	43	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	430,000 »	
	44	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	120,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	45	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptes	18,000 »	
	46	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000 »	
PRISONS	47	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	253,400 »	
	48	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,500 »	
A REPORTER.			fr.	318,328,350 »

XIII. — VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant	TOTAL.
			des prévisions de recettes par article.	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.			REPORT . . fr.	318,328,350 »
	49	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	40,000 »	3,537,040 »
	50	Recettes diverses et accidentelles	800,000 »	
	51	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	19,567 »	
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »	
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,300 »	
	54	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	35,000 »	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000 »	
	56	Quote-part d'annuités du chef de rachats de chemins de fer, dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention. (Loi du 1/26 juin 1877).	246,453 »	
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876)	876,760 »	
TOTAL DU TABLEAU XIII (VOIES ET MOYENS).			fr.	321,865,390 »

(4)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

TITRE II.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU XIV.

**RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS
ET SERVICES.**

(66)

TABLEAU XIV.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
1	Musée commercial. — Complément des frais de premier établissement	30,000 »	30,000 »
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
	ANCIENS SERVICES.		
2	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	160,000 »	
3	Continuation de l'armement de la garde civique	900,000 »	
		1,060,000 »	
	Routes et bâtiments civils.		
4	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés	1,200,000 »	
5	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges	100,000 »	
6	Observatoire royal de Bruxelles	100,000 »	
7	Locaux pour l'enseignement normal primaire	1,000,000 »	
8	Palais des Beaux-Arts	50,000 »	
9	Reconstruction du Palais de la Nation.	1,000,000 »	
10	Bureau principal des Postes et télégraphes à Bruxelles	700,000 »	
11	Transfert du Musée d'histoire naturelle	200,000 »	
12	Isolement des bâtiments des Musées royaux de peinture et de sculpture en vue d'écarter les dangers d'incendie.	250,000 »	
13	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant	100,000 »	
		4,700,000 »	
	Travaux hydrauliques.		
14	Meuse. — Expropriations. — Travaux	1,700,000 »	
15	Ourthe. — Expropriations. — Travaux	70,000 »	
16	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	40,000 »	
17	Canaux houillers, expropriations et travaux.	4,000,000 »	
18	Escaut. — Expropriations et travaux.	1,700,000 »	
19	Matériel pour le relèvement des navires sombrés	340,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	7,850,000 »	30,000 »

XIV. — DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	NONTANT des CREDITEN	TOTAL par SERVICE.
	REPORT. fr.	7,850,000 »	30,000 »
20	Haine — Expropriations et travaux	50,000 »	
21	Lys. " "	90,000 »	
22	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Travaux et expropriations	50,000 »	
23	Canal de Nieuport à Dunkerque. — Travaux et expropriations	250,000 »	22,410,250 »
24	Canal de Selzaete à la mer du Nord — Expropriations et travaux	70,000 »	
25	Canal de Gand à Terneuzen. — Travaux et expropriations	1,700,000 »	
26	Rupel. — Travaux et expropriations	140,000 »	
27	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations	400,000 »	
28	Port d'Ostende — Agrandissement du bassin des pêcheurs	400,000 »	
		11,000,000 »	
	Chemins de fer en construction.		
29	Lignes de la convention-loi des 1/26 juin 1877	1,659,250 »	
30	Lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1885 portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne	2,500,000 »	
31	Ceinture de Bruxelles	1,000,000 »	
32	Wavre à Jodogne, par Gastuche	500,000 »	
		5,659,250 »	
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
33	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités	525,000 »	
34	— moyen. — Construction d'Athénées et d'écoles moyennes et acquisition du mobilier	1,200,000 »	
35	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux d'écoles primaires	1,100,000 »	2,724,000 »
36	Universités de Liège. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	49,000 »	
37	Ameublement des écoles et sections normales primaires	50,000 »	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
38	Chemins de fer. — Voies et travaux	8,500,000 »	
39	— Traction et matériel.	4,000,000 »	
40	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	250,000 »	
41	Télégraphes. — Construction de locaux et de lignes télégraphiques et téléphoniques	100,000 »	14,811,500 »
42	Marine. — Matériel divers	761,500 »	
43	— Construction d'un paquebot pour la ligne d'Ostende à Douvres.	1,200,000 »	
	A REPORTER. fr.		39,984,750 »

XIV. — DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT	TOTAL
		des unités.	par service.
	REPORT. fr.		39,984,750 .
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
44	Remplacement des forts intérieurs de la citadelle du Nord	» »	
45	Amélioration du casernement	2,000,000 »	
46	Construction du fort de Rupelmonde	1,050,000 »	
47	Complément et amélioration de l'artillerie	700,000 »	
48	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages, etc.	100,000 »	4,750,000 .
49	Armement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Gruybeke, Waelhem, Lierre, Rupelmonde	150,000 »	
50	Construction du fort de Schooten et d'une des redoutes à Duffel	400,000 »	
51	— de la caserne à l'épreuve du fort de Waelhem	350,000 »	
	MINISTÈRE DES FINANCES.		
52	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	200,000 »	
55	Domaine de Tervueren	40,000 »	240,000 .
	TOTAL DU TABLEAU XIV (DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES) fr.		44,974,750 .

(70)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

TITRE III.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

TABLEAU XV.

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES.



(2)

TABLEAU XV.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	CHAPITRE I. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
1	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	2,150,000 »
2	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
3	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	30,000 »	
4	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer	1,000,000 »	
	CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.		
	Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	Ministère de l'Intérieur.		
5	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées . .	16,000 »	4,958,900 »
	Ministère des Travaux publics.		
	A. — Chemin de fer.		
6	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,500,000 »	
7	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »	
8	Service de la traction et du matériel	500,000 »	
9	Service des transports	50,000 »	
10	Services en général	67,000 »	
11	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . .	400,000 »	
	B. — Postes et télégraphes.		
12	1 ^{er} Service des postes 12,900 »	47,900 »	
	2 ^e Service des télégraphes 35,000 »		
	C. — Marine.		
13	Service de la traction et du matériel	20,000 »	7,088,900 »
	A REPORTER	6,850,900 »	

XV. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT	6,830,900 »	7,088,900 »
	Ministère de la Guerre.		
14	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
15	Service de l'institut cartographique militaire	15,000 »	
16	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
17	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
18	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
19	Cautionnements des entrepreneurs défailants.	10,000 »	
20	Remboursement de prêts faits aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1873).	900,000 »	1,230,000 »
21	Part revenant à l'État dans le produit net du bassin de batelage et du quai du Sud à Anvers.	300,000 »	
22	Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Travaux publics	20,000 »	
	TOTAL DU TABLEAU XV (DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES).fr.	8,318,900 »	8,318,900 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

TITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

TABLEAU XVI.

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES.



(76)

TABLEAU XVI.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 "	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	40,000 "	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État:	1,200,000 "	
4	Fonds provinciaux. Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	10,000,000 "	11,700,000 "
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,055,000 "	
6	Réserve du fonds communal	578,000 "	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000 "	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 "	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	27,000,000 "	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000 "	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000 "	432,420,000 "
13	— — — de l'Intérieur	250,000 "	
14	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	
15	— — — de la Justice	150,000 "	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	250,000 "	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 "	
18	— — — de l'ordre judiciaire	580,000 "	
19	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	250,000 "	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 "	
23	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation.	9,000,000 "	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	5,700,000 "	
27	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 "	
29	Encaissement des effets de commerce par la poste	335,000,000 "	
		A REPORTER	432,420,000 "

XVI. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT.	fr.	452,420,000 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
30	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	300,000 »	
31	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 »	
32	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	14,200,000 »	
33	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
34	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	800,000 »	
35	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
36	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	380,000 »	
38	Amendes et frais de justice en matière forestière	19,800 »	
39	Consignations de toute nature	17,800,000 »	
	Administrations des chemins de fer, postes et télégraphes.		
40	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	9,000,000 »	
41	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	260,000 »	
42	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	50,000,000 »	233,921,800 »
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	130,000,000 »	
44	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 »	
45	Encaissement et paiement de coupons	8,000,000 »	
	Ministère de la Justice.		
46	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 »	
	Ministère des Travaux publics.		
47	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
48	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	8,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
49	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 »	
50	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 »	
51	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	TOTAL DU TABLEAU XVI (RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE).	fr.	666,341,800 »